

# La République centrafricaine: le naufrage d'un Etat, l'agonie d'une Nation

Didier Niewiadowski

Conseiller de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France de Bangui  
(2008-2012)

L'Histoire de la République centrafricaine est l'une des plus tragiques du continent africain. A peine créée, la jeune république perdait déjà son Père fondateur, Barthélémy Boganda.<sup>1</sup> La disparition prématurée du plus illustre Centrafricain ne sera pas sans conséquences pour le nouvel Etat. Les successeurs<sup>2</sup> de Barthélémy Boganda vont se signaler par un pouvoir despotique et schizophrène, une gouvernance marquée par la cupidité et le mépris du droit et par un repli progressif sur le clan familial avec le concours de quelques affidés étrangers. Tous les présidents de la République contribuèrent au développement de l'anomie du pays qui a désormais atteint son paroxysme. Pays parfois qualifié d'orphelin de l'aide internationale, la République centrafricaine a toujours eu une réputation peu favorable. Il est vrai que les frasques de l'empereur Bokassa et les remugles de la *Françafrique* ont durablement marqué l'opinion publique internationale.

Il n'est donc pas étonnant que les fréquentes crises centrafricaines, avec leur cortège de violences, n'aient eu, jusqu'en 2012, que peu d'échos sur la scène internationale. Les *mutineries*<sup>3</sup> n'étaient que de simples révolutions de palais. Elles étaient traitées avec un certain mépris par la Communauté internationale, convaincue que l'ancienne puissance coloniale n'était pas étrangère à ces soubresauts politiques.

A de nombreux égards, la dernière crise ne peut s'apparenter à une nouvelle mutinerie impliquant les seules Forces Armées de Centrafrique (FACA). Cette crise, la plus dramatique, sera lourde de conséquences pour l'avenir de la République centrafricaine et probablement pour la stabilité de l'Afrique centrale.

---

<sup>1</sup> Premier prêtre catholique de l'Oubangui-Chari, puis réduit à l'état laïc, Barthélémy Boganda fut le premier député de l'Oubangui-Chari à l'Assemblée Nationale (1946). Il créa le Mouvement d'évolution sociale de l'Afrique noire (1949), parti panafricaniste opposé au RDA d'Houphouët-Boigny qui prônait la balkanisation de l'AOF et de l'AEF. Président du Grand Conseil de l'AEF (1957), il milita pour une AEF fédérale regroupant dans un seul Etat, l'Oubangui-Chari, le Tchad, le Moyen-Congo et le Gabon qui aurait pris le nom de République centrafricaine. Son projet échoua. Le 1<sup>er</sup> décembre 1958, la République centrafricaine fut donc créée dans les limites du seul Oubangui-Chari. L'indépendance fut proclamée le 13 août 1960 sans Barthélémy Boganda, décédé, le 29 mars 1959, dans un accident d'avion près de Boda.

<sup>2</sup> Les Présidents de la république furent successivement David Dacko (1960-1965), Jean-Bedel Bokassa (1966-1979), de nouveau David Dacko (1979-1981), le général Kolingba (1981-1993), Ange-Félix Patassé (1993-2003), le général François Bozizé (2003-2013). Michel Djotodia Am-Nondroko, d'abord Président autoproclamé, le 24 mars 2013, fut confirmé le 3 avril 2013 par les chefs d'Etat de la CEEAC, lors du Sommet de Ndjamenà du 3 avril 2013. Devant le désastre de sa présidence, il dut se résoudre à la démission, lors d'un autre Sommet de la CEEAC à Ndjamenà, le 10 janvier 2014.

<sup>3</sup> Le terme « mutinerie » désigne en Centrafrique les révoltes des militaires de l'Armée nationale aboutissant ou non à un coup d'Etat.

Depuis plusieurs années, tous les ingrédients étaient réunis pour l'éclatement d'une crise qui eut une longue gestation.<sup>4</sup> Cette fois-ci, le Chef de l'Etat s'est retrouvé sans soutiens politiques et militaires. Avec l'abrogation des Accords de Défense de 1960<sup>5</sup>, la France pouvait laisser tomber « l'autiste » du Palais de la Renaissance d'autant qu'une nouvelle politique africaine se mettait en place à l'Elysée.<sup>6</sup> Au grand dam du Président Bozizé, l'Accord tripartite de Khartoum<sup>7</sup> qui devait garantir une certaine sécurité dans le nord-est du pays, avec le concours des présidents tchadien et soudanais, n'eut pas d'application sur le terrain. Depuis plusieurs mois, le président tchadien avait décidé, une nouvelle fois, de changer de chef de l'Etat à Bangui. Ce « lâchage » ne fut pas sans conséquence. L'extrême vulnérabilité du Président Bozizé encouragea la constitution d'un cartel de mouvements rebelles sévissant dans le nord du pays.

L'UFDR<sup>8</sup> joua le rôle de catalyseur dans la formation de cette alliance appelée Séléka, en langue sango. La Séléka regroupait, à la fois, cinq mouvements rebelles centrafricains<sup>9</sup> et des hors-la-loi venant du Tchad et du Darfour<sup>10</sup>.

---

<sup>4</sup> Les premiers combats de la rébellion ont commencé en septembre 2012. L'avancée fulgurante de la Séléka ne fut stoppée que par l'intervention des Chefs de l'Etat de la CEEAC, en décembre 2012. Les Accords de Libreville du 11 janvier 2013 n'ayant pas été respectés par les belligérants, l'inévitable coup d'Etat eut lieu le 24 mars 2013, soit cinq mois après le début de la crise.

<sup>5</sup> Les Accords de Défense de 1960 prévoyaient un soutien militaire de la France en cas de menaces de déstabilisation politique en Centrafrique. Ils ont été abrogés, en 2010, pour laisser la place à un Accord de partenariat qui ne prévoit plus d'interventions militaires pour sauver un régime. Les rebelles de la Séléka ne craignaient donc plus une intervention française comme celle qui avait eu lieu, à Birao en novembre 2006 et mars 2007, contre l'UFDR, déjà présidée par Michel Djotodia Am-Nondroko.

<sup>6</sup> Le nouveau Président de la République française, élu en mai 2012, prônait de nouvelles relations avec l'Afrique. La suppression du ministère de la Coopération, la redéfinition de la cellule africaine de l'Elysée et les nominations aux postes clefs, y compris à l'AFD, ont été les premières mesures de cet aggiornamento.

<sup>7</sup> L'Accord de Khartoum du 23 mai 2011 a été signé par le Soudan, le Tchad et la Centrafrique. Une force militaire tripartite devait assurer la sécurisation des régions transfrontalières et en particulier le nord-est de la Centrafrique où sévissaient depuis de longues années plusieurs rébellions Runga et Goula dont l'UFDR de Michel Djotodia Am-Nondroko. La non-application de cet accord encouragea les mouvements rebelles centrafricains et leurs alliés étrangers à se fédérer dans la Séléka, créée en septembre 2012.

<sup>8</sup> L'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) est composée essentiellement de Goula venant du nord du département de la Vakaga. L'UFDR résulte de la fusion, en septembre 2006, de trois mouvements : le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice d'Abakar Sabone, le Groupe d'action patriotique de libération de la Centrafrique de Michel Djotodia Am-Nondroko et le Front démocratique centrafricain du commandant Hassan Justin. Michel Djotodia et Abakar Sabone ont été emprisonnés à Cotonou à partir du 25 novembre 2006 pour 18 mois. Ce fut donc Damane Zacharia, beau-frère de Djotodia, qui assura le leadership durant cette période. Dès sa libération, Michel Djotodia, redevint président de l'UFDR. Puissamment aidée par des bailleurs étrangers et soutenue par Khartoum, l'UFDR avait fait deux tentatives militaires, près de Birao en novembre 2006 et mars 2007 repoussées par les paras français. En constituant la Séléka en septembre 2012, l'UFDR fut le principal artisan de la chute du général Bozizé, le 24 mars 2013. C'est donc tout naturellement que son président succéda au général Bozizé.

<sup>9</sup> Les cinq groupes armés centrafricains étaient la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) de Nourredine Adam, la Convention patriotique pour le salut du Kodro (CPSK) de Mohamed Moussa Dhaffane, l'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR) de Michel Djotodia Am Nondroko, du Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC) de Martin Kountamadji alias Abdoulaye Miskine et de l'A2R. Ce cartel était essentiellement composé par des éléments des ethnies Runga et Goula.

<sup>10</sup> Les combattants les plus aguerris et les plus sanguinaires de la Séléka étaient les arabes Djandjawids qui mettent à sac le Darfour depuis des décennies, avec la passivité bienveillante du Soudan et les milices Zaghawa, l'ethnie du Président Idriss Déby. Quelques éléments égarés du Front populaire de redressement

La disparition de l'Etat a encouragé des milliers de laissés-pour-compte, de repris de justice et d'enfants des rues à rejoindre les rangs de la Séléka. De quelques milliers, en mars 2013, les effectifs de la Séléka étaient estimés à près de 25 000, en septembre 2013. Bien que juridiquement dissoute<sup>11</sup>, les exactions des anciens membres de la Séléka ont continué et ont engendré un dramatique affrontement interconfessionnel, à Bangui et dans l'ouest du pays. Les atrocités de la Séléka ont conduit à la création des « anti-balaka »<sup>12</sup>, ramassés de jeunes désœuvrés analphabètes, de coupeurs de route au chômage, de paysans spoliés, d'anciens militaires des Forces armées nationales (FACAS), de ruraux non scolarisés et de quelques boutefeux. Par opposition à la Séléka, effectivement composée d'une majorité de musulmans, les « anti-balaka » ont été très rapidement considérés, par les médias occidentaux, comme une milice chrétienne, alors que seul l'esprit de vengeance et la haine du musulman motivaient ces « assoiffés » de sang, au même titre que la Séléka. L'assimilation, à tort, des « anti balaka » à une milice chrétienne a été meurtrière et a fortement contribué aux affrontements interconfessionnels.

La Séléka n'a jamais eu une chaîne de commandement voire une structure de coordination et encore moins de programme politique. Chaque chef de bande, autoproclamé « général », « colonel » ou « commandant » est davantage préoccupé par la prise du butin et son partage que par l'avenir de la République centrafricaine et des Centrafricains. Contrairement aux Shebab somaliens et aux djihadistes du Sahel, l'instauration de la charia et la création d'une entité islamique n'était pas, au début de leur victoire la première de leur préoccupation.

Pour la première fois en Centrafrique, la crise a été l'œuvre de véritables entreprises militaro-commerciales de guerre ayant des réseaux dans les deux Soudan et au Tchad.<sup>13</sup> La terreur imposée par ces envahisseurs, rompus aux razzias, a non seulement dévasté tout le territoire national mais aussi engendré une dangereuse escalade dans les affrontements interconfessionnels. A l'effondrement de l'Etat centrafricain s'ajoute une remise en cause de l'unité nationale.

La plupart des chefs de guerre de la Séléka ont fait leurs classes dans des pays arabes et méconnaissent les territoires qu'ils ont conquis par la force<sup>14</sup>.

---

de Baba Laddé, démantelé au printemps 2012, ont aussi rejoint les rangs de la Séléka, avec leur chef le colonel Saad.

<sup>11</sup> Par un décret du 13 septembre 2013, le Président de la Transition, Michel Djotodia Am-Nondroko, a dissout la Séléka tant les innombrables exactions commises par ses membres avaient été dénoncées de toutes parts aussi bien au niveau national que sur la scène internationale. Cette décision administrative, impossible à appliquer sur le terrain, illustre bien l'inanité des oukases des nouvelles autorités.

<sup>12</sup> Le terme « anti-balaka » est souvent traduit par « anti-machettes ». Cette traduction semble être erronée. L'expression vient du langage des jeunes analphabètes ayant formé l'opposition armée à la Séléka et qui ont ensuite pourchassé les musulmans : « Anti-balles a ti laka ». Le terme « laka » en langage populaire centrafricain signifie kalachnikov (AK). Les anti-balaka sont donc les « porteurs de gris-gris censés arrêter les balles des kalachnikovs ».

<sup>13</sup> Les villes tchadiennes et soudanaises situées à la frontière centrafricaine sont de véritables « marché aux voleurs » avec la vente des biens pillés par les hommes de la Séléka en Centrafrique. Les entreprises militaro-commerciales de guerre ont également établi des filières pour l'écoulement des stocks d'or et de diamants constitués dans les régions sous commandement de « généraux » tchadiens ou soudanais de la Séléka.

<sup>14</sup> Le principal chef de guerre de la Séléka et homme fort du nouveau régime, Nourredine Adam, natif de Ndélé, a été formé en Egypte et a séjourné de longues années au Soudan et à Abou Dhabi où il était au service de Cheikh Zayed Ben Sultan, le fondateur des Emirats arabes unis. Cette entité arabe assise sur le pétrole lui

Premier président musulman<sup>15</sup> de la République centrafricaine, Michel Djotodia Am-Nondroko<sup>16</sup> n'a vécu que quelques années en Centrafrique et n'avait aucune expérience politique. A l'évidence, il n'avait pas les qualités requises pour reconstruire un Etat, conduire un processus électoral démocratique et réconcilier les communautés nationales. Il fut néanmoins adoubé Président de la Transition, lors du sommet de la CEEAC de Ndjamena du 3 avril 2013. Il sera confirmé par le Conseil national de Transition, le 18 juillet 2013 mais il faudra attendre un nouveau sommet de la CEEAC à Ndjamena, le 10 janvier 2014, et la forte implication du président tchadien, pour que son mandat soit écourté. Il faut espérer que Madame Catherine Samba-Panza, désignée Présidente de la Transition, par le Conseil National de la Transition dans sa session du 20 Janvier 2014, puisse être une Ellen Sirleaf centrafricaine. Son charisme, son passé et sa formation sont des gages de réussite pour mettre un terme au chaos et retrouver le chemin d'une gouvernance démocratique.

A partir de janvier 2013, comme dans un passé lointain que l'on croyait révolu, les populations rurales et les citadins ont été asservis. Les femmes et les enfants ont été les premières des innombrables victimes des violations aux droits de l'Homme. Les ruraux ont été soumis au racket et aux corvées des hors-la-loi. D'innombrables villages ont été anéantis. Ne bénéficiant pas d'une légitimité incontestable, sans administration et sans moyens, le Président Djotodia Am-Nondroko et le Premier ministre Tiangaye n'avaient aucune prise sur les bandes de pillards qui mettent à sac le pays et commettent des crimes qui relèvent de la Cour pénale Internationale. L'anarchie s'est banalisée dès le printemps 2013.

Cette situation est le résultat d'une longue descente aux enfers. Bien avant la sentence du 24 mars 2013, l'Etat centrafricain ne jouait plus le rôle qui aurait dû être le sien, notamment dans les domaines de la protection des citoyens, du développement économique et social, de la consolidation de l'Etat de droit et de la cohésion nationale.

---

a donné quelques idées pour une future organisation des confins soudano-centrafricains. Son père était l'imam radical de la mosquée de Miskine, quartier musulman de Bangui. Le « général » Moussa Assimeh qui eut un rôle important dans la victoire de la Séléka est un Soudanais, formé dans les pays du Golfe, il était l'un des chefs des cruels djandjawids du Darfour. Il organisa le saccage de Bangui avant d'être invité, le 20 octobre 2013, à rentrer dans son pays après un « dédommagement » conséquent et avoir été élevé au grade de commandeur de l'Ordre national de la reconnaissance centrafricaine. Pour ses crimes précédents au Darfour, il est recherché par la CPI pour crimes contre l'humanité.

<sup>15</sup> L'empereur Bokassa s'était converti à l'islam, le 16 octobre 1976, pour des raisons opportunistes. Il prit le nom de Salah Eddine Ahmed Bokassa. Cette apostasie dura quelques mois. A la fin de sa vie, il tomba dans le mysticisme, comme tous ses successeurs.

<sup>16</sup> Michel Djotodia Am-Nondroko , né en 1949, est originaire de Gorgil (Vakaga) localité proche du Tchad et du Darfour. Musulman, il dut prendre un prénom chrétien pour faciliter l'obtention d'une bourse. Ayant effectué un séjour de 14 années en URSS, il y fit quelques études. Polyglotte, il revint au pays pour prendre un poste au ministère des Affaires étrangères. Comme la plupart des cadres originaires du nord-est du pays, région islamisée et délaissée des pouvoirs publics centrafricains, il rencontra des difficultés pour accomplir une carrière diplomatique normale. Son unique poste à l'étranger fut celui de consul à Nyala (Soudan), ville située à seulement 350 km de sa ville natale. Il ne parvint jamais à se faire élire député. Son ressentiment l'amena à lutter contre les régimes en place, puis à créer l'UFDR, composée principalement de Goula. Son activisme l'obligea à prendre le chemin de l'exil, notamment au Bénin, au Gabon et au Tchad. Son parcours erratique ne lui a pas permis de nouer des liens durables avec la classe politique nationale et de bien connaître les arcanes de la politique centrafricaine.

La République centrafricaine n'était déjà plus un *Etat fragile*, mais était devenue, au fil des ans, un *Etat fantôme*<sup>17</sup> voire un *Etat fictif* (**I- La fiction de l'Etat**). La primauté de l' « esprit de cueillette »<sup>18</sup> sur l'intérêt général, la décomposition d'un système judiciaire ayant perdu toute indépendance, l'impunité des gouvernants usant de la répression pour protéger leur enrichissement personnel, ont conduit les citoyens à ne plus croire au respect des grands principes du droit et à la dévolution démocratique du pouvoir. (**II- La disparition de l'Etat de droit**). La population centrafricaine est une mosaïque d'ethnies résultant de la situation géographique du pays et de l'évolution historique de l'Afrique centrale<sup>19</sup>. Les Présidents de la République successifs ont fait peu de cas de l'unité nationale. Ils ont pratiqué, avec démesure, le népotisme et le clientélisme.

Ce furent, tour à tour,<sup>20</sup> les Gbaka, les Yakoma, les Sara et les Gbaya, qui ont été privilégiés. Le succès de la Séléka aurait pu favoriser les Runga et les Goula.

Cette distribution régionale du pouvoir s'accompagne d'un long processus de dévitalisation des liens sociaux. Toutes les structures sociales telles que la famille, les églises, les partis politiques, les associations ont été dénaturées et ont perdu de vue la recherche du bien commun et la promotion des valeurs fondamentales. La faillite des élites et l'inexorable paupérisation de la population ont conduit au développement de l'individualisme et à la prolifération des démagogues (**III- La déstructuration de la société**). Dans un contexte aussi peu favorable à la liberté d'entreprendre et dans une société où la rente prime sur la recherche du profit, un développement durable fondé sur une bonne gestion économique et une exploitation transparente des nombreuses richesses du pays est devenu une gageure. Les derniers événements ont mis un terme aux espoirs d'une embellie de la conjoncture économique. Les razzias sur la plupart des entreprises du pays, l'exploitation des gisements aurifères et diamantifères au bénéfice des chefs de guerre de la Séléka et la disparition de l'Etat de droit ont détruit les fondements d'une économie nationale (**IV- La ruine de l'économie**).

---

<sup>17</sup> Dans le Rapport Afrique N°136 de décembre 2007 *International Crisis Group* qualifiait la République centrafricaine d'*Etat fantôme*.

<sup>18</sup> Avoir l' « esprit de cueillette » est la propension que peut avoir une personne, investie du moindre pouvoir ou développant des activités commerciales, pour enfreindre les règles morales et de droit afin d'assouvir sa volonté irrépressible d'un enrichissement personnel aussi rapide que possible et sans se soucier de l'intérêt général.

<sup>19</sup> La plupart de la petite centaine de groupes ethniques se répartissent entre cinq grandes familles : les Gbaya-Mandja (Centre-Ouest), les Banda (Centre-Est), les Sara et les ethnies islamisées le long de la frontière tchadienne (Runga, Goula), les ethnies autrefois organisées en sultanat comme les Nzakara et Zandé qui se prolongent au Soudan (Est) et les ethnies du fleuve et de la forêt (Yakoma, Gbanziris, Gbaka et pygmées Aka). Les Peul Mbororo, arrivés vers 1920, forment de petits groupes, de plus en plus nombreux, nomadisant à la recherche de pâturages. Tous ces groupes ont des minorités dans les pays voisins : au Cameroun (Gbaya, Mboum, Peul Mbororo) , au Tchad ( Sara, Runga, Goula), au Soudan (Zandé, Goula, Nzakara) et en RDC ( Yakoma, Banda) et au Congo (Gbaka, Pygmées).

<sup>20</sup> Les Présidents de la République successifs appartenaient aux ethnies Gbaka (Dacko et Bokassa), Yakoma (Kolingba), Sara (Patasse) et Gbaya (Bozizé). A la suite du renversement du Président Bozizé par la Séléka, en mars 2013, le Président devant assurer la transition est Michel Am-Nondroko Djotodia, de l'ethnie Goula. Pour la première fois, un musulman avait accédé à la magistrature suprême.

## I- La fiction de l'Etat

Depuis longtemps, les éléments constitutifs d'un Etat ne sont plus réunis. Le territoire national, assez vaste pour une population relativement faible<sup>21</sup>, n'a jamais été réellement contrôlé. Les pouvoirs publics ont rarement exercé les attributions qui sont normalement les leurs. Les institutions ont souvent été des caricatures de celles qui permettent le fonctionnement régulier d'un Etat. La Fonction publique n'a jamais été organisée conformément aux textes qui la régissent. Les notions d'intérêt général et de gratuité du service public ont été perdues de vue. Le paiement régulier des traitements des agents publics n'est plus qu'un souvenir lointain. Les finances publiques n'ont jamais été soumises aux règles du droit budgétaire et de la comptabilité publique. Quand bien même le budget de l'Etat aurait été un document prévisionnel sincère, les ressources budgétaires internes sont trop loin d'atteindre la masse critique nécessaire au fonctionnement d'un Etat indépendant.<sup>22</sup>

### 1-1 L'hypothétique souveraineté territoriale

Depuis des lustres, les pays limitrophes de la République centrafricaine sont le théâtre de rébellions, de mouvements irrédentistes, de violences en tout genre. Ces crises étrangères ont des prolongements inévitables dans les régions frontalières de la Centrafrique. En raison de l'inefficacité des Forces armées – tant nationales (FACA) que régionales (MICOPAX-FOMAC) - le territoire centrafricain a toujours offert un espace propice aux sanctuaires de bandes armées venant de l'extérieur. A partir de 2009, les exactions des hommes d'Abdoulaye Miskine, de Joseph Kony et de Baba Laddé<sup>23</sup> ont révélé au grand jour l'extrême faiblesse de l'Etat

---

<sup>21</sup> Le territoire couvre 623 000 Km<sup>2</sup> pour environ 4 millions et non 5 millions d'habitants dont près de 800 000 résident dans l'agglomération de Bangui. La population de ce territoire avait déjà probablement plus de 5 millions d'habitants au XVIIIème siècle, elle n'était plus estimée qu'à moins d'un million d'habitants, avant la seconde guerre mondiale. Cette chute impressionnante est due à plusieurs causes. Les maladies ont évidemment leur part dans cette tragédie. La traite des esclaves, à partir du XVIIème jusqu'au XIXème siècle, toucha toutes les régions. Les Etats musulmans de l'Adamaoua, du Darfour, du Bornou, du Baguirmi, du Ouaddaï et du Kordofan ont été les principaux responsables des razzias d'esclaves en Oubangui-Chari. Ils sont à l'origine du dépeuplement du pays, l'un des plus importants d'Afrique. Les travaux forcés durant la période coloniale, notamment pour la construction des chemins de fer Congo-Océan et Yaoundé-Douala, et l'enrôlement pour la seconde guerre mondiale, contribuèrent également à décimer la population masculine.

<sup>22</sup> En 2012, les crédits ouverts au budget de l'Etat ont été arrêtés à 362 millions d'euros soit un montant inférieur à ceux d'une ville comme Lille dont les dépenses d'investissement sont comparables à celles de l'Etat centrafricain. Le réseau de voies urbaines à Lille est d'environ 700 Km alors que le réseau routier (en mauvais état) de l'Etat centrafricain est estimé à environ 800 Km).

<sup>23</sup> Martin Kounta-Madji alias Abdoulaye Miskine est un Centrafricain qui a pris la tête du Front démocratique du peuple centrafricain implanté dans la zone frontalière du Tchad. Mahamat Abdul Kadre, alias Abdel Kader Baba Laddé, Peul tchadien a organisé successivement une rébellion au Tchad, au Darfour et en RCA pour défendre les intérêts des Peuls. On prête au Front populaire de redressement, qu'il a dirigé d'avoir eu jadis des contacts avec AQMI, les Touaregs du MNLA et Boko Haram. Joseph Kony est le leader de la Lord's Resistance Army (LRA) qui sévit dans l'est centrafricain, le Soudan du sud et le nord ouest de la RDC.

centrafricain. La crise commencée en 2012 confirme la disparition de l'Etat dans des régions entières, totalement livrées à elles-mêmes.

- **L'important déficit en infrastructures**

Le pays a toujours souffert de la pénurie en infrastructures routières et il n'a jamais véritablement connu le chemin de fer<sup>24</sup>. Quant aux nombreuses rivières du Bassin du fleuve Congo avec notamment la rivière Oubangui, elles sont impraticables une grande partie de l'année. Ces cours d'eau nécessitent des travaux incessants de dragage et de balisage, trop lourds pour le budget du pays. Les bailleurs multilatéraux (Banque mondiale, Union européenne, Bafd) et les organisations régionales (ex. CEMAC, CICOS) n'ont jamais manifesté un grand intérêt pour développer ce genre de voies de communication, pourtant essentielles pour le désenclavement du pays et l'intégration régionale.

Faute de moyens financiers et humains pour l'entretenir, le réseau routier, composé essentiellement de pistes, connaît un état de délabrement avancé. En saison des pluies, les pistes sont impraticables sur une grande partie du territoire. Il est quasiment impossible de rejoindre les régions du nord-est et du sud-est du pays. Dans l'arrière-pays mais aussi dans la capitale, les ponts s'effondrent, les uns après les autres, sous le poids des ans et des véhicules surchargés. Les quelques sept cents kilomètres de routes bitumées, y compris les voies urbaines de Bangui, sont en mauvais état car non entretenues depuis des dizaines d'années. Cette dégradation inexorable du réseau routier accroît l'isolement des populations, davantage à la merci de groupes armés et des coupeurs de routes.

- **La Darfourisation du Far East**

La région orientale du pays, notamment le nord-est, a toujours été délaissée par Bangui. Les habitants de ces confins, majoritairement musulmans, ont le sentiment d'avoir été rejetés de la communauté nationale, ce qui a renforcé leurs liens politiques et religieux avec les sultans soudanais. Le sango et le français n'y sont plus guère parlés. Aucune route bitumée ne relie cette région au reste du pays. Les faibles densités de population de la Vakaga, de la Haute-Kotto, du Haut Mbomou et du Mbomou constituent certes des obstacles à la mobilisation de lourds investissements mais la marginalisation politique orchestrée par les autorités centrales, depuis des dizaines d'années, n'est pas étrangère à cet abandon, alors que la région recèle d'importants centres aurifères et de prometteurs gisements d'hydrocarbures.<sup>25</sup> La délimitation des 1200 km de la frontière orientale avec les deux Soudan est un mirage. Seuls les postes frontières de Am-Dafok et de Bambouti, éloignés l'un de l'autre de 700 km, assurent un semblant de contrôle et rappellent l'existence de la République centrafricaine. Les départements de la Vakaga, de la

---

<sup>24</sup> Le Gouverneur Lamblin (1920-1925) créa le premier réseau de pistes à l'intérieur du pays. Aucun des projets de lignes de chemin de fer n'a abouti. Durant la courte occupation allemande (1911-1917) du sud-ouest du territoire, une ligne de chemin de fer de quelques km fut construite, en Lobaye, au nord de Mongoumba. Ce premier tronçon d'une ligne plus importante (Sangha-Oubangui) devait faciliter le développement du transport fluvial sur l'Oubangui.

<sup>25</sup> Voir page 44 ci-dessous, les convoitises du secteur minier.

Haute Kotto et du Haut Mbomou ne sont que des prolongements du sud Darfour et du Bahr el Ghazal, avec toutes les turbulences qui s'y déroulent depuis des décennies.<sup>26</sup>

Les crises au Darfour et dans le nord-est centrafricain ont les mêmes causes : la faillite de l'Etat, un abandon par les autorités centrales, la paupérisation qui s'accroît avec la sécheresse de cette zone sahélienne, une montée de l'islam radical, un enclavement proche de l'isolement, l'impunité des bandes armées notamment des milices arabes sanguinaires Djandjawids, une exclusion du jeu politique national et un ostracisme du pouvoir central envers les leaders de la région.

Quelle que soit l'évolution politico-économique du pays, cette partie excentrée du territoire national<sup>27</sup>, située sur la ligne de partage des eaux des bassins du Chari et de l'Oubangui, se tournera de plus en plus vers le Darfour, le Bahr-el-Ghazal et l'Afrique orientale. Les centres d'intérêt économiques et politiques ne seront plus situés en Afrique francophone<sup>28</sup>. La scission entre l'Ouest du pays, plutôt animiste/chrétien et francophone, ayant accaparé le pouvoir depuis l'indépendance jusqu'au 24 mars 2013, et l'Est lointain, plutôt musulman et arabophone, délaissé par Bangui et les bailleurs internationaux, est une perspective qui se rapproche chaque jour davantage.

- **Le règne de la prédation et de l'insécurité**

L'insécurité a toujours régné dans cette partie de l'Afrique centrale. Cette région fut le théâtre de la traite des esclaves, à grande échelle. Elle s'effectua dans deux directions vers l'Océan Atlantique et l'Europe et vers le Nil et l'Arabie. Durant la colonisation, ce pays, devenu « cul de sac » après Fachoda (1898), ne fut administré que très superficiellement<sup>29</sup>. Une vingtaine de sociétés concessionnaires y faisaient régner leur ordre dans le cadre du statut de l'indigénat. Cette période, relativement courte, marquera durablement le peuple oubanguien. La méfiance envers les autorités publiques et l'administration, « l'esprit de cueillette », la primauté de l'individualisme sur l'intérêt général, la violence dans les conflits de personne, le maintien d'un protocole désuet, le mimétisme dans certains comportements, l'inégalité dans l'application du droit peuvent trouver des explications en référence à cette période coloniale.

---

<sup>26</sup> **A partir de 2005, la plus importante faction de la rébellion armée tchadienne, fortement aidée par Khartoum, le Front uni pour le changement de Mahamat Nour avait pris ses quartiers dans la Vakaga. De même les rebelles d'Adoum Rakis avaient installé leur base arrière dans la Vakaga.**

<sup>27</sup> **La Vakaga, une partie de la Haute- Kotto et le Haut Mbomou**

<sup>28</sup> **La géographie nous enseigne que la préfecture du Haut Mbomou (Obo) est plus proche de l'Ethiopie que de la capitale Bangui. Depuis 2009, cette région, riche en minerais, est soumise aux exactions de la LRA de Joseph Kony venu du proche Ouganda. L'Etat centrafricain, ne pouvant rétablir l'ordre sur cette partie du territoire, a dû se résoudre à faire appel à l'Ouganda puis aux Etats-Unis Amérique pour essayer de rétablir l'ordre public. Dans ces régions orientales, le sango a été remplacé par l'arabe et l'anglais tandis que la livre soudanaise a remplacé le Franc CFA.**

<sup>29</sup> **Les sociétés concessionnaires prirent comme modèle « l'Etat indépendant du Congo » occupé par les Belges. Les intérêts privés prévalaient sur tout projet de développement. Les sociétés ne songent guère à investir pour le long terme, elles se préoccupent uniquement de profits à court terme. L'« esprit de cueillette » n'est pas nouveau. L'Oubangui-Chari fut une colonie sous-administrée. On y comptait à peine 300 agents de la puissance coloniale dont un bon nombre d'Antillais et de Guyanais. Les deux plus célèbres Guyanais furent Félix Eboué et René Maran.**



Plus que dans les autres colonies, les travaux forcés, le portage<sup>30</sup>, la conscription pour les deux guerres mondiales et les expéditions coloniales<sup>31</sup> ont décimé la population masculine. Plusieurs écrivains célèbres ont stigmatisé cette situation<sup>32</sup>.

De tous temps, le pays a été soumis aux prédatons exogènes, généralement par le fait de groupes ethniques islamisés venant du Tchad, du Darfour, du Kordofan et du Nord Cameroun. Parmi ces groupes, les plus récents ont été ceux ayant des traditions ancestrales d'élevage extensif (Peuls Bororos), les commerçants pratiquant le trafic de l'or, du diamant, de l'ivoire ou s'adonnant à la traite des êtres humains. La situation politique des pays limitrophes, en conflits ou en crises chroniques, a fait croître les mouvements de réfugiés étrangers<sup>33</sup>. Cet environnement tourmenté a permis le renforcement des capacités des groupes armés, centrafricains et étrangers<sup>34</sup>.

En l'absence de réaction de l'Etat, ces groupes armés se sont progressivement arrogé une partie du territoire national en asservissant les populations et en faisant commerce des ressources minières (diamant, or). En réaction, les Groupes d'auto-défense se sont multipliés et ont progressivement constitué une approche sécuritaire non maîtrisée par l'Etat. Ces éléments incontrôlés ont aussi participé à la montée de l'insécurité locale<sup>35</sup>. Bien avant 2013, l'insécurité gagnait tout le territoire national et faisait croître le nombre de réfugiés dans les pays voisins,

---

<sup>30</sup> L'absence de pistes et la trypanosomiase ont conduit au développement du portage humain. L'absence de traction animale est encore d'actualité au XXI<sup>ème</sup> siècle. Les jeunes pousseurs de bois accomplissent toujours leur travail de forçat. Certains d'entre eux se sont transformés en coupeurs de route puis renforcèrent les milices anti-balaka, à partir de mars 2013.

<sup>31</sup> L'Oubangui-Chari a fourni de la main-d'œuvre pour la construction des chemins de fer Congo-Océan et Douala-Yaoundé. De même, des tirailleurs oubangiens ont été enrôlés dans le 2<sup>ème</sup> Bataillon de marche du Tchad et s'illustrèrent notamment à Bir Hakeim, en mai 1942. Plusieurs centaines d'Oubangiens sont morts dans les combats de la seconde guerre mondiale et des guerres de la décolonisation. Le plus illustre fut le lieutenant Koudoukou, premier officier africain à être élevé à la dignité de Compagnon de la Libération.

<sup>32</sup> On citera Ernest Psichari dans « *Terres de soleil et de sommeil* » (1908) et « *Carnets de route* » (1948), André Gide dans « *Voyage au Congo* » (1927) et René Maran dans « *Batouala : véritable roman nègre* » (1921) et « *Le livre de la brousse* » (1934). La Centrafrique est le seul pays africain ayant servi de cadre à deux prix Goncourt : René Maran avec *Batouala* (1921) et Georges Conchon avec *l'Etat sauvage* (1964).

<sup>33</sup> Selon OCHA, ils étaient près de 20 000, en août 2012. Il s'agissait essentiellement des Congolais de RDC et des Soudanais (Darfour)

<sup>34</sup> Les groupes armés de la LRA de Joseph Kony qui sévissent au sud-est sont originaires de l'Ouganda, les groupes de Baba Laddé étaient constitués principalement de Peuls venant du sahel tchadien. Le Front démocratique du peuple centrafricain d'Abdoulaye Miskine a ses sanctuaires au Tchad et au Cameroun. La Séléka a pu se constituer grâce aux apports humains et matériels extérieurs.

<sup>35</sup> Avant les événements de 2012/2013, on estimait à 37 000 le nombre des membres des Groupes d'auto-défense, soit plus de quatre fois le nombre de rebelles sévissant alors dans le pays. En 2013, les exactions de la Séléka ont amené la constitution de groupes armés appelés « anti-balaka » qui ont, à leur tour, commis des exactions, notamment dans la communauté musulmane à Bangui et dans l'ouest du pays. Ces anti-balaka, mus par un irrépressible désir de vengeance, ont commis de véritables massacres contre les communautés musulmanes centrafricaines qui étaient sans lien avec la Séléka. La communauté des Peuls Bororos a été particulièrement visée.

notamment dans les grandes villes<sup>36</sup>. Cette situation, peu médiatisée, a évidemment empiré après le 24 mars 2013.

Un exode ininterrompu de centaines de milliers de Centrafricains a été constaté par les organisations humanitaires, dans les zones frontalières, notamment en RDC et au Cameroun. Cet afflux incessant de réfugiés ne manquera pas de déstabiliser un peu plus ces régions frontalières du Cameroun et de RDC.

- **La généralisation de l'anarchie**

Avant la chute du Président Bozizé, on peut estimer que près de 60 % du territoire national échappait totalement au contrôle de l'Etat centrafricain. Les autorités de l'Etat avaient disparu, les Forces Armées (FACA) et les policiers n'assuraient plus la sécurisation des populations, les services déconcentrés ministériels étaient livrés à eux-mêmes, les services de santé étaient sans moyens tandis que les maîtres-parents étaient souvent les seuls enseignants. Après l'arrivée de la Séléka et du Président de la période transitoire<sup>37</sup>, c'est tout le territoire qui est tombé dans l'anarchie. L'Etat a disparu. Dans tout le pays, les populations sont soumises aux razzias de bandes armées appartenant ou non à la Séléka. Les «coupeurs de route»<sup>38</sup> se sont durablement installés sur tous les axes routiers. Des chefs de guerre ont succédé aux préfets et aux administrateurs pour faire régner leur ordre. Comme durant les précédentes présidences, la reddition d'un chef rebelle est obtenue moyennant le versement d'une contrepartie financière. Ce ralliement n'a aucune conséquence sur la paix car un nouveau chef ne tardera pas à s'imposer, désirant profiter, à son tour, de l'aubaine. Avant les événements du printemps 2013, on estimait qu'environ 180 000 déplacés internes s'étaient réfugiés dans le sud-ouest du pays, alors relativement épargné. Dès l'été 2013, toutes les régions étaient déjà victimes d'innombrables exactions dont beaucoup de crimes contre l'humanité, sans aucune réaction de la communauté internationale et notamment de l'ONU et de l'Ua. Les organisations humanitaires estiment, en janvier 2014, que près de 1 million de Centrafricains sont déplacés et près de 400 000 réfugiés dans les pays limitrophes.

## **I-2 Des pouvoirs publics décrédibilisés ayant perdu toute légitimité**

---

<sup>36</sup> En Août 2013, OCHA estimait qu'environ 160 00 Centrafricains étaient réfugiés dans les pays voisins. Ils seraient 85 000 au Cameroun (Douala et Yaoundé) et 66 000 au Tchad ( Ndjamena, Moundou) et quelques milliers au Congo (Brazzaville). Depuis décembre 2012, les exactions de la Séléka ont accéléré les mouvements de réfugiés vers le Soudan du Sud et la RDC. Près de 25 000 Centrafricains seraient réfugiés au Nord Est de la RDC.

<sup>37</sup> Le 13 avril 2013, les 105 membres du Conseil National de la Transition ont désigné par acclamations Michel Am-Nondroko Djotodia, Président de la République, pour une période transitoire de 18 mois. Après l'adoption de la Charte constitutionnelle de la Transition, le Président a été confirmé chef de l'Etat, le 18 juillet 2013, pour une période de 18 mois susceptible d'être prolongée.

<sup>38</sup> Le terme *zaraguinas* est généralement employé pour désigner ces hors la loi dont la prolifération, à partir de la fin des années 1990, est liée aux défaillances de l'Etat. Ces zaraguinas se reconvertirent en anti-balaka, à l'automne 2013.

Les élections présidentielles de 2005, qui avaient permis un retour à l'ordre constitutionnel, n'ont pas engendré le processus de démocratisation auquel on aurait pu s'attendre. Devant l'immensité des problèmes à résoudre, le pouvoir politique s'est réfugié dans le népotisme, l'affairisme et le repli ethnique. Le régime du Président Bozizé est devenu semblable à ceux qui l'avaient précédé. Cette situation a inévitablement conduit à une montée des tensions sociales, à un refus des citoyens d'adhérer aux projets de développement, financés par l'aide internationale et à un blocage du jeu démocratique.

Les mauvaises pratiques ont accentué le retrait des partenaires bilatéraux, soucieux de la bonne gouvernance (ex. Allemagne, Pays nordiques, Royaume-Uni, Canada) et le départ des investisseurs privés davantage respectueux du droit (Français, Portugais). Inversement, cette situation de non-droit a favorisé l'arrivée croissante de nouveaux partenaires (Chinois, Indiens) et d'hommes d'affaires peu soucieux du respect de la légalité et pour qui la notion d'Etat est souvent inconnue (Libanais, Indo-pakistanaï, Yéménites).

Les élections présidentielles et législatives de 2011, marquées par l'impréparation et des irrégularités flagrantes<sup>39</sup>, dénoncées notamment par les experts de l'Union européenne et de l'OIF, ont fini par décourager les derniers partenaires financiers qui avaient pourtant fortement contribué aux financements du processus électoral, du DDR et de la RSS. Il est vrai que ces programmes, bénéficiant de financements importants, ont toujours constitué des aubaines pour les adeptes de la «cueillette» tant les contrôles sont difficiles à mettre en place et s'avèrent le plus souvent formels. Les expertises, les ateliers, les comités de suivi, les comités de pilotage ont été innombrables et source de rémunérations hors normes pour les experts nationaux, généralement proche du pouvoir.

- **Une structure gouvernementale marginalisée**

Sous tous les régimes qu'a connus le pays, le Gouvernement a rarement joué le rôle que lui conférait la Constitution<sup>40</sup>. De tous temps, le pouvoir exécutif a été monopolisé par le Président de la République. Les Présidents se sont entourés de nombreux conseillers, qui étaient davantage courtisans qu'experts. Certains de ces conseillers ont eu une autorité supérieure à celle des ministres. Des ministères essentiels ont été directement rattachés au chef de l'Etat et soustraits à l'autorité du Premier ministre.<sup>41</sup> Des ministres étaient aussi directement rattachés au Chef de l'Etat, sans faire partie du Gouvernement<sup>42</sup>.

---

<sup>39</sup> Le Président Bozizé avait mis à la tête de la Commission électorale indépendante le Pasteur Joseph Binguimalé, qui avait été employé chez Renault à Boulogne Billancourt, été chef mécanicien du garage présidentiel de Bokassa et d'avoir une certaine aura auprès de ses ouailles de Seine et Oise, dans son ministère de pasteur. Sa réputation d'homme très corrompu était largement connue.

<sup>40</sup> Les articles 38 à 46 de la Constitution du 27 Décembre 2004 précisaient les attributions du gouvernement sous la présidence du général François Bozizé.

<sup>41</sup> Les ministères régaliens rattachés au Président Bozizé étaient ceux de la Défense Nationale, des Mines, de l'Aviation civile et des Transport aérien, du Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants, de l'Elevage et des Pôles de développement.

<sup>42</sup> Le cas le plus rocambolesque fut l'affaire Durbar Saïfee. Cet Indo-pakistanaï avait été condamné en France, en 2007, à trois ans de prison ferme pour escroquerie. Réputé proche du Chef de l'Etat, il fut nommé

Certains bailleurs multilatéraux ont encouragé cet affaiblissement gouvernemental en accordant leurs financements à ces secteurs, rattachés au Président de la République sans les habituels contrôles gouvernementaux.<sup>43</sup> Afin d'éviter l'éventuel contrôle gouvernemental, des structures administratives ont aussi été créées avec des financements extérieurs<sup>44</sup>. La pratique du dessaisissement du Gouvernement s'accompagne souvent d'un laisser-aller organisationnel peu commun. Les départements ministériels, le travail gouvernemental, la coordination ministérielle ont toujours fait l'objet d'une organisation juridique approximative.<sup>45</sup> Ces questions juridiques non résolues facilitent les interventions présidentielles dans tous les domaines et permettent de privilégier l'opportunité à la légalité. Les problèmes de compétence n'ont pas cessé de paralyser l'action gouvernementale à la fin de la présidence du général Bozizé.<sup>46</sup> L'inaction gouvernementale a aussi été facilitée par le recours abusif à l'intérim<sup>47</sup>.

---

vice-ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, en janvier 2008, sans pour autant être formellement membre du Gouvernement. Ce subterfuge était surtout destiné à lui octroyer une immunité diplomatique. Cette nomination ne fut pas sans conséquence sur les relations franco-centrafricaines. Finalement, il fut limogé en juin 2009 et extradé de Grande Bretagne, en décembre 2009, pour être incarcéré en France afin de purger sa peine.

<sup>43</sup> Les Pôles de développement bénéficiaient d'un financement de 37 millions d'euros de l'Union européenne. Le programme DDR offrait une belle opportunité de prédation. Ainsi, les 6 milliards de FCFA accordés par la CEMAC pour financer ce programme ont disparu prématurément, en 2010, sans pouvoir être utilisés pour mettre un terme aux rébellions du nord et de l'est du pays.

<sup>44</sup> Le PNUD a apporté son soutien à un Haut Conseil à la Décentralisation, dont l'utilité restait à démontrer, alors que le ministère chargé de la Décentralisation, qui aurait dû être la seule structure dédiée à cette problématique, ne bénéficiait pas de son soutien. Le Fonds Mondial pour la lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme finançait directement le Comité national de lutte contre le sida, présidé par le Chef de l'Etat, sans que le ministère de la Santé, sans moyens, ne soit associé.

<sup>45</sup> Les ministères du Gouvernement Touadéra III (Décret N° 11034 du 22 avril 2011) n'ont jamais fait l'objet de décrets organiques.

<sup>46</sup> A titre d'exemples, dans le gouvernement Touadéra III, trois ministères étaient chargés du secteur de l'Education : le ministère d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche scientifique, le ministère de l'Enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante et le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Ces trois ministères devaient se partager des locaux peu nombreux, des cadres en nombre insuffisant et des dotations budgétaires peu généreuses. Il n'y avait pas de coordination entre ces trois ministères. De même, la ministre chargée de la coopération internationale ne pouvait exercer ses fonctions ministérielles car les directions dédiées à la coopération internationale étaient rattachées au ministère d'Etat au Plan et à l'Economie qui exerçait donc effectivement ces attributions.

<sup>47</sup> Dans le Gouvernement Touadéra III, plusieurs ministres ont, soit démissionné (ex Sylvain Maliko), soit été révoqués ( Michel Koyt, Firmin Findiro,) sans qu'ils ne soient nommément remplacés. Durant plusieurs mois, un ministre intérimaire a exercé leurs fonctions pourtant aussi essentielles que le Plan et l'Economie et la Justice. Poste fondamental pour le fonctionnement de l'Etat, car chargé de l'organisation du travail gouvernemental, de la coordination interministérielle, du contrôle de la légalité et des relations avec les institutions, le Secrétariat Général du Gouvernement a été exercé, à partir de mars 2012 et durant près de huit mois, par un ministre intérimaire.

De tous temps, la situation personnelle et les agissements de certains ministres ont contribué à décrédibiliser le Gouvernement. Leur comportement ubuesque, leurs dépenses ostentatoires, leur passé peu reluisant et leurs déboires judiciaires ont souvent défrayé la chronique.<sup>48</sup>

Les déplacements ministériels à l'étranger, source de frais de mission et d'opérations d'import-export, notamment en or et diamants, ont toujours été nombreux et fréquents<sup>49</sup>. La pratique de la délégation de pouvoir n'a jamais été vraiment utilisée car cette modalité de la déconcentration peut porter atteinte aux intérêts personnels de l'éventuel délégant. Il n'est donc pas rare que l'absence prolongée d'un ministre ou d'un haut responsable de l'Administration se traduise par une paralysie du ministère ou du service pendant toute la durée de cette absence.

### • L'omnipotence présidentielle

Les Présidents centrafricains ont toujours exercé le pouvoir en l'absence de tout contrôle et en s'arrogeant des attributions qui relevaient constitutionnellement du gouvernement. Il en a été notamment ainsi dans le domaine financier. Les Présidents successifs ont considéré le Trésor public comme étant leur cassette personnelle. Cette mainmise sur les pouvoirs financiers n'avait pas seulement comme motivations la maîtrise des finances publiques et la lutte contre les détournements. L'omnipotence du Président Bozizé était particulièrement visible en matière de finances publiques. Le général-président avait ainsi décidé de présider, plusieurs fois par mois, le Comité de Trésorerie qui avait le pouvoir de décision en matière de dépenses publiques. Il présidait aussi le Conseil spécial de surveillance et de redressement des entreprises et offices publics, remplaçant les conseils d'administration des entreprises et offices publics, dissous en janvier 2012.<sup>50</sup> Toute dépense de ces structures publiques devait être dûment approuvée par le Chef de l'Etat. Parallèlement à cette concentration des pouvoirs financiers du Président, le Trésor public était périodiquement affaibli par le jeu des incessantes nominations<sup>51</sup> aux postes clefs du ministère des Finances.

---

<sup>48</sup> En septembre 2011, en raison d'un contentieux l'opposant à une entreprise pétrolière américaine, Sylvain Ndoutingai, ministre des Finances et du Budget, a rencontré des difficultés pour obtenir le visa américain, afin de pouvoir assister à l'Assemblée générale du FMI et défendre la cause de son pays. Il dut renoncer au voyage de New York.

<sup>49</sup> Pour la réunion de la Table Ronde des bailleurs de Bruxelles, en juin 2011, 17 ministres faisaient partie de la Délégation centrafricaine qui comprenait 53 personnes. Plusieurs ministres ont été aperçus à Anvers, chez des diamantaires connus.

<sup>50</sup> Décret N° 120008 du 7 janvier 2012

<sup>51</sup> En 2012, trois Trésoriers généraux ont été nommés, dont un dans des formes illégales. Les personnalités nommées à cette fonction étaient surtout connues pour leur cupidité. Ainsi, le Général Lapo, qui avait déjà défrayé la chronique notamment en 1984 lorsqu'il exerçait des fonctions ministérielles, avait fait l'objet d'opprobre lors de son passage à la Direction générale des douanes avant d'être nommé Trésorier général, pour quelques mois. Il avait notamment créé la société Polygone qui, grâce aux marchés de gré à gré, remportait les plus importants marchés de l'Etat. Sa gestion catastrophique, constatée par le FMI, ne l'empêcha pas d'être nommé Chef d'Etat-major des Armées, en décembre 2012. Très curieusement, le Président de la Transition, Michel Djotodia Am-Nondroko, le renomma dans ces fonctions, en septembre 2013.

- **L'échec du bicéphalisme de l'exécutif**

L'Accord de Libreville du 11 janvier 2013 avait pris quelques libertés avec la Constitution de 2004. Cet accord devait déboucher sur un bicéphalisme avec la prédominance du Premier ministre, chef du Gouvernement sur le chef de l'Etat. Cette transposition d'une règle du régime parlementaire était d'autant plus curieuse qu'elle était assortie de l'impossibilité de mettre en cause la responsabilité du Premier ministre et que l'Assemblée Nationale, alors totalement favorable au Président Bozizé, ne pouvait pas être dissoute.

Aux termes de l'Accord de Libreville, le Premier ministre devait rester à son poste jusqu'à la fin du mandat du chef de l'Etat, prévu en 2016. Ces nouvelles règles constitutionnelles apparaissaient difficilement compatibles avec les réalités centrafricaines. Elles méconnaissaient également l'histoire constitutionnelle africaine qui consacre la prédominance du chef de l'Etat sur le chef du Gouvernement. Les quelques rares expériences africaines de bicéphalisme avec prédominance du chef du Gouvernement, ont été de courte durée.<sup>52</sup>

Transposer en Centrafrique une partie de la clef de voûte du régime parlementaire était pour le moins audacieux. En se référant à la Constitution de 2004, pas abrogée formellement en janvier 2013, et en excitant son élection au suffrage universel, en mars 2011, le Président Bozizé avait des arguments dirimants pour remettre en cause la désignation du Premier ministre par les chefs de l'Etat de la CEMAC, comme chef de l'exécutif. Ce bicéphalisme de l'exécutif était voué à l'échec. Ne disposant pas de la confiance de l'Assemblée Nationale et ne pouvant compter sur la loyauté de nombreux ministres et ministres-délégués, Me Tiangaye ne pouvait exercer les responsabilités qui étaient devenues les siennes. Le refus du Président Bozizé d'appliquer le compromis de Libreville et son activisme pour multiplier les chausse-trappes à l'égard du nouveau Premier ministre<sup>53</sup>, précipitèrent sa chute le 24 avril 2013. Le nouvel homme fort de Bangui, Michel Djotodia Am-Nondroko, ne pouvait pas se comporter autrement que son prédécesseur. En effet, au mépris de la Charte constitutionnelle de la Transition, promulguée le 23 juillet 2013, le Président Djotodia Am-Nondroko, exerça, lui aussi, la plénitude du pouvoir exécutif, procéda aux nominations et aux sanctions sans associer le Premier ministre, cantonné dans un rôle subalterne voire de caution aux agissements de la Séléka et de ses chefs.<sup>54</sup>

---

<sup>52</sup> Au Sénégal, Léopold Senghor s'imposa à Mamadou Dia, en Côte d'Ivoire Laurent Gbagbo empêcha Guillaume Soro de gouverner, au Zimbabwe, Robert Mugabe s'imposa sans coup férir à Morgan Tsvangirai.

<sup>53</sup> Le Premier ministre avait proposé une liste de ministres qui a ensuite fait l'objet de modifications unilatérales du Président Bozizé. Le Décret N° 13035 du 03 février 2013, inclut des proches du Chef de l'Etat et prévoit deux postes de vice-Premier Ministre non prévus par la Constitution. Les ministres-délégués n'étaient pas prévus par Me Tiangaye, qui d'ailleurs ignorait le cursus de certains d'entre eux. Son domaine d'action avait été mis sous surveillance avec les nominations présidentielles dans les services centraux de l'administration et dans les services déconcentrés. Les ministres régaliens, issus de l'opposition, avaient été flanqués de ministres-délégués, fidèles au Président Bozizé.

<sup>54</sup> Le Président de la Transition, Michel Djotodia Am-NonDroko, limogea trois ministres du gouvernement Tiangaye III, par décret du 15 décembre 2013, au mépris des dispositions de la Charte constitutionnelle de la Transition qui précisent à l'article 29 « Sur proposition du Premier ministre, le Président de la République nomme les ministres et met fin à leurs fonctions »

- **Une Assemblée Nationale peu représentative**

Comme dans de nombreux pays africains, l'Assemblée nationale centrafricaine a toujours été une Chambre d'enregistrement, complètement soumise au Chef de l'Etat. L'Assemblée issue des élections de janvier et mars 2011, était quasiment monocolore. Suite à la décision de la plupart des partis de l'opposition de renoncer à participer au scrutin, les 105 sièges de députés sont revenus aux candidats du parti présidentiel KNK ou à des candidats de la majorité présidentielle.

Fait nouveau, plus d'une vingtaine de députés avaient des liens familiaux avec le général François Bozizé. Dans ces conditions, de manière encore plus marquée qu'auparavant, l'Assemblée nationale ne pouvait qu'entériner les projets du Président.<sup>55</sup>

Depuis plus de quinze ans, aucune Loi de règlement n'a été présentée à l'Assemblée nationale<sup>56</sup>. L'activité parlementaire étant réduite, la plupart des députés étaient surtout préoccupés par les questions de rémunération, de *per diem*, de voyages à l'étranger sans trop se soucier des considérations d'ordre national. Par ailleurs, le fonctionnement de l'organe législatif n'est guère facilité par les locaux de l'Assemblée nationale<sup>57</sup>. L'arrivée au pouvoir de la Séléka a mis fin ipso facto aux fonctions de l'Assemblée nationale. Le Conseil national de transition (CNT), composé depuis juillet 2013 de 135 membres désignés par le nouveau pouvoir, est un substitut sans légitimité démocratique. La société centrafricaine n'est nullement représentée dans cette structure largement dévouée à la Séléka et composée majoritairement de musulmans. Il est étonnant que le Sommet de la CEEAC de Ndjamena des 9 et 10 janvier 2014, n'ait pas demandé sa dissolution alors que le CNT a contribué à la poursuite du désastre. Plus étonnant encore le Président du CNT, Ferdinand Nguendet, ex RDC, ex KNK, ex chrétien devenu musulman, avait été encouragé à se présenter à la succession de Michel Djotodia. L'opposition de la Communauté internationale a évité cette invraisemblable éventualité.

- **Des institutions républicaines sans moyens et sans pouvoir**

La politique de la terre brûlée de la Séléka a anéanti les institutions républicaines. Auparavant, par le jeu des nominations et en raison de la faiblesse de leurs moyens de fonctionnement, le Conseil économique et social, la Cour des comptes, le Conseil constitutionnel, l'Inspection

---

<sup>55</sup> Lors de la dernière session parlementaire de 2011, sur les huit projets de lois adoptés, deux concernaient directement la vie de la Nation, car relatifs, d'une part, au budget de l'Etat et d'autre part, à l'organisation de la médecine traditionnelle. La Loi de Finances de l'année, examinée en trois jours, avait suscité un semblant de débat parlementaire. Le texte sur la médecine traditionnelle, pourtant en étude depuis trois ans, et les six autres projets de loi, concernant des ratifications, n'avaient fait l'objet d'aucune discussion particulière.

<sup>56</sup> Sur les recommandations du FMI, cet exercice aurait dû avoir lieu en 2013 mais les récents événements en ont décidé autrement.

<sup>57</sup> Construit par la Corée du Nord, il y a près de 40 ans, ce palais monumental, est susceptible de recevoir plusieurs centaines de parlementaires. Trop surdimensionné, il ne peut être entretenu comme il se doit. Les questions d'alimentation électrique, de climatisation, d'informatisation, d'entretien de ces vastes locaux prennent le dessus sur le travail parlementaire *stricto sensu*.

générale d'Etat et le Conseil d'Etat ne pouvaient jouer le rôle que la Constitution leur avait attribué. Ces fonctions de régulation et de contrôle, pourtant essentielles pour le fonctionnement régulier de l'Etat, n'ont jamais été attractives car peu lucratives. Ne permettant pas l'enrichissement personnel, elles constituaient surtout des fonctions d'apparat. Ces institutions, qui concourent normalement au bon fonctionnement de l'Etat, ont toujours été livrées à elles-mêmes et ont été ignorées de la quasi-totalité de la population voire des partenaires au développement. Leurs moyens de fonctionnement ont toujours été dérisoires et leur implantation, souvent dans des locaux insalubres, participaient à leur marginalisation.

On peut s'interroger sur la pertinence d'un Conseil économique et social, dont les attributions étaient inconnues de la plupart de ses membres et qui faisait l'objet de rivalités internes pour le partage des maigres avantages<sup>58</sup>. Le Conseil d'Etat et la Cour des comptes avaient une activité juridictionnelle réduite à trois ou quatre arrêts annuels. Leur indépendance était illusoire.<sup>59</sup> L'Inspection générale d'Etat était rattachée directement à la Présidence de la République. Le Conseil constitutionnel, bien que ne comprenant que deux membres sur neuf nommés par le Président de la République, avait une marge de manœuvre réduite, notamment dans le contentieux électoral. A l'exception de la Cour des comptes, aidée par la France et le PNUD, mais pour des montants modestes, ces institutions ne bénéficiaient pas des appuis des partenaires techniques et financiers.

### **I- 3 La privatisation des emplois publics**

Avant la chute du Président Bozizé, les effectifs de la fonction publique étaient évalués à environ 26 000 agents publics. Près de 41 % de ceux-ci étaient des agents relevant des ministères en charge de l'Intérieur et de la Défense nationale. En revanche, seulement 4,7% des agents publics relevaient du secteur du Développement rural. Une grande majorité des agents publics sont en poste à Bangui et son agglomération. En province, les situations d'abandon de poste étaient déjà fréquentes. Les conditions de travail déplorables, l'absence d'infrastructures sanitaires, les difficultés de scolarisation des enfants, l'insécurité permanente et les vicissitudes rencontrées dans le paiement des traitements n'ont jamais incité à quitter Bangui<sup>60</sup>.

- **L'abandon des agents publics**

L'administration centrafricaine a toujours été sous-équipée. De tous temps, elle a payé un lourd tribut aux crises politiques. Les derniers événements qui ont suivi la chute du Président Bozizé ont été les plus dévastateurs.<sup>61</sup>

---

<sup>58</sup> En mars 2012, la presse a relaté un pugilat ayant opposé, sur la voie publique, le Directeur de cabinet du Président et le Premier vice-président du CES.

<sup>59</sup> Pour avoir fait annuler un décret portant découpage électoral, le Président ad intérim du Conseil d'Etat, fut relevé de ses fonctions, en janvier 2011.

<sup>60</sup> Dans l'agriculture, on estime que 51 % du personnel d'encadrement se trouve dans la capitale à Bangui.

<sup>61</sup> Les hordes de la Séléka ont dévasté les établissements publics sur tout le territoire national et ont causé des dommages incalculables pour l'administration. Tous les projets de renforcement des capacités et notamment en dotation en équipements ont été réduits à néant. L'administration centrafricaine est à reconstruire.



Sans les moyens matériels indispensables à son fonctionnement, l'administration avait déjà beaucoup de difficultés à être au service des citoyens qui ne croyaient plus, depuis longtemps, à la gratuité du service rendu. Ici, comme ailleurs, la rente est au cœur du système. La privatisation de l'emploi public est de règle. Cette privatisation de l'emploi public est pratiquée à grande échelle dans les fonctions régaliennes (magistrats, policiers, officiers d'état civil) et dans les services sociaux (hôpitaux, centres de santé, collèges, lycées et université).

En l'absence de corps de contrôle et de sanctions, l'administration a toujours assuré très imparfaitement l'application des lois et la gestion des services publics. Le Gouvernement n'a jamais joué pleinement son rôle de puissance publique impulsant l'administration et veillant au respect des principes généraux du service public.

Les politiques liées à «l'ajustement structurel», aux contraintes budgétaires et aux vicissitudes de la vie politique nationale ont conduit à une augmentation sensible de l'âge moyen des agents de l'Etat. Le rajeunissement des cadres de l'administration a été sans cesse remis à plus tard. Le départ à la retraite des fonctionnaires n'a été compensé que partiellement, ce qui a compromis la transmission des expériences et des savoirs. Certains corps de fonctionnaires ont aussi été particulièrement touchés par la pandémie VIH/SIDA (professeurs du secondaire et de l'université, policiers) réduisant d'autant l'impact des plans de formation, toujours onéreux.

- **La recherche de revenus de substitution au traitement**

La principale préoccupation des agents de l'Etat a toujours été de percevoir un traitement mensuel. La crise permanente des finances publiques et la mauvaise gouvernance ont habitué les agents publics à percevoir leur traitement avec d'importants retards.<sup>62</sup> Outre les arriérés, les traitements ne sont plus réévalués depuis des décennies. Le point indiciaire est resté cristallisé depuis plus de trente ans. Le faible niveau de leur rémunération<sup>63</sup> et leur versement incertain incitent les agents de l'Etat à «cueillir» les indispensables revenus complémentaires.

La course aux formations à l'étranger<sup>64</sup>, la participation aux séminaires/ateliers organisés à Bangui ou en province<sup>65</sup> générant *per diem*, frais de transports et nourriture sont particulièrement recherchés et mobilisent beaucoup d'énergie. Ces activités extra-professionnelles sont attractives car les organisations onusiennes (PNUD, UNICEF, HCR) se prêtent généreusement à ces réunions

---

<sup>62</sup> Les records datent de la présidence Patassé. Les arriérés de la plupart des fonctionnaires étaient évalués à environ 24 mois. Il faut reconnaître que sous la Présidence de François Bozizé les traitements ont été payés sans trop de retards.

<sup>63</sup> Avant les événements de 2013, le traitement moyen mensuel d'un fonctionnaire était de l'ordre de 80 000 FCFA.

<sup>64</sup> Chaque année, l'ambassade de France reçoit environ 250 dossiers de candidatures pour les formations de courtes durées (Cisap) de l'ENA. La bourse pour cette formation de deux à trois semaines équivaut à quatre à cinq mois de traitement.

<sup>65</sup> L'hôtel des chutes de Boali est très prisé par les agences onusiennes qui y organisent des « retraites-séminaires » de plusieurs jours dans cet établissement rattaché au ministère chargé du Tourisme.

dispendieuses. Dans ces réunions purement alimentaires, la palabre est souvent un substitut à l'action. Le versement de *per diem* au tarif onusien permet d'attendre le paiement du traitement. Ces réunions n'ont quasiment aucun impact sur le règlement des véritables problèmes du terrain.

La quête de revenus additionnels indispensables conduit à multiplier les organisations bureaucratiques en droite ligne de la loi de Parkinson et de la loi de Say<sup>66</sup>. La Réforme des systèmes de sécurité (RSS), le Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR), le Fonds de consolidation de la paix, la préparation du DSRP et les structures locales du Fonds Mondial Sida Tuberculose Paludisme (CCM, CNLS) constituent autant d'aubaines et de véritables fonds de commerce, sans que les généreux bailleurs n'y mettent un terme. Ces structures budgétivores organisent méthodiquement une pléthore de conseils, sous-comités, points focaux, comités sectoriels, ateliers de validation, expertises locales permettant ainsi à une petite centaine d'agents de l'Etat, recrutés par les Agences onusiennes, souvent grâce à des Centrafricains déjà intégrés dans des projets de développement, d'avoir de substantiels compléments de revenus.

Dans ces structures dépendant des financements onusiens ou des Fonds verticaux, les rémunérations sont généralement alignées sur celles pratiquées par les Agences onusiennes<sup>67</sup>. Ces fortes disparités entre agents en poste dans l'administration centrafricaine et leurs collègues recrutés par les Agences onusiennes sont démobilisatrices chez les laissés-pour-compte et démotivent les heureux bénéficiaires de ces rémunérations, lorsque ceux-ci regagnent leur administration. Les Centrafricains, ayant eu la chance d'intégrer ces programmes d'aide au développement échappent à la peu enviable situation de leurs collègues, restés dans l'administration centrafricaine. Il n'est d'ailleurs pas sûr que l'amélioration des indicateurs de développement et l'instauration de bonnes pratiques fassent partie des principales préoccupations de ces privilégiés et des autres experts internationaux.

#### **I- 4 La crise permanente des finances publiques**

Les lois de finances de l'année ont toujours été votées à la hâte, sans un véritable débat parlementaire. En réalité, le principal intérêt de ces documents budgétaires était de permettre aux experts, notamment ceux des Institutions de *Bretton Woods* et de l'Union européenne, d'avoir des données chiffrées leur permettant de justifier de nouveaux financements. Les programmes de redressement ont eu peu d'impact sur le développement du pays et ont été sans incidence sur l'amélioration des conditions de survie de la population.

De manière structurelle, les ressources de la République centrafricaine ne permettent pas de couvrir les dépenses de fonctionnement et *a fortiori* de prévoir des dépenses d'investissement.

---

<sup>66</sup> La loi de Parkinson : « *les fonctionnaires se créent mutuellement du travail* » et « *un fonctionnaire entend multiplier ses subordonnés* ». La loi de Say : « *La demande pour une ressource s'accroît toujours pour correspondre à l'approvisionnement de la ressource* ».

<sup>67</sup> Sur financement du Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, le Coordonnateur national du CNLS gagne 4 400 \$ pour un travail à mi-temps, une secrétaire coordonnatrice du CCM gagne mensuellement 2 500 \$ alors que le smic en RCA n'est que de 37 \$.

Les recours aux financements extérieurs, notamment sous forme d'appuis budgétaires globaux et de facilités de crédit, sont indispensables afin de maintenir le statu quo<sup>68</sup>.

Sans ces financements extérieurs la faillite aurait été irrémédiablement constatée. Ces financements constituent une forte motivation pour les politiciens locaux passés maîtres à la fois dans la quête et la cueillette de ces ressources. La faiblesse des contrôles, venant des bailleurs, a autorisé, les innombrables détournements, enrichissements personnels et gaspillages.

Les lois de finances de l'année étaient généralement établies sur des prévisions budgétaires assez éloignées de la réalité. Les écritures du budget étaient souvent formelles.<sup>69</sup> Dans ces conditions, les lois rectificatives étaient très rares. Les lois de règlement sont inconnues, en dépit des fortes recommandations du FMI.

Certes, des avancées dans la gestion publique ont été constatées, sous la pression mais aussi avec le concours des institutions monétaires internationales. Après l'obtention, le 14 janvier 2008, du traitement intérimaire de l'initiative PPTE, les réformes ordonnées par le FMI ont peu à peu été mises en place<sup>70</sup>. Le point d'achèvement de l'Initiative PPTE a ainsi été atteint le 30 Juin 2009. Les nombreux comptes bancaires de l'Etat, à la gestion pour le moins confuse, ont été supprimés au profit d'un compte unique du Trésor. Le ministère des Finances a toujours été un poste sous haute surveillance des chefs de l'Etat centrafricains. Les tentatives d'émancipation se sont souvent brutalement terminées<sup>71</sup>.

Les satisfecit obtenus à la fin de la Présidence Bozizé avec le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, la reconnaissance de pays conforme à l'Initiative pour la transparence dans les industries

---

<sup>68</sup> Le projet de loi de finances 2013 indique que le montant des ressources budgétaires prévu est de 395 millions d'euros dont 210 millions d'euros de ressources propres, tandis que le montant global des charges s'établirait à 397 millions d'euros dont 179 millions pour les simples dépenses de fonctionnement et 184 millions d'euros pour des dépenses d'investissement sur financements extérieurs.

<sup>69</sup> Les inscriptions budgétaires concernant les dépenses d'investissement sont souvent théoriques tandis que celles concernant les dépenses de fonctionnement des ministères et surtout des Corps constitués ( Cour des Comptes, Conseil d'Etat, Cour constitutionnelle, les Hauts conseils ...) relèvent plus de l'habillage que de véritables crédits budgétaires.

<sup>70</sup> Il s'agissait principalement de l'ajustement des prix pétroliers à la pompe à leur coût réel, la suppression du guichet unique de Douala, la maîtrise des dépenses publiques courantes avec l'informatisation de la chaîne de la dépense à laquelle la France a grandement participé avec la mise en place du progiciel Gesco, la suppression progressive des arriérés, la remise en ordre du secteur bancaire.

<sup>71</sup> Dès son arrivée au ministère des Finances et du Budget, en septembre 2011, le Lieutenant-colonel Sylvain Ntoutingai organisa des Etats généraux des Finances publiques, afin de répondre aux exigences du FMI mais aussi de satisfaire son ambition politique. Cette tentative d'émancipation se révéla rapidement au grand jour, ce qui lui fut fatal. Sa parenté avec le Président Bozizé, son rôle éminent dans la réussite du coup d'état de 2003 et la protection des notables de Bossangoa lui ont permis d'éviter un sort funeste et de pouvoir bénéficier d'un exil. Il fut limogé le 1<sup>er</sup> Juin 2012 et remplacé par Albert Besse qui était son prédécesseur au ministère des Finances et ancien Secrétaire général de la Présidence. Il dut s'exiler en Août 2012, peu de temps avant la création de la Séléka.

extractives (ITIE) ou la traçabilité dans l'exploitation forestière ne doivent pas occulter quelques dérives dans la gestion des Finances publiques.<sup>72</sup>

La décrue des arriérés n'avait pas été amorcée, le recours aux « OP caisses »<sup>73</sup> dérogatoires aux principes fondamentaux de la comptabilité publique était toujours en vigueur, l'endettement extérieur n'était pas maîtrisé, la cession de créances des entreprises nationales et le rachat de dettes par le secteur privé étaient encore pratiquées, la non intégration de certaines recettes (ex. recettes minières de l'or et du diamant) au budget de l'Etat et la privatisation d'opérations douanières se perpétuaient au détriment de la sincérité du budget de l'Etat.

Cette situation peut difficilement être imputée aux questions de formation et de réglementation. Depuis l'indépendance, des centaines d'agents du ministère des Finances ont bénéficié de stage de perfectionnement à l'étranger, dans des centres de formation réputés. Actuellement, une centaine d'agents des Finances, en activité, sont diplômés de nos Ecoles financières (Impôts, Douanes, Trésor, CISAP ENA, Institut Forhom de la Rochelle) ou d'Ecoles régionales africaines. De grands projets de renforcement de capacités, avec de l'assistance technique, ont été mis en œuvre par les bailleurs internationaux, sans véritable amélioration des performances du secteur financier.

Les causes de la crise permanente des Finances publiques sont multiples. La principale réside dans le déséquilibre structurel existant entre les ressources internes et les dépenses de fonctionnement. La gestion des deniers publics est aussi rendue difficile par l'absence de l'anonymat dans les relations administration/contribuables et l'absence de transparence dans l'exécution des marchés publics. On peut y ajouter quelques causes plus conjoncturelles : l'important *turn over* des principaux responsables du ministère des Finances (Trésorier général, directeur de cabinet, directeurs généraux), généralement de l'ethnie du Président, les dysfonctionnements et tensions entre services (Trésor, Impôts, Budget, Services informatiques) et les relations difficiles entre les directeurs de cabinet successifs et les services, en raison des intérêts financiers divergents. Les tentatives d'amélioration dans la gestion des finances publiques ont rencontré de nombreux obstacles.<sup>74</sup> Les autorités publiques ont généralement été attachées à rejeter toute réforme afin de maintenir le *statu quo* qui leur permet de s'approprier une rente de situation.

---

<sup>72</sup> En 2010, la différence entre les sommes engagées et les ordonnancements du budget était de 24 milliards de F CFA. Les arriérés s'élevaient, en 2010, à 119 milliards de F CFA. 70 % des « OP Caisse » ne sont pas justifiées. Certains ministres sectoriels contractent des prêts auprès de la Chine, l'Inde, le Soudan sans en informer le ministre des Finances. Le scandale de la SONATU (prêt indien) ayant impliqué deux ministres dont le Secrétaire général du Gouvernement est le plus connu. Les versements de recettes minières par AXMIN, AREVA et les dotations provenant de la CEMAC pour le DDR ont été à l'origine de forts soupçons de détournements.

<sup>73</sup> Ces ordres de paiement se font sans engagement, sans ordonnancement et mandatement.

<sup>74</sup> L'exemple le plus explicite est le projet de gestion automatisée des dépenses et recettes de l'Etat avec le progiciel Gesco, financé par la coopération française. Ce projet soutenu par la Banque mondiale ne fut jamais approprié par les autorités et fonctionnaires centrafricains.

A cette prédation, largement répandue à tous les échelons du ministère des Finances, il convient d'ajouter le rôle néfaste joué par certains ressortissants étrangers, experts en corruption et en fraude en tout genre<sup>75</sup>. Après la chute du général Bozizé et les pillages des bandes de la Séléka, la situation des finances publiques est devenue catastrophique.

En 2014, les caisses de l'Etat sont vides, les aides extérieures se sont tariées, les agents de l'Etat ne sont plus payés, les entreprises ont été saccagées et le système bancaire est au bord de la banqueroute.<sup>76</sup>

## **II- La disparition de l'Etat de droit**

L'Histoire tourmentée du pays a laissé des traces dans la société centrafricaine. L'absence de solidarité nationale, la méfiance envers l'administration perçue comme prédatrice, la fin justifiant les moyens, même les plus extrêmes<sup>77</sup>, la peur d'attirer la convoitise en cas de réussite sociale, la faible adhésion au respect des règles générales et impersonnelles, le discrédit des autorités publiques et notamment de la magistrature sont profondément ancrés dans la population centrafricaine.

L'accession de l'Oubangui-Chari à l'indépendance n'apporta pas une décolonisation du droit applicable. L'arsenal juridique national fut constitué sans vraiment prendre en considération le contexte centrafricain. La nouvelle norme n'était souvent que la simple transposition de la règle française. La consolidation d'un Etat de droit n'a jamais été l'objectif des Présidents successifs qui avaient surtout la préoccupation de se maintenir au pouvoir quelque soit les moyens utilisés.

L'arbitraire, la violence, le mépris du droit et l'accaparement des richesses économiques nationales ont été des constantes de la gouvernance centrafricaine. Le paroxysme des atteintes à l'Etat de droit a été atteint avec la Séléka. Depuis le 24 mars 2013, la période anarchique est sans équivalence dans l'Histoire du pays. Toute référence aux règles juridiques et aux grands principes généraux du droit a été bannie.

En vertu du principe « la fin justifie les moyens », le respect de la règle de droit ne constitue pas le fondement de la vie en société. La magistrature fonctionne souvent en dehors des codes et des règles déontologiques. Les procès ont rarement été équitables et ont souvent méconnu les conventions internationales, pourtant dûment ratifiées. L'intime conviction du juge a remplacé la

---

<sup>75</sup> Les Portugais, les Libanais maronites et les Français ont été progressivement remplacés, vers la fin du XXème siècle par des Libanais chiïtes, des Indo-pakistanaïes, des Chinois et dernièrement par des Yéménites.

<sup>76</sup> En juin 2013, les créances des banques envers l'Etat s'élevaient à 22 milliards de francs CFA.

<sup>77</sup> Bien avant les massacres perpétrés depuis le 24 mars 2013, les exécutions sommaires étaient déjà fréquentes. Les expropriations par la force étaient courantes, l'usurpation des fonctions et la falsification des documents n'étaient pas rares. Les vices de procédure intentionnels ou par ignorance polluaient les décisions de justice.

production de la preuve, les pratiques coutumières se sont généralisées, les condamnations expéditives extrajudiciaires sont devenues monnaie courante. Les droits de l'Homme ont été perdus de vue, notamment en matière de privation des libertés et de protection des droits de la femme et de l'enfant.

Plus de soixante ans après l'indépendance, l'Etat de droit reste à construire tant ses fondements n'ont pas été établis durablement. L'entreprise sera difficile car les épreuves imposées par la Séléka marqueront durablement le pays. Déjà en temps de paix, la construction d'un Etat de droit était semée d'embûches. Barthélémy Boganda connaissait bien son peuple. Il savait que toute autorité publique voulait *rentabiliser* la période passée aux affaires. Il n'ignorait pas que les élites étaient peu soucieuses du bien commun et que la société était peu sensible à la culture du droit.

## **II-1 Les difficultés d'application du principe de légalité**

En dépit de la proclamation de l'unité du droit civil et de l'unité de juridiction<sup>78</sup>, les pratiques traditionnelles ont toujours été très présentes. Certaines de celles-ci ont même été consacrées par le droit positif et la jurisprudence. Le statut de la femme, la polygamie, la dot, la criminalisation de la sorcellerie, les règles de succession portent la marque de la coutume.

De nombreux textes des années 1960-1980, généralement transposés du droit français avec une adaptation plus ou moins réussie, n'ont pas été formellement abrogés alors que des textes, plus récents, édictent des règles différentes, voire non compatibles. A cette confusion, s'ajoute le déphasage entre la règle de droit et les réalités centrafricaines. Dans de nombreux domaines, les textes législatifs et réglementaires sont difficilement applicables. Ils ne correspondent pas vraiment au contexte du pays, notamment en termes d'économie, de société, de droits de l'Homme, de justice et de citoyenneté. Certains textes sont pris afin de répondre aux demandes réitérées de la communauté internationale, sans qu'il n'y ait une réelle volonté d'appliquer ces textes. Il en est ainsi en matière de lutte contre certains fléaux : luttes contre la corruption, les conflits d'intérêt, le sida, la peine de mort, les violences faites aux femmes et les enfants soldats. Bien que la République centrafricaine ait ratifié le traité de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA), les Actes uniformes du droit commercial et du droit du travail connaissent de nombreuses entraves<sup>79</sup>. A ce jour, aucune sanction à ces entorses n'a jamais été prise à l'encontre de l'Etat centrafricain.

- **L'absence de contrôle de la légalité des actes juridiques**

La Direction de la législation et du J.O. n'a jamais été vraiment opérationnelle. Le Secrétariat général du gouvernement, structure essentielle pour le fonctionnement de l'Etat, est une coquille

---

<sup>78</sup> La loi n°65-75 du 23 décembre 1965 (ORCA 1966 P.26) consacre l'unité de juridiction, l'unité de la justice civile et de la justice pénale. Elle supprime les tribunaux de droit traditionnel.

<sup>79</sup> La Cour d'arbitrage d'Abidjan n'a jamais été saisie en dernier ressort pour des affaires relevant du droit OHADA

vide. Il peut même rester sans responsable durant plusieurs mois<sup>80</sup>. La forme et le respect du principe de la légalité des actes unilatéraux, des actes individuels et des contrats administratifs ne sont que très rarement contrôlés.

Les principes fondamentaux du droit comme ceux de l'autorité de la chose jugée, de la non-rétroactivité des actes et de l'égalité des citoyens devant la loi ne sont pas appliqués uniformément. Dans ces conditions, les textes peuvent prendre la forme d'oukases prises par des autorités peu soucieuses de respecter les règles de compétences<sup>81</sup>. La faible culture juridique des responsables de l'administration et des dirigeants politiques<sup>82</sup>, l'absence de textes organiques fixant les attributions des autorités politico-militaires et l'inexistence des contrôles a priori et a posteriori ont contribué au développement de l'illégalité des actes administratifs. Le contentieux administratif est progressivement devenu virtuel, ce qui a permis de conforter les détournements de pouvoir et les illégalités. Les recours pour excès de pouvoir et les décisions juridictionnelles d'annulation sont devenus exceptionnels et non sans risques<sup>83</sup>.

- **Les difficultés de connaître le droit applicable**

En l'absence d'un Journal Officiel paraissant régulièrement, la plupart des textes ne sont jamais publiés. De manière irrégulière, quelques quotidiens assurent bien une publication officieuse de certains textes, mais sans la garantie de leur exactitude et sans leur conférer la valeur juridique d'une publication officielle. Il va de soi que les textes législatifs et réglementaires sont rarement acheminés, en province. Avant le pillage des bâtiments administratifs et la destruction des archives par la Séléka, les autorités déconcentrées de l'Etat se trouvaient déjà démunies d'archives et ne disposaient pas des recueils législatifs et réglementaires, indispensables à leur action. Il n'est donc pas rare que des textes caducs continuent d'être appliqués et que des décisions soient prises sans base légale. L'absence de coordination interministérielle peut engendrer des conflits d'application du droit et des incompatibilités<sup>84</sup>. Les Maisons du droit, qui

---

<sup>80</sup> Après le limogeage de Michel Koyt, en janvier 2010, l'intérim a été purement formel durant de nombreux mois.

<sup>81</sup> En janvier 2012, le ministre des Finances Sylvain Ndoutingai, nomma un Trésorier Général par voie d'arrêté ministériel alors que cette nomination relevait d'un décret pris en conseil des ministres. Le Président Djotodia ne s'embarrassait pas davantage des formalités constitutionnelles, en limogeant directement le Trésorier général par simple décret présidentiel du 15 décembre 2013, sans attendre une proposition du Premier ministre.

<sup>82</sup> Les responsables issus des rangs de la Séléka sont généralement sans expérience administrative, sans formation économique-juridique. Ayant une culture générale souvent indigente, ils parlent rarement le sango.

<sup>83</sup> En janvier 2010, le vice-président ad intérim du Conseil d'Etat fut relevé de ses fonctions pour avoir fait annuler un décret présidentiel modifiant le découpage électoral

<sup>84</sup> Faute de concertation préalable, un texte édicté par un ministère peut avoir des répercussions négatives. Ainsi un décret favorisant la transhumance des éleveurs de bovins sera violemment combattu par les agriculteurs. Un décret réglementant drastiquement la circulation des voyageurs dans les zones minières aura un effet désastreux sur la venue des touristes dans ces régions.

auraient pu faciliter l'accès au droit applicable, ne sont jamais devenues opérationnelles, en dépit des études de faisabilité et des nombreux experts mobilisés à cette fin<sup>85</sup>.

- **L'émergence de pratiques peu soucieuses des droits de l'Homme**

Avant l'anarchie qui s'est généralisée avec la Séléka, les lois et règlements n'étaient déjà pas appliqués uniformément sur l'ensemble du territoire national. Des particularismes locaux étaient toujours en vigueur. Ils étaient d'autant plus puissants que certains de ceux-ci ont pour fondements la religion et en particulier l'islam.

Les contrées islamisées du nord-est et du sud-est ont vu la renaissance des chefferies traditionnelles et le quasi-remplacement des autorités judiciaires modernes par des cadis, avec application d'un droit ignoré par les institutions républicaines. Dans d'autres régions, davantage animistes, les tradipraticiens et autres fétichistes ont imposé leurs oracles à une population crédule qui se prête volontiers à la justice populaire. La notion de tradipraticien est liée à celle de sorcellerie. Cette croyance d'un autre âge est surtout ancrée dans les populations animistes de la forêt et du fleuve<sup>86</sup>. Les cas d'exécutions sommaires, dans des conditions atroces, sont fréquemment rapportés dans les médias. Ces crimes frappent prioritairement les personnes vulnérables (femmes âgées, enfants, infirmes).<sup>87</sup> En dépit de l'opposition de nombreux intellectuels et des dénonciations de l'Union européenne et de la France, une loi « organisant l'exercice de la médecine traditionnelle » a été votée, le 30 décembre 2011. Elle ouvre désormais la possibilité de légaliser les exactions des tradipraticiens dans certains de leurs actes. Ces pratiques ne répondent nullement aux critères de la véritable médecine traditionnelle, telle que proposée par la Déclaration d'Alma Alta<sup>88</sup> et reconnue par l'OMS.

## **II-2 Un système judiciaire en décomposition**

A l'image de l'appareil d'Etat, le système judiciaire s'est progressivement décomposé. Faute de crédits, les tribunaux n'ont plus été entretenus. Leurs équipements ne permettaient plus un fonctionnement normal de l'institution judiciaire. Beaucoup de magistrats n'ont pu maintenir un

---

<sup>85</sup> Les Maisons de droit sont prévues depuis 2009. Les programmes du PNUD, de l'OIF et de l'Union européenne ont mobilisé des financements importants pour ces équipements qui n'ont jamais été vraiment concrétisés.

<sup>86</sup> La notion vernaculaire de *nganga*, perçue par la quasi totalité de la population bantoue, désigne à la fois le tradipraticien, le devin et le médecin. Le *nganga* traite les patients en leur administrant des substances à base de plantes, de minéraux et d'organes d'animaux, mais il procède aussi par de la divination ou par voyance avec comme conséquences les plus fréquentes des accusations de sorcellerie. Le *nganga* pratique aussi des actes « de chirurgie » sans évidemment en posséder ni les instruments ni la compétence.

<sup>87</sup> Un expert centrafricain de *Danish Refugee Council*, ancien procureur de la République à Mbaïki, estime que 527 cas de sorcellerie ayant entraîné mort d'homme, dans des conditions atroces, ont été recensés en 2010-2011 pour les seuls départements de la Lobaye, de l'Ombella Mpoko et de la Mambéré-Kadéï.

<sup>88</sup> La Déclaration d'Alma Alta du 12 septembre 1978 reconnaît la place de la médecine traditionnelle dans les soins de santé primaire.



niveau de vie conforme à leur statut que grâce à des expédients. Les faux en écritures, les vices de forme et de procédure, les faux témoignages n'ont cessé de progresser. Devant ce délabrement, encore plus prononcé en province, les chefs de village et certains maîtres à penser se sont arrogé des pouvoirs qui n'étaient pas normalement de leur ressort.

- **La régression dans la formation des juristes**

Depuis une quinzaine d'années, l'Université de Bangui n'assure plus un véritable enseignement des sciences juridiques. La Faculté des sciences juridiques et politiques de Bangui ne compte aucun professeur de droit ayant des qualifications incontestables. Certains cours magistraux sont assurés par des titulaires d'un simple DEA voire d'un master. Il n'y a plus aucune revue juridique qui aurait pu être utile aux professionnels du droit. Aucun recueil de jurisprudence nationale n'est disponible, ce qui aurait pu éviter les décisions juridictionnelles prises *intuitu personae*. Les grèves des enseignants sont fréquentes. Les équipements universitaires étaient déjà en voie de délabrement avancé. La plupart des ouvrages et revues de droit des bibliothèques universitaires ne sont plus d'actualité. Les étudiants en droit, issus d'un enseignement secondaire public en faillite, sont trop nombreux et sans perspective professionnelle.

- **La perte de crédibilité de la magistrature**

Bien avant les événements de 2013, le règlement des différends intervenaient souvent en dehors du droit. Devant la faillite du système judiciaire, la justice d'inspiration religieuse et la justice populaire<sup>89</sup> ont pris progressivement le pas sur la justice moderne. Cette justice importée par la colonisation est plus longue à décider, plus coûteuse et aussi moins respectueuse des situations dominantes. De surcroît, la justice moderne fait surtout appel à l'écrit, c'est-à-dire à la langue française qui est de moins en moins comprise par les citoyens.

Le départ à la retraite des premiers magistrats centrafricains, généralement formés en France et bons professionnels du droit, a laissé un grand vide. Leurs successeurs ont souvent été recrutés sur d'autres critères que le mérite et n'ont pas toujours reçu la formation juridique adéquate. Le rajeunissement du corps de la magistrature s'est fait à un rythme beaucoup trop lent et dans des conditions contestables. Les concours d'entrée et les cursus professionnels ont toujours été marqués par l'interventionnisme du pouvoir politique. Les enseignements professionnels à l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) et théoriques à l'Université n'apportent pas les qualifications juridiques suffisantes notamment en ce qui concerne les principes déontologiques fondamentaux et les pratiques procédurales. Durant la présidence du général Bozizé, tout candidat à la magistrature ou à un emploi d'auxiliaire de justice devait effectuer une période militaire de plusieurs mois. Cette militarisation de la formation des magistrats et des auxiliaires de justice à l'ENAM a contribué à accentuer leur mise au pas et à exclure les femmes de ces professions. Il n'est donc pas étonnant que le corps de la magistrature,

---

<sup>89</sup> Les exécutions expéditives des voleurs sur la voie publique, le lynchage pour des faits présumés de sorcellerie, les expropriations d'étrangers sans respecter la procédure judiciaire ne sont pas rares.

composé en 2013 d'environ 140 magistrats, soit l'un de ceux dont la moyenne d'âge est la plus élevée.

Dans un contexte national marqué par la déliquescence de la moralité et le développement de la cupidité des élites, l'insécurité juridique et judiciaire affecte tous les domaines du droit, contribuant à maintenir la République centrafricaine dans un sous-développement durable.

- **Les irrégularités de procédure et les vices de forme**

Les magistrats privilégient souvent l'intime conviction à la production de preuves irréfragables. En République centrafricaine, l'intime conviction du juge s'apparente à un sentiment personnel plus ou moins nourri par le but à atteindre. L'extrême légèreté avec laquelle les magistrats ont recours à l'intime conviction constitue un retournement de droit dans la mesure où normalement en droit procédural, l'intime conviction repose sur une analyse déductive des éléments à charge soutenus par le ministère public et présentés par l'accusation.

L'intime conviction du juge centrafricain est évidemment plus accommodante dans le contexte de l'« esprit de cueillette », particulièrement répandu dans les affaires de justice. Il faut aussi reconnaître que les faux documents, les faux témoignages et l'instabilité des actes de l'état civil et la rareté des titres fonciers authentiques constituent des limites à la production de la preuve. Cette répugnance à réunir les preuves irréfragables facilite les actes de corruption et accorde une relative impunité aux prédateurs qui se voient encouragés dans leur dévoiement.

Il faut aussi relever le peu de fiabilité qu'il convient de retenir en matière d'aveu. Les juridictions centrafricaines ont toujours été soucieuses d'obtenir des aveux souvent au mépris des conditions de leur obtention. Dans les affaires de sorcellerie, l'aveu extorqué après des violences physiques atroces<sup>90</sup> et l'aveu suscité, souvent après des incarcérations mettant en péril la vie, sont cautionnés et fondent la sentence du juge. Dans les dernières années de la présidence du général Bozizé, les arrestations sans mandat spécifique, les incarcérations sans décisions de justice à l'Office Central de Répression du Banditisme, à la Section de Recherche et Investigation, les détentions arbitraires à la prison spéciale de Bossembélé, tristement appelée *Guantanamo*, et les disparitions définitives ont été fréquentes.<sup>91</sup> Ces atteintes aux droits de l'Homme se sont multipliées avec l'arrivée au pouvoir de Michel Djotodia Am-Nondroko et des chefs de la Séléka. Les assassinats et les actes de tortures sont désormais quotidiens.<sup>92</sup> La présomption

---

<sup>90</sup> Parmi les ordalies fréquentes, on citera le versement de l'huile bouillante sur les bras, l'obligation de boire des breuvages toxiques et l'épreuve du feu.

<sup>91</sup> Le disparu politique le plus célèbre fut Charles Massi, médecin général, ancien ministre d'Etat, fondateur de la CPJP. Sa disparition date de janvier 2010.

<sup>92</sup> Sous la direction de Nourredine Adam, ancien « général » de la Séléka, le régime de Michel Djotodia a créé à Bangui un centre de détention extrajudiciaire où les atteintes aux droits de l'Homme sont particulièrement odieuses. Ce centre a été cyniquement appelé « comité extraordinaire pour la défense des acquis

d'innocence n'est souvent qu'un principe théorique ignoré par les forces de répression. Bien que ratifiées, les conventions internationales n'ont jamais été totalement respectées. Les Organisations internationales concernées par ces traités internationaux se bornaient généralement à des protestations formelles de principe.

## II- 3 Les dysfonctionnements puis la destruction de l'état civil

La plupart des services publics ne peuvent être efficaces que si les personnes auxquels ils s'adressent sont bien identifiées. L'état civil est la base du fonctionnement de l'administration et la condition de toute élection démocratique. Au fil des années, l'état civil centrafricain est tombé en déshérence et il a été quasiment anéanti par les bandes armées de la Séléka.

Les services de l'état civil des mairies de Bangui et de plusieurs villes de l'arrière-pays avaient pourtant bénéficié de nombreux investissements dans le cadre de projets de renforcement des capacités avec des dotations en matériels dédiés à l'état civil<sup>93</sup>.

L'Association internationale des maires francophones, l'Union européenne, la coopération décentralisée franco-centrafricaine et la coopération française ont financé régulièrement des formations et des équipements informatiques. Ces investissements ont été malheureusement sans aucun impact sur l'amélioration du fonctionnement des services de l'état civil concernés. Tous ces investissements ont été réduits à néant par la Séléka.

Les défaillances des services de l'état civil ne résultent pas uniquement des questions matérielles. Le coût de la déclaration des actes de l'état civil<sup>94</sup>, la méfiance innée des citoyens envers l'administration, les risques supposés encourus avec une identité *ne varietur*, l'instabilité familiale et les relations extraconjugales, l'éloignement des centres habilités à délivrer les actes d'état civil sont aussi à prendre en considération. Il faut aussi y ajouter « la cueillette » bénéficiant aux agents et responsables des services municipaux pour qui une bonne tenue des registres de l'état civil pourrait porter atteinte à leur rente de situation.

L'absence d'un état civil fiable entraîne des conséquences désastreuses. Les procédures engagées sont facilement contestables, les différends personnels sont difficiles à régler, les droits attachés

---

démocratiques » (CEDAD). Une dizaine de « comzon » de la Séléka ont quadrillé le territoire et ont dirigé les massacres des populations locales, sans être inquiétés par les autorités de Bangui.

<sup>93</sup> Depuis une dizaine d'années, l'AIMF finance des équipements informatiques et organise des sessions de formation pour le service de l'état civil de la mairie de Bangui, de même la ville de Chécy, dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée, accueille des agents centrafricains dans son service d'état civil. Les résultats sont décevants comme l'attestent les rejets pour falsification ou jugements supplétifs complaisants du consulat de France pour l'obtention d'un visa.

<sup>94</sup> Le coût d'une déclaration est officiellement de 2 000 FCFA. A cette somme, il convient d'ajouter la prestation du préposé à l'état civil. A l'intérieur du pays, il faut encore braver les risques encourus avec les coupeurs de route et autres rebelles et emprunter des pistes en mauvais état, surtout en saison des pluies.

aux personnes sont régulièrement remis en cause, la spoliation et le passe-droit deviennent faciles et ordinaires. Plus de cinquante ans après l'indépendance, le jugement supplétif reste très fréquent. Avec les destructions des registres de l'état civil par la Séléka, les jugements supplétifs vont redevenir le moyen normal de la preuve de l'identité. La destruction massive des actes d'état civil constituera un obstacle majeur à la tenue d'élections libres et démocratiques qui peuvent difficilement être envisagées à l'échéance prévue début 2015.

## **II-4 La loi du plus fort et des structures parallèles**

S'appuyant sur l'architecture de l'Etat, les prédateurs ont toujours agi en toute impunité dès lors qu'ils bénéficient de la tolérance du pouvoir en place et qu'ils soient reconnaissants envers celui-ci. Les puissants s'arrogent des droits et bénéficient d'une impunité pour leurs activités illicites et leurs comportements répréhensibles. Tous les régimes politiques centrafricains ont connu ces passe-droits, ces manquements à l'esprit civique et ces atteintes aux grands principes du droit. Les régimes des présidents Kolingba, Patassé et Bozizé se sont particulièrement signalés par le népotisme et la courtoisie.<sup>95</sup> Les parents du président sont généralement intouchables. En dépit souvent de leur faible bagage intellectuel, les parents du président sont nommés à des postes auxquels ils ont manifestement ni la compétence ni le sens du bien public<sup>96</sup>.

Une fois nommés ministre ou à la tête d'un important service public, les titulaires de ces charges s'adonnent avec avidité à « l'esprit de cueillette »<sup>97</sup>, comme leurs prédécesseurs. Ils mènent parfois un train de vie qui ne peut qu'aviver l'acrimonie et l'esprit de révolte du citoyen ordinaire. Cette situation ne peut perdurer que si l'allégeance au Président n'est pas prise en défaut, sinon la disgrâce est à la mesure des protections dont bénéficiait l'obligé<sup>98</sup>

- **Les exactions des hommes en uniforme et les difficultés de la RSS**

---

<sup>95</sup> Plusieurs fils du Président Bozizé (Djodjo, Papy, Rodrigue, Socrate, Jean-François, Kevin) ont régulièrement défrayé la chronique de Bangui avec leurs agissements hors la loi.

<sup>96</sup> Jean-François Bozizé, ancien adjudant-chef du II<sup>ème</sup> RIMA français, a été ministre-délégué à la Défense jusqu'en septembre 2012. Papy Bozizé a été longtemps responsable de la Section de Recherches et d'Investigations, tandis qu'un autre fils du chef de l'Etat était le commissaire de police de l'aéroport international de Bangui-Mpoko, poste stratégique s'il en est. La Première dame et les favorites du Président ont été régulièrement citées dans des affaires commerciales effectuées hors de toute réglementation.

<sup>97</sup> L'accès à « la mangeoire » apporte considérations, honneurs et une certaine impunité mais l'éviction de « la mangeoire » attire inversement, l'opprobre, l'isolement et souvent l'arrestation assortie de lourdes condamnations.

<sup>98</sup> L'exil est souvent la seule issue. Les anciens ministres les plus célèbres, Charles Massi, Sylvain Ndoutingai, Firmin Findiro, Jean-Désiré Kolingba, Marie-Reine Hassen ont dû s'y résoudre.

La prise du pouvoir par la Séléka et les réactions des milices d'auto-défense<sup>99</sup> ont anéanti les derniers espoirs d'instaurer rapidement un Etat de droit et de permettre aux citoyens de croire en un avenir meilleur. Les hommes en tenue, rebelles, miliciens ou anciens membres des Forces de l'ordre, ont commis des crimes contre l'humanité, comme le pays n'en avait jamais connus. Depuis bien des années, les hommes en uniforme, policiers et militaires, constituaient déjà des facteurs de troubles. Dans un pays où le droit et la morale avaient subi d'incessants outrages, l'utilisation de la force pour des forfaits criminels était loin d'être anecdotique.

A la fin du régime du général Bozizé, ces exactions étaient quasi-quotidiennes. Le sentiment de toute puissance que confère la possession d'une arme, la crainte héréditaire d'une population devant les représentants de la force publique, la faiblesse du pouvoir hiérarchique qui s'efface souvent devant l'appartenance ethnique, les carences dans la formation, la quasi-certitude de bénéficier d'une impunité sont les principales causes de ces atteintes à l'ordre public et aux droits de l'Homme. Les membres de la Garde présidentielle du Président Bozizé, ont été très souvent à l'origine des exactions sur la population avec des homicides sur la voie publique<sup>100</sup>.

A l'intérieur du pays, les Forces Armées de Centrafrique (FACA)<sup>101</sup> ont toujours été craintes des populations rurales. En l'absence de cantonnement dans le pays, les FACA ont été contraintes d'intervenir par des projections hors de Bangui. Coupées de leur commandement central, les FACA jouissaient d'une totale impunité. Faute d'un service d'intendance opérationnel, victime des détournements de carburant et de vivres, ces militaires pratiquaient le ravitaillement sur place, au détriment des populations locales. Les réquisitions, le racket, l'édification de barrières illégales sur les pistes, les corvées ordonnées par ces détachements militaires étaient déjà aussi redoutés des populations que les razzias des mouvements rebelles ou des bandits de tous ordres.

Lancé en 2009, le processus de Réforme des Secteurs de Sécurité (RSS) devait permettre à l'Etat de reprendre le contrôle du territoire national mais aussi rendre davantage républicaines toutes les forces dédiées à la sécurité. Les financements internationaux de la RSS ont été importants. Outre les appuis à l'équipement des services concernés, à la réforme des textes organiques, la RSS devait permettre la consolidation d'un esprit républicain et renforcer l'Etat de droit dans les secteurs de la Sécurité. Pas davantage que les autres grands programmes d'aide internationale, le

---

<sup>99</sup> Les milices d'auto-défense se sont surtout constituées après les exactions des bandes de la Séléka dans l'ouest du pays, essentiellement peuplé de chrétiens et d'animistes, puis à Bangui à partir de novembre 2013. Elles se regroupèrent sous l'appellation « anti-balaka » (anti-machettes). Elles furent chapeautées par les soldats perdus des FACA et les miliciens favorables à l'ancien président Bozizé.

<sup>100</sup> Les éléments tchadiens appartenant à l'ethnie Zaghawa ont longtemps assuré la sécurité présidentielle de Bozizé et en particulier de la résidence privée du Chef de l'Etat, située au PK12 de Bangui. Beaucoup de violences, causées par des militaires Zaghawa, étaient enregistrées près de ce PK 12 et dans le quartier Boy-Rabé, favorable au Président Bozizé. A la suite des rixes impliquant les militaires tchadiens, le Président Bozizé décida de renvoyer sa garde prétorienne tchadienne, en août 2012, quelques jours avant la constitution de la Séléka.

<sup>101</sup> Le Président Bozizé, ancien aide de camp de Bokassa, ancien chef d'Etat Major de l'Armée et auteur de plusieurs tentatives de coup d'Etat, avant d'arriver à ses fins en mars 2003, a toujours craint les FACA. Aussi, l'Armée nationale a-t-elle été mise sous le joug et dépourvue de moyens. Le général Bozizé, par son fils Jean-Francis, ministre-délégué à la Défense, par les chefs d'état-major successifs et par le jeu des nominations aux postes stratégiques, a toujours muselé les FACA. La Garde présidentielle, les milices et les mercenaires, attachés à sa personne, avaient en revanche toutes ses faveurs.

programme RSS, mené par le BINUCA avec le concours de bailleurs bi et multilatéraux, n'a pas obtenu les résultats escomptés. Les financements ont été détournés par le pouvoir centrafricain ou consommés par la bureaucratie onusienne. L'organisation de type parkinsonien de ce programme, avec ses innombrables structures verticales et horizontales, l'intervention dispendieuse de nombreux experts internationaux à la docte ignorance, l'absence de contrôles réguliers des résultats sont les principales causes de cette désillusion.

- **L'abandon de missions régaliennes de l'Etat au bénéfice de personnes privées**

L'enrichissement personnel au détriment de l'Etat peut aussi prendre une apparence légale. En République centrafricaine, l'administration peut être dessaisie de certaines de ses attributions régaliennes au bénéfice d'une personne privée, sans que cela ne puisse s'apparenter à une délégation de service public ou à un partenariat public/privé.

L'exemple le plus intéressant a été celui de la *Société de détection des importations et exportations frauduleuses* (SODIF), dont les activités ont été régies par un protocole d'accord signé avec le Gouvernement centrafricain, le 28 avril 2008. Cette société unipersonnelle, dirigée par un ressortissant français au passé tumultueux<sup>102</sup>, avait un effectif réduit à quatre agents des douanes en position de détachement. En toute légalité, la Sodif concurrençait la direction générale des Douanes qui perdait ainsi une partie de ses attributions.

La Sodif percevait non seulement les pénalités mais recouvrait également les sommes dues à l'administration.<sup>103</sup> En dépit des multiples recommandations des institutions de *Bretton Woods* et de l'Union européenne, le protocole de 2008 n'a jamais été formellement dénoncé. Les importateurs et exportateurs, soucieux du respect des procédures douanières et des règles édictées dans le cadre de la CEMAC, rencontraient avec la Sodif des difficultés supplémentaires, d'autant que les nombreuses barrières entre le port de Douala et la capitale Bangui<sup>104</sup>, constituaient d'autres obstacles à l'amélioration du commerce extérieur du pays. La chute du

---

<sup>102</sup> M. Armand Ianarelli, ami personnel de Bozizé, avec lequel il a collaboré pour la prise de pouvoir en 2003, est un ancien mercenaire. Cet aventurier a dirigé seul la Sodif, en ne rendant compte qu'au chef de l'Etat. Il fut finalement expulsé en octobre 2013.

<sup>103</sup> Aux termes de l'article 8 du protocole précité « *Le gouvernement s'engage à collaborer avec la Sodif en lui fournissant l'appui nécessaire à l'accomplissement de sa mission sur toute l'étendue du territoire...* » et l'article 7 précisait que « *dans le cas de mission Sodif/Administration, les agents de l'administration sont placés sous l'autorité opérationnelle de Sodif...* ». L'article 8 prévoyait la rémunération de cette société unipersonnelle : « *Sodif perçoit une rémunération fixée à 33% du montant des pénalités infligées aux fraudeurs qu'elle aura détectée ...* ». Encore plus rare, l'article 9 précisait que « *Sodif a le pouvoir de recouvrement des sommes qui sont dues à l'Administration, à quel titre que ce soit, et reverser la part qui est réservée à l'Etat...* ».

<sup>104</sup> Une étude financée par l'Union européenne a recensé 146 barrières dont une grande partie illicites entre Douala et Bangui. Les tentatives de démantèlement des barrières illicites en République centrafricaine sont restées sans effets durables.

Président Bozizé entraîna, ipso facto, la fin de la Sodif mais pas pour autant la fin de la confiscation des recettes douanières qui sont désormais captées par les « seigneurs de la guerre » de la Séléka.

### III- La déstructuration de la société

Au fil des ans, la société centrafricaine a perdu les éléments constitutifs du *vouloir-vivre collectif*. L'emploi de la force pour résoudre les conflits et s'imposer sur ses rivaux est devenu une pratique courante. Sous tous les régimes, la prédation et la corruption ont été des substituts à la juste et régulière rémunération.

La dilution de l'identité nationale s'est accélérée avec le développement de la question scolaire.<sup>105</sup> En dépit des programmes financés par les partenaires techniques et financiers<sup>106</sup>, le système éducatif public s'est progressivement effondré avec, pour corollaire, le recul de la francophonie et le développement des langues vernaculaires au détriment du sango.<sup>107</sup>

Les enseignants sont souvent peu qualifiés et mal rémunérés<sup>108</sup>. Depuis des années, avec la progression de l'insécurité, de nombreux enseignants ne regagnaient pas leur lieu d'affectation. La plupart des écoles primaires ne fonctionnaient que grâce aux maîtres-parents, sans véritable formation pédagogique. Depuis décembre 2012, la plupart des écoles et lycées sont fermés, laissant souvent les élèves livrés à eux-mêmes. Avant cet arrêt de l'enseignement, les livres et les fournitures scolaires faisaient souvent défaut et les examens constituaient souvent des opportunités de corruption. Les centres religieux avaient maintenu, ici et là, des îlots d'éducation dans le pays, mais leurs objectifs ne sont pas toujours compatibles avec ceux du service public.

---

<sup>105</sup> Selon UNICEF, en 2010, le taux brut de scolarisation était de 28,6 %. La scolarisation des enfants a quasiment été arrêtée à la suite des événements de 2012/2013.

<sup>106</sup> Le programme de l'Initiative accélérée « Education pour tous » (Fast Track), la coopération française, le Japon et l'Union européenne, à travers le programme des Pôles de développement, ont consacré près de 70 millions d'euros à la formation des maîtres et la construction d'écoles pour le primaire. Ces programmes n'ont pas ralenti l'inexorable destruction du système scolaire national.

<sup>107</sup> Les langues régionales ou étrangères (lingala et l'arabe) se sont développées au détriment de la langue nationale (le sango).

<sup>108</sup> Les professeurs titulaires du primaire ont un traitement mensuel qui ne dépasse pas 150 euros et il est versé souvent avec retard. Les vacataires doivent souvent recourir au paiement direct par les parents d'élèves.

Dans de nombreux établissements scolaires, le trafic d'influence, la concussion, les falsifications et le favoritisme étaient souvent dénoncés.

L'abandon des questions de développement et de défense du territoire aux bailleurs internationaux et le recours aux organisations non gouvernementales pour soulager une population abandonnée des pouvoirs publics ont contribué à faire disparaître les liens de solidarité nationale. La multiplication des mouvements politico-militaires, ayant pour base l'appartenance ethnique, et l'abandon des régions du nord-est et du sud-est ont fissuré durablement l'unité nationale.

A la montée récente des antagonismes entre chrétiens et musulmans<sup>109</sup>, s'ajoutent les vieilles rivalités entre les ethnies des anciens présidents de la République et les tensions, de plus en plus vives, entre les éleveurs nomades (Peuls) et les cultivateurs sédentaires, en raison de l'insécurité régnant dans les anciens parcours de transhumance.

En Centrafrique, les liens familiaux sont moins forts que dans la plupart des sociétés africaines. Il n'est pas rare que les vieux parents soient livrés à eux-mêmes et que les jeunes enfants soient abandonnés. La cellule familiale n'apporte pas le soutien auquel les jeunes et les plus vieux sont en droit d'attendre d'elle. Les croyances traditionnelles sont de plus en plus vivaces et sont à l'origine de la progression des crimes rituels, comme ceux perpétrés par les enfants accusant leurs parents de sorcellerie. Les infidélités conjugales, résultant de la liberté sexuelle et de la pauvreté, font progresser les maladies transmissibles et laissent dans la rue des enfants de plus en plus nombreux. Les tradipraticiens et gourous de tous ordres asservissent une population de moins en moins éduquée. En tous points, la société centrafricaine ne permet pas d'amortir les dégâts engendrés par la faillite de l'Etat et la disparition des références au droit. Les événements dramatiques de 2013 ont révélé, une fois de plus, l'isolement d'un peuple, berné par une classe de politiciens, cupides et cyniques, exploité par des affairistes, se dissimulant parfois sous les traits avantageux de la religion, et abandonné par les organisations sociales dont la principale raison d'être a souvent été l'enrichissement personnel.

### **III-1 L'acculturation et la faillite des élites restées au pays**

Beaucoup plus que dans la plupart des Etats ayant été colonisés par la France, les références à l'ancienne métropole et à la société française sont particulièrement troublantes, notamment en milieu urbain. De nombreux cadres et hommes politiques ont un comportement dénotant une acculturation avancée. En Centrafrique, il n'est pas rare de porter un nom français sans qu'il n'y ait un quelconque lien de filiation avec des parents Français.<sup>110</sup> Il est de bon ton de porter, en

---

<sup>109</sup> Ces antagonismes ont été créés par la Séléka. Les chrétiens ont été particulièrement visés par les pillards cruels venant de régions islamisées du pays, du Tchad et du Darfour (Zaghawa et Djandjawids). Mais, même au sein de la Séléka, les membres des ethnies Runga et Goula, aux rivalités ancestrales meurtrières, ne peuvent s'entendre et ne tarderont pas à s'affronter comme ils l'avaient fait lors des événements sanglants de Bria de 2011.

<sup>110</sup> Parmi les élites politiques on relève de nombreux patronymes français comme Bertin, Besse, Bizot, Bordas, Cazin, Danzi, Diberet, Gallin, Gambor, Guéret, Crépin, Frank, Le Gaillard, Mazette, Perreire, Pouzère, Roosalem, Rolland, Zarambaud.



toute circonstance, le costume-cravate qui est considéré comme le signe de la réussite et du pouvoir. Lors de la moindre cérémonie, un protocole, désuet et guindé, dénote un culte immodéré de la préséance. De manière anecdotique, on est parfois surpris de constater que les chansons françaises, ayant été au hit-parade il y a plusieurs dizaines d'années, agrémentent encore les réunions conviviales. Les médias français tels que RFI et France 24 sont les seuls à avoir une réelle audience tandis que les médias nationaux, confrontés à d'inextricables difficultés financières, travaillent dans la confidentialité.

De nombreux responsables politiques et hauts fonctionnaires possèdent des intérêts patrimoniaux en France et font en sorte que leurs enfants puissent naître en France. Certains de ces privilégiés ont la double nationalité et alternent les séjours dans les deux pays, profitant des avantages respectifs que leur procure cette situation. Il n'est pas rare que ces bi nationaux aient une double famille et que le retour en France soit surtout motivé pour mettre à l'abri le fruit de leur « cueillette » en Centrafrique. A la suite des événements de 2012/2013, de nombreux politiciens se sont réfugiés en France en observant un mutisme coupable mais révélateur de leur motivation pour sauver leur pays. Il va de soi que, dès que les échéances électorales se préciseront, ces politiciens ayant ruiné le pays, réapparaîtront pour revenir sur la scène centrafricaine, aidés en cela par l'étranger et notamment des partis politiques, des fondations politiques, des organisations philosophiques comme au temps de la *Françafrique*.

Avec le rejet de la méritocratie et devant les difficultés engendrées par le système de prédation et de passe-droit, de nombreux cadres formés à l'extérieur de la Centrafrique n'ont pas eu d'autres solutions que de renoncer à s'établir dans leur pays. Ils ont été contraints et forcés d'alimenter « la fuite des cerveaux » vers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Afrique du Sud.<sup>111</sup> La plupart de ces nombreux cadres établis à l'étranger ne croient plus en l'avenir de leur pays et ont renoncé à militer pour l'instauration d'une gouvernance démocratique<sup>112</sup>.

Le contexte actuel ne facilitera pas le retour en Centrafrique de ces intellectuels, hommes d'affaires, ingénieurs, médecins, enseignants dont le pays a tant besoin.

### **III-2 La progression de l'islam et l'affaiblissement du christianisme**

Même en l'absence de données fiables, on peut néanmoins estimer qu'une grande majorité de la population centrafricaine, tout en étant largement animiste, est plutôt adepte du christianisme. En revanche, la population étrangère est plutôt de confession musulmane. Cette situation a connu

---

<sup>111</sup> A titre d'exemples, on relève qu'il n'y a pas suffisamment de médecins, d'ingénieurs, aucun médecin anesthésiste, seulement deux kinésithérapeutes, sept chirurgiens et aucun professeur de droit. Sur la quinzaine d'anciens élèves de l'ENA et de l'IIAP (cycles longs), seulement quatre ou cinq ont des fonctions correspondant à leur formation de haut niveau.

<sup>112</sup> L'un des intellectuels centrafricains les plus brillants établis à l'étranger, préoccupé par l'avenir de son pays, est le Professeur Gaston Nguerekata, enseignant des mathématiques à la *Morgan State University* de Baltimore (Etats-Unis d'Amérique). Ses commentaires acerbes sur la vie politique centrafricaine, largement publiés, semblent accréditer l'idée qu'il nourrit une solide ambition politique pour un éventuel retour à Bangui.

des mutations récentes qui ne seront pas sans conséquences sur l'avenir de la société centrafricaine. La victoire des « enturbannés » de la Séléka a modifié le climat religieux du pays qui était, jusqu'en 2013, sans turbulence. Les populations chrétiennes ont été les premières victimes de la Séléka<sup>113</sup>.

Pour la première fois, les principaux responsables politiques et militaires n'étaient plus des chrétiens. Ce revirement a entraîné un sentiment de revanche chez certains cadres musulmans du nord-est du pays, maltraités par le clan Bozizé. Les communautés chrétiennes ont été douloureusement atteintes par ces violences et révoltées par la mansuétude dont bénéficiait la communauté musulmane. Les décisions de l'ONU, de l'UA et de la France, avec la mise en place rapide de l'opération Sangaris, début décembre 2013, changèrent la donne. Les anti-balaka, renforcés par des anciens militaires des FACA, saisirent ce nouveau contexte pour accomplir, à leur tour, les pires exactions contre les membres de la communauté musulmane, assimilée tragiquement à la Séléka. Le poison inoculé par certains Tchadiens et Darfouriens de la Séléka a été dévastateur. Les confrontations interconfessionnelles, jusqu'ici inconnues en Centrafrique, seront difficiles à circonscrire. Elles portent le germe du rejet du vouloir vivre collectif et peut-être de la partition de l'Etat.

- **La montée de l'islam radical**

L'islam était déjà en forte progression dans les régions traditionnellement animistes et chrétiennes, c'est-à-dire le sud, l'ouest et la région de Bangui. Les régions du nord et de l'est ont jadis été islamisées avec le concours des peuls Bororos venant du nord Cameroun, des ethnies du sud Tchad, des guerriers et braconniers arabes des deux Soudan et des commerçants et bijoutiers mauritaniens et sénégalais. Jusqu'à la fin des années 90, le prosélytisme des musulmans originaires de l'Ouest africain avait conduit à une large prédominance du sunnisme de rite malékite.

Au début du XXIème siècle, un changement radical s'amorça avec la montée en puissance d'un islam davantage politique et anti occidental.<sup>114</sup> Le renversement du président Bozizé, par les groupes armés musulmans soudano-tchadiens, constitue une nouvelle donne, non seulement pour la République centrafricaine mais aussi pour toute l'Afrique centrale. Ces combattants radicaux ont été formés à l'école des refoulés de Libye, des ressortissants de l'ex Somalie et du Soudan et des imams de la péninsule arabique.

---

<sup>113</sup> Il est reproché à la Séléka d'avoir spolié les biens des chrétiens en province et surtout à Bangui. Des lieux du culte chrétien ont été vandalisés et beaucoup de chrétiens ont été massacrés par les Djandjawids et autres Zaghawa de la Séléka. Les évêques centrafricains ainsi que le Pape François ont dénoncé, à plusieurs reprises, ces exactions envers les communautés chrétiennes.

<sup>114</sup> La figure de proue de cet islam radical et anti occidental est représenté à Bangui par l'imam Omar Goni Boukar. Refusant de s'exprimer en français, il reçoit fréquemment des prêcheurs orientaux. Proche de Nourredine Adam, celui-ci l'a nommé membre du Conseil National de la Transition.

Le développement des liaisons aériennes vers l’Afrique de l’Est<sup>115</sup>, les nouvelles relations commerciales avec le Proche et le Moyen-Orient, l’arrivée de nouveaux commerçants musulmans ignorant le monde francophone (Libanais chiïtes, Yéménites, Indo-pakistanaïes et Soudanais) et l’embellie des relations diplomatiques avec l’Iran, le Qatar et le Soudan ont contribué, à des degrés divers, au développement d’un islam plus politique. Les adeptes du wahhabisme et du chiïsme sont de plus en plus nombreux.

Encouragés par cette montée en puissance, les prédicateurs musulmans venant des pays du Golfe et de l’Afrique orientale, beaucoup plus rigoristes que ceux qui venaient de l’Afrique de l’Ouest, font désormais de courts séjours dans le pays et participent activement à la mutation de la perception de l’islam dans la population musulmane du pays.

Même avant le 24 mars 2013, les conflits interconfessionnels n’étaient pas rares. Les intolérances religieuses étaient plutôt le fait de chrétiens envers les musulmans. La réussite des commerçants musulmans, notamment tchadiens, suscitaient des actions de plus en plus violentes, au grand dam des autorités de Ndjamena.<sup>116</sup> Avant les événements de 2013, il était de bon ton d’afficher son appartenance à la chrétienté, même s’il n’en était rien. Afin de ne pas révéler publiquement leur religion et ainsi de compromettre leur carrière, de nombreux cadres centrafricains musulmans devaient emprunter un prénom chrétien<sup>117</sup>.

- **La crise de l’Eglise catholique et le dévoiement des églises du réveil**

En Centrafrique, le christianisme apparaît de plus en plus morcelé et connaît une grave crise de crédibilité. L’Eglise catholique est traversée par une crise morale, sans précédent. Sa gouvernance locale a fait l’objet d’une sévère remise en ordre par le Vatican.

Le Saint Siège est intervenu directement pour résoudre la crise exceptionnelle qui opposait une partie du clergé séculier centrafricain aux clercs étrangers, en particulier ceux d’origine européenne. Ces derniers reprochaient à leurs collègues centrafricains d’avoir pris des libertés avec les obligations de leur sacerdoce, notamment en entretenant une famille, en utilisant leur position pour s’enrichir et mener un train de vie incompatible avec leurs vœux. En retour, ces graves accusations ont provoqué une vive réaction du clergé centrafricain, notamment de Mgr Paulin Pomodimo, archevêque de Bangui. Les clercs réfractaires centrafricains dénonçaient l’absence de décolonisation de l’Eglise centrafricaine et demandaient le départ du clergé

---

<sup>115</sup> A partir de 2010, les compagnies aériennes Ethiopian Airlines et Kenya Airways ont opéré sur Bangui par avec vols hebdomadaires, ouvrant ainsi de nouvelles routes vers le Golfe arabe, le Pakistan, l’Inde et la Chine.

<sup>116</sup> A Bangui, avant 2013, on assistait chaque année, dans les quartiers populaires du PK 5 et du PK 12 à des pillages de commerçants tchadiens et nigériens.

<sup>117</sup> Dans sa jeunesse, le Président Djotodia Am-Nondroko avait emprunté le prénom de *Michel* afin d’obtenir une bourse et aller poursuivre ses études en URSS. De nombreux conseillers du CNT sont musulmans tout en ayant un prénom chrétien mis en avant, tel le cas du Président Ferdinand Nguendet qui est musulman.

européen<sup>118</sup>. Après une longue instruction, le Vatican sanctionna l'Eglise centrafricaine en réduisant à l'état laïc des dizaines de prêtres centrafricains et en relevant de leurs fonctions Mgr Paulin Pomodimo et Mgr François-Xavier Yolandje, évêque de Bossangoa, proche du Président Bozizé<sup>119</sup>.

Cette reprise en mains du Vatican a contribué à réduire davantage l'influence de l'Eglise catholique qui est, plus que jamais, présentée par ses adversaires, comme l'« Eglise des Blancs ».

Les déconvenues de l'Eglise catholique ont conforté les tenants de l'animisme et les adeptes des églises dites « du réveil » qui ont définitivement pris le dessus sur le protestantisme classique véhiculé par les pasteurs européens au XXème siècle. Ces églises sont généralement des filiales d'une « maison-mère » établie au Bénin, au Nigeria ou en RDC. Elles accueillent périodiquement des prédicateurs négro-américains dont la motivation n'est pas toujours uniquement spirituelle<sup>120</sup>.

Ces innombrables églises ont souvent à leur tête une personnalité davantage soucieuse de profiter des prébendes de ces sinécures que d'entretenir la foi de leurs fidèles. Dans un pays où le culte du titre est omniprésent, il n'est pas anodin d'être appelé pasteur. Cette distinction, induisant une certaine moralité, peut servir une carrière politique voire faciliter la « cueillette » auprès des fidèles ou des organismes publics. Le Président Bozizé a donné l'exemple avec son église « le christianisme céleste-nouvelle Jérusalem » dont il est devenu un éminent pasteur<sup>121</sup>.

Plusieurs pasteurs ont joué un rôle important dans l'histoire politique récente du pays et ont donné des idées à de nombreux politiciens avides de pouvoir et d'enrichissement personnel.<sup>122</sup> A l'instar de nombreux clercs catholiques, beaucoup de ces pasteurs n'ont ni la moralité ni la

---

<sup>118</sup> En 2009, on comptait six évêques européens pour les neuf diocèses du pays. Les clercs centrafricains allèrent jusqu'à une grève de leur fonction et à des attaques peu charitables dans les médias.

<sup>119</sup> L'instruction commencée en 2009 se termina en 2012. Le 12 mai 2012, quatre nouveaux évêques ont été nommés à Berbérati, Bossangoa, Alindao et Bangui. Mgr Dieudonné Nzapalinga, ancien administrateur apostolique, a été nommé archevêque de Bangui mettant un terme à une vacance de trois années. Son aura et ses appuis internationaux (notamment la communauté Sant'Egidio de Rome) font de lui une des personnalités susceptibles de réconcilier les Centrafricains.

<sup>120</sup> Parmi les ONG américaines d'obédience chrétienne présentes en Centrafrique, ICDI (Communauté internationale pour le développement intégré) occupe une place intéressante. Ayant un quasi monopole dans les forages d'eau sur tout le territoire et spécialisée dans le développement communautaire, cette ONG fait du prosélytisme, s'intéresse aux zones aurifères et diamantifères et aux mouvements de population.

<sup>121</sup> C'est lors de son exil au Bénin en 1983, que le général Bozizé se convertit à cette église évangélique. Le succès de son coup d'Etat de 2003 le rendit davantage redevable auprès de ses mentors béninois.

<sup>122</sup> Le pasteur Josué Binoua, bi-national et fondateur de l'église « Assemblée chrétienne » a bénéficié de sa qualité de pasteur pour occuper d'importants postes ministériels, avant et après l'Accord de Libreville de 2013. De même le pasteur Joseph Binguimalé, accéda à la présidence de la Commission électorale indépendante, surtout en raison de son titre de pasteur alors que rien ne le prédisposait à accéder à cette fonction, lui l'ancien employé de Renault à Boulogne Billancourt.

formation religieuse qu'implique leur statut. Ces religieux dévoyés ont pris leur part dans le désenchantement de la population et le développement de l'obscurantisme.

### **III-3 Une société civile largement instrumentalisée**

A l'image des élites locales qui ont fui leurs responsabilités, la société civile ne joue pas le rôle que l'on attend d'elle dans un environnement aussi miné par la violence, la prédation et la perte de vue des principes généraux du droit.

Les organisations de la société civile sont investies par des citoyens qui ont surtout vu les opportunités qu'ils pouvaient tirer des fonctions de direction de ces organisations. Le plus souvent, ces dirigeants servent de caution aux prédatons des oligarques.

Ces organisations, plus ou moins fictives, participent au développement de la bonne conscience des partenaires internationaux et permettent à quelques Centrafricains de tirer des avantages sous forme de voyages à l'étranger, d'équipements informatiques et de rémunérations plus ou moins régulières. Il n'est aussi pas rare que des organisations sociales soient créées dans un but exclusivement politique afin de servir les intérêts d'un parti ou d'un clan avec le soutien financier de celui-ci<sup>123</sup>.

Si le nombre des organisations de solidarité peut paraître relativement élevé, en réalité il s'agit surtout d'associations vides de contenu, essentiellement montées pour capter les éventuels financements extérieurs et avantages en nature. A l'intérieur du pays, les organisations sociales sont peu nombreuses et rarement fédérées au niveau national.

Les syndicats et les organisations professionnelles ont un rôle négligeable dans la défense des intérêts de leurs adhérents, au demeurant peu nombreux. Les dirigeants de ces organisations sont souvent fragilisés par leur récupération par le pouvoir ou par leur comportement personnel susceptible de faire l'objet de sanction. Les journalistes, les universitaires, les hommes de lettres et les opérateurs économiques font rarement entendre leur voix tant le risque est grand d'attirer les ennuis de tous ordres. Les organisations de défense des droits de l'Homme, comme la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme, l'Observatoire centrafricain des droits de l'Homme, l'association des femmes juristes, ont perdu beaucoup de leur crédibilité avec l'arrivée de nouveaux dirigeants moins combatifs et moins intégrés aux réseaux internationaux<sup>124</sup>. Certains de

---

<sup>123</sup> La Coalition citoyenne d'opposition aux rébellions armées (COCORA) a été créée par le Président Bozizé afin de mobiliser une partie de la jeunesse de Bangui pour lui permettre de se maintenir au pouvoir, lors de l'avancée de la Séléka sur Bangui, en décembre 2012 et faire pression sur les parties prenantes à l'Accord de Libreville du 11 janvier 2013. Le leader de la COCORA, Levy Yakité, s'inspira beaucoup de Charles Blé Goudé, leader des patriotes ivoiriens, indéfectibles soutiens de Laurent Gbagbo.

<sup>124</sup> Parmi les avocats reconnus par les réseaux internationaux de droits de l'Homme pour leur compétence et leur intégrité et qui ont marqué ces organisations centrafricaines de droits de l'Homme, on retiendra feu Me Goungaye Wanefiyo, Me Nicolas Tiangaye, nommé Premier Ministre, à la suite des Accords de Libreville du 11 janvier 2013, Me Zarembaud Assingambi et Me Marie-Edith Douzima-Lawson, tous deux avocats-conseils à la CPI dans le procès Bemba.

ceux-ci arrivent à ces sinécures par des artifices en n'offrant pas toujours les gages de respectabilité qu'exigent ces fonctions<sup>125</sup> .

Peu structurées, aux effectifs réduits, ne devant leur existence qu'aux soutiens extérieurs, dirigées par des cadres n'ayant pas le culte de la transparence et soucieux de ne pas compromettre leurs relations avec le pouvoir politique, ces quelques organisations reconnues par la communauté internationale constituent souvent des aubaines pour leurs dirigeants.

Elles sont parties prenantes dans les programmes de développement humain et de sécurisation du pays (DSRP, RSS, ITIE, Lutte contre le sida, Fonds de consolidation de la paix ...) apportant ainsi la caution indispensable de la société civile pour le financement de ces programmes<sup>126</sup>.

Le Conseil Inter ONG de Centrafrique (CIONGCA) constitue une plate-forme des diverses ONG et associations centrafricaines, ce qui lui permet d'être considéré comme le représentant de la société civile dans les grands débats politiques nationaux.

A l'instar de beaucoup de responsables de l'Administration, d'associations de défense des citoyens ou des partis politiques, les responsables de CIONGCA ont professionnalisé leurs fonctions. Ils ont beaucoup de difficultés à résister aux avances des oligarques, aussi sont-ils souvent sensibles aux privilèges que leur apporte une neutralité bienveillante envers les dévoiements qu'ils auraient dû dénoncer.

Dans un contexte d'insécurité et de paupérisation, les réseaux sociaux ne jouent quasiment aucun rôle et sont inaudibles au niveau international. Avant l'irruption de la Séléka sur la scène politique, seules les radios communautaires connaissaient un développement encourageant. Ces radios de proximité étaient soutenues par quelques bailleurs dans le cadre de leur appui à la décentralisation et bénéficiaient de l'appui de Radio Ndeke Luka<sup>127</sup>, seul média à avoir un rayon d'audience national. Les autres médias nationaux ont une audience confidentielle, limitée à l'agglomération de Bangui. Les quelques quotidiens de la presse écrite ont un tirage rarement supérieur à un millier d'exemplaires/jour<sup>128</sup>.

---

<sup>125</sup> **M. Joseph Bindoumi, Président de la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme, est un ancien Procureur de la République qui s'était signalé, sous le régime du Président Patassé, par le mépris des droits de la défense et des réquisitions contestables. Au décès accidentel du charismatique Me Goungaye Wabefiyo, en décembre 2008, M Joseph Bindoumi a assuré la présidence du Conseil exécutif provisoire de la LCDH. Aux termes des statuts de la LCDH, cet ancien magistrat très controversé ne pouvait devenir le Président de cette LCDH.**

<sup>126</sup> **Dans le domaine spécifique de la lutte contre le sida, le Réseau centrafricain des personnes vivant avec le sida (RECAPEV), constitue un exemple du déficit démocratique, du manque de transparence, de la faible représentativité mais de la forte médiatisation des dirigeants et de la trop grande proximité avec les bailleurs multilatéraux d'une organisation dite de solidarité .**

<sup>127</sup> **La Fondation suisse *Hirondelle* soutient Radio Ndeke Luka qui bénéficie également de l'aide du PNUD et de plusieurs pays européens dont la France.**

<sup>128</sup> **La dizaine de quotidiens nationaux sont souvent très critiques à l'égard du pouvoir. Cette relative liberté de presse est toutefois restreinte, de temps à autres, par des arrestations et des interdictions temporaires.**

La société civile centrafricaine ne peut guère compter sur le soutien de la diaspora. Les Centrafricains à l'étranger sont relativement peu nombreux et, pour la plupart, répartis dans les pays de l'Afrique centrale (Cameroun, RDC, Congo, Tchad), au Canada, aux Etats Unis d'Amérique et en France. La petite dizaine de milliers de Centrafricains vivant en France se trouvent principalement en région parisienne (Seine-Saint Denis), dans les régions bordelaise, toulousaine et lyonnaise, dans l'agglomération d'Orléans, à Strasbourg et dans la Communauté urbaine Lille-Roubaix-Tourcoing.

A l'exception de quelques associations franco-centrafricaines, impliquées dans des projets de coopération décentralisée avec des collectivités centrafricaines<sup>129</sup>, les Centrafricains de France sont peu intéressés par l'évolution politique et le développement de leur pays d'origine. Découragés par l'évolution de leur pays d'origine, rares sont ceux qui s'investissent dans des projets de développement.

### **III-4 La paupérisation de la population**

Bien avant l'anarchie et l'arrêt des investissements économiques et sociaux qui ont suivi la chute du général Bozizé, la population était déjà dans une situation de détresse. Avec l'effondrement de l'Etat, la déstructuration de la société et l'insécurité grandissante sur tout le territoire, la proportion de Centrafricains vivant dans la pauvreté ne cessait de s'accroître. Le taux de l'extrême pauvreté est ainsi devenu l'un des plus élevés au monde.

Dans un pays où les services publics avaient déjà quasiment disparu et où l'insécurité était quasi généralisée, il était difficile de présenter des indicateurs économiques et sociaux fiables. Ceux présentés par les organisations onusiennes placent toujours la République centrafricaine parmi les pays les moins développés de la planète. Dans son rapport sur le développement dans le monde de 2011, le PNUD classe la RCA dans les derniers rangs de l'indice du développement humain (0,34 soit le 180ème sur 187 pays). Avant les événements de décembre 2012, on estimait que près de 70 % des Centrafricains vivaient dans la pauvreté, soit avec moins de 1,25 \$ par jour. Plus de 30% des ménages vivaient dans l'insécurité alimentaire. Dans le contexte actuel, ces taux devraient être sensiblement aggravés.

Comme partout, la pauvreté nourrit l'insécurité et la déstructuration de la société. L'informel, l'individualisme et les pratiques immorales deviennent souvent les seuls moyens pour survivre. Etant donné la ruine du système de santé, l'inefficacité des programmes de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, affectés par les détournements, la corruption et les longues ruptures de stocks des médicaments<sup>130</sup>, l'espérance de vie ne cesse de décroître. Elle a chuté de 50 ans dans les années 1990 à 47 ans en 2007 et elle devrait maintenant se situer à moins de 40 ans.

---

<sup>129</sup> Les communes de Checy (banlieue d'Orléans), de Bègles, de Billères (Pau), de Bussy-Saint-Georges (77), de Villeurbanne, de Tourcoing ont conclu des accords de coopération décentralisée grâce souvent à l'impulsion d'élus locaux d'origine centrafricaine. Les projets résultant de ces accords sont peu significatifs.

<sup>130</sup> Le secteur de la Santé est financé essentiellement par l'aide extérieure. L'action des églises et des ONG humanitaires pallie la défaillance de l'Etat. Le Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le

La mortalité maternelle, estimée par le PNUD à 1 000 pour 100 000 naissances vivantes et la mortalité infantile, évaluée par le PNUD à 180 sur 1000, sont parmi les plus élevées du monde<sup>131</sup>.

Dans ce pays particulièrement favorisé par les précipitations, seulement 40 % de la population du pays (capitale exclue) avait un accès à une eau de qualité convenable, proportion qui baisse à 20 % dans le nord-est (Vakaga, Haute-Kotto). Souvent souillée, l'eau génère des maladies hydriques et en particulier, le choléra qui connaît des épidémies récurrentes, de plus en plus difficiles à contenir.<sup>132</sup>

Le nivellement de la société centrafricaine s'est toujours fait par le bas. En Centrafrique, les initiatives individuelles susceptibles de faire émerger une classe moyenne d'entrepreneurs ont toujours été annihilées aussi bien par les autorités publiques motivées par « l'esprit de cueillette » que par la société qui n'est pas réceptive aux notions de « profit », d'« accumulation » et d'« investissement productif ». La rente et l'instant présent l'emportent sur le profit et le moyen terme.

## IV - La ruine de l'économie

En dépit de son enclavement, la République centrafricaine avait tous les atouts pour connaître un développement durable. La population aurait dû bénéficier d'une qualité de vie bien meilleure à celle de nombreux pays africains. En effet, par ses caractéristiques géologiques, son hydrographie, sa climatologie, ses potentialités agricoles, sylvicoles et industrielles, le territoire centrafricain offre d'immenses potentialités. Malheureusement, plus d'un demi-siècle après l'indépendance, le constat est affligeant.

La République centrafricaine fait partie de la petite dizaine de pays les plus pauvres et les plus mal gouvernés de la planète. Chaque année, cette implacable réalité est rappelée par les classements internationaux concernant l'indice de développement humain, la situation des droits

---

**Paludisme, avec ses procédures inadaptées pour un pays comme la RCA et une bureaucratie de type onusien utilisant un jargon peu compréhensible par un non anglophone, connaît d'importants déboires. En 2010-2011, une campagne de presse internationale a stigmatisé les détournements d'antirétroviraux, la corruption et la gabegie des structures locales du FMST, dirigées par des proches du Chef de l'Etat, et les ruptures de stocks de médicaments, dues largement à l'incurie et aux prévarications de l'Unité de Cession du Médicament. Ces scandales étaient devenus insupportables devant la masse sans cesse grandissante des patients affectés par ces maladies transmissibles et les risques encourus par la mutation des virus devenus de plus en plus résistants aux anciens traitements.**

<sup>131</sup> Le seul complexe pédiatrique est à Bangui. Construit par la coopération française et avec l'aide de l'association France-Liberté, il a peu de moyens et ne peut évidemment faire face aux nombreuses maladies pédiatriques. La forte mortalité infantile est une des raisons de la non-déclaration des naissances à l'état-civil.

<sup>132</sup> Fin 2011, en aval de l'Oubangui et au sud de Bangui, une épidémie de choléra a été particulièrement virulente, nécessitant l'aide de la communauté internationale.



de l'homme, le climat des affaires <sup>133</sup> ou les indicateurs concernant les services rendus à la population.

Depuis de nombreuses années, le pays connaît une spirale négative dans tous les secteurs économiques et humains. La paupérisation de la population se traduit par une baisse dramatique de l'espérance de vie à la naissance qui, ne dépasse plus guère, la quarantaine d'années.

La malnutrition est devenue tellement importante dans certaines régions, jadis agricoles, que les programmes du PNUD, de la FAO, de l'Union européenne, des bailleurs bilatéraux comme la France, accordent des aides humanitaires en forte progression. Les dernières années de la présidence du général Bozizé et le cataclysme qui a suivi, avec l'arrivée des bandes armées de la Séléka, ont donné le coup de grâce à une économie désormais en ruine. Fin 2013, on peut avancer que plus de 80 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Le PIB reculera en 2013 de plus de 20%. La quasi disparition des recettes internes va entraîner une division par trois des montants initiaux du budget de l'Etat, déjà indigent.<sup>134</sup> Si le coup de grâce à l'économie nationale a été donné par la Séléka, la détérioration de tous les secteurs économiques et le saccage des richesses du pays avaient commencé il y a de nombreuses années, avec une accélération sous la présidence du général Bozizé.

#### **IV-1 La destruction des structures à vocation économique**

La généralisation de l'anarchie, la disparition de l'Etat de droit, le développement de la prédation, l'incompétence des gouvernants ont détruit l'architecture d'une économie qui reposait essentiellement sur une agriculture diversifiée, sur un secteur minier prometteur, sur une exploitation forestière maîtrisée et accessoirement sur un tourisme cynégétique. Cette destruction, commencée à la fin des années 80, a connu son paroxysme en 2013 avec la mise à sac des entreprises, le départ des entrepreneurs et le pillage systématique des richesses nationales.

- **L'abandon des instituts de recherche**

Après l'indépendance et pendant une vingtaine d'années, les ministères dédiés à l'économie étaient bien structurés, tant dans les services centraux que dans les services déconcentrés, et bénéficiaient d'une assistance technique de qualité.<sup>135</sup> Ces ministères pouvaient aussi s'appuyer sur des instituts de recherche à la réputation internationale, mobilisant de nombreux scientifiques de haut niveau. Ces instituts de recherche contribuaient à améliorer les productions agricoles et,

---

<sup>133</sup> Le rapport *Doing Business 2013* de la Banque Mondiale classe la RCA au 188<sup>ème</sup> rang sur 189 pays pour le climat des affaires. L'indice Mo Ibrahim 2013 sur la gouvernance, publié le 14 octobre 2013, classait la RCA au 49<sup>ème</sup> rang sur 52 pays africain.

<sup>134</sup> Une loi de finances rectificative prévoit un budget 2013 réduit de 395 millions € à 131 millions €.

<sup>135</sup> Le ministère du développement rural avait la tutelle des offices régionaux de développement, créés dans chaque préfecture. Sous l'autorité d'un directeur, relevant de l'assistance technique française, ces structures horizontales coordonnaient toutes les tâches de modernisation de tous les organismes de développement. Ces offices cessèrent leur activité au départ des coopérants français au début des années 1980.

indirectement, les conditions de vie de la population. L'Office de recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM) avec ses six sections et notamment celles dédiées à l'hydrologie et à la pédologie, l'Institut de recherche d'agronomie tropicale (IRAT) avec sa station expérimentale de Boukoko et la station agronomique de Grimari, l'Institut français du café et du cacao (IFCC), l'Institut de recherche des cotons et textiles (IRCT) avec ses stations de Bambari et de Bossangoa, l'Institut de recherche des huiles et oléagineux (IRHO), l'Institut de recherche des fruits et légumes (IFAC), l'Institut des études médicales, vétérinaires tropicales (IEMVT), avec ses deux cellules de Bouar et de Bambari, faisaient de la République centrafricaine, avec quelques dizaines de chercheurs français, le laboratoire scientifique du développement de l'Afrique centrale.

Dans les années 80, tous ces instituts ont été fermés, les uns après les autres. Les cessations d'activité sont dues aux difficultés financières, au non remplacement des experts mais surtout aux convoitises des autorités politiques alléchées par ces joyaux qui possédaient un important patrimoine et des équipements modernes. Près de 30 ans avant les pillages de la Séléka, ces centres de recherche d'excellence ont été dépouillés de tous leurs biens et ont dû cesser toute activité scientifique. Grâce à son appartenance à la Fondation Pasteur et à son puissant réseau international, l'Institut Pasteur de Bangui est le seul institut à poursuivre une activité scientifique et avoir une activité de service public, pour le plus grand bénéfice de la population.<sup>136</sup>

- **Le secteur bancaire au bord du gouffre**

Bien avant les événements catastrophiques de 2013, le secteur bancaire du pays était déjà dans une situation précaire.<sup>137</sup> Le FMI avait recommandé la recapitalisation des quatre banques commerciales qui étaient gravement affectées par le non recouvrement des arriérés et les dettes de l'Etat. Entre septembre 2010 et septembre 2011, les créances du secteur bancaire sur l'Etat avaient triplé et représentaient 1,8 % du PIB (source FMI).

En raison de leur forte exposition à la dette souveraine, un provisionnement élevé était devenu indispensable. La conjoncture n'était déjà pas favorable avant 2012, il va de soi qu'après le chaos sévissant depuis le début de l'année 2013, cette recherche de nouveaux investisseurs relève de la gageure. Beaucoup d'agences bancaires ont été pillées, les archives ont été détruites et le personnel étranger a quitté le pays. La destruction des principaux secteurs de l'économie et l'effondrement de l'Etat rendent l'avenir du secteur bancaire de plus en plus problématique.

- **La faillite et le pillage des entreprises**

Dans les années soixante, de nombreuses entreprises exploitaient les ressources locales et permettaient d'avoir un commerce extérieur prometteur. Dès le début des années soixante-dix,

---

<sup>136</sup> C'est à l'Institut Pasteur de Bangui que le Professeur Françoise Barre-Sinoussi, prix Nobel de médecine, a entrepris ses premiers travaux sur le VIH/sida, au début des années 80.

<sup>137</sup> La Banque populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC), la Banque commerciale de Centrafrique (CBCA), Ecobank Centrafrique et la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Industrie et le Commerce (BSIC RCA). A ces banques, s'ajoute le Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA), coopérative d'épargne et de crédit spécialisée dans la micro finance.

ces entreprises fermèrent, les unes après les autres, pour des raisons diverses. Les causes de ce désastre ont été, à la fois, les difficultés d'approvisionnement en matière première, les problèmes d'alimentation en énergie, le non-renouvellement des équipements devenus de plus en plus vétustes, la mauvaise gestion, la multiplication des taxations dont certaines n'avaient rien à voir avec le fisc et les difficultés de commercialisation dues à l'enclavement et aux fluctuations du marché international. Les sociétés centrafricaines ou filiales de groupes internationaux n'ont pu concurrencer les produits importés, dont certains provenaient de la fraude organisée par le pouvoir en place. Les sociétés de renom comme Bata (chaussures), Sepia, CIEMI, Brossette, les deux usines textiles UCATEX, les usines de montage de mobylettes et de pousse-pousse firent faillite bien avant l'arrivée au pouvoir du général Bozizé. L'entreprise d'artisanat de Cyr Perroni, véritable école d'apprentissage pour de nombreux artisans, était réputée dans le monde entier pour ses objets en ivoire, en bois sculpté, ses poteries, ses rosaces et portraits en ailes de papillons, ses panneaux en marqueterie. Ce centre artisanal ferma définitivement en 2008, au décès de son fondateur.

En mars 2013 ne subsistaient, avec beaucoup de difficultés, que l'usine MOCAF qui produit des bières et des sodas. Elle appartient au groupe français Castel comme la Sucaf pour l'importation du sucre. La Socacig (tabac et cigares) n'a pas survécu au chaos de 2013. En décembre 2012, le Groupement interprofessionnel de Centrafrique (GICA) estimait que les outils de production des 23 entreprises membres du GICA étaient déjà anéantis à 45% ce qui représentait 27 milliards de FCFA de destruction. Evidemment, l'année 2013 a vu les quelques entreprises ayant encore une activité perdre la quasi-totalité de leurs capacités de production et de gestion. Les principales entreprises (CFAO, Telecel, Orange, Socatraf, Socacig (cigares et tabac), Tradex, Total) ont été pillées et auront beaucoup de difficultés à reprendre une activité rentable dans le court terme.

#### **IV-2 La lente perte d'activité des secteurs économiques**

Pays aux innombrables cours d'eau avec d'importantes potentialités hydroélectriques, la Centrafrique souffre d'un déficit en énergie électrique peu compréhensible et particulièrement dommageable pour toute activité économique moderne. Les principales villes du pays n'ont plus d'électricité en permanence tandis qu'à Bangui les délestages sont de plus en plus nombreux et longs, en raison du vieillissement inexorable de la centrale hydroélectrique de Boali, construite avant l'indépendance.

L'état désastreux des infrastructures routières, aggravé par l'insécurité et les tracasseries de tous ordres, le non respect des conventions internationales et notamment du droit OHADA et l'insécurité juridique étaient, déjà avant 2013, autant d'obstacles pour le développement d'une économie moderne. Avec l'occupation du pays par les bandes armées de la Séléka, tous les secteurs de l'économie sont désormais touchés par cet environnement défavorable. Avec la disparition de l'Etat et de la paix, l'économie du pays est désormais en ruine.

- **Le ralentissement puis l'arrêt de l'exploitation forestière**

Le secteur forestier est essentiel pour l'économie centrafricaine.<sup>138</sup> Les massifs forestiers couvrent une superficie un peu supérieure à 5 millions d'hectares dont près de 4 millions d'hectares sont susceptibles d'exploitation. Trop éloignée du corridor Bangui-Douala, délaissée par l'Etat et livrée aux exactions de la LRA de Joseph Kony, la région du sud-est est victime d'un pillage en règle de ses forêts par les bandes armées soudanaises et les trafiquants ougandais venus dans les fourgons des Forces armées ougandaises chargées normalement de lutter contre la LRA. Seules les forêts du sud-ouest (Lobaye) font l'objet d'une exploitation industrielle. Jusqu'en 2007, sept sociétés forestières<sup>139</sup> avaient des permis d'exploitation. En 2007/2008, la production de grumes s'était stabilisée à environ 630 000 m<sup>3</sup> par an et les exportations de grumes, sciages et dérivés à 270 000 m<sup>3</sup> par an. La transformation industrielle sur place a toujours été limitée (40 000 m<sup>3</sup> de sciage par an).

Avec le concours de plusieurs bailleurs, notamment de la France (AFD), avec le projet d'appui à la réalisation du plan d'aménagement forestier du sud-ouest (PARPAF), une gestion maîtrisée de la filière avait été mise en place avec succès. Les contrôles (Bivac-Veritas) étaient effectués avec professionnalisme. Cette bonne gouvernance, souvent citée en exemple, a généré des recettes budgétaires en nette progression.<sup>140</sup>

La crise mondiale, qui débuta en 2008, eut un effet quasi immédiat en Centrafrique. Les sociétés ont été amenées à réduire leur production en raison de l'effondrement des exportations, avec toutes les conséquences dommageables pour les salariés centrafricains. En 2013, l'arrivée des bandes armées de la Séléka n'épargna pas le sud-ouest du pays. L'insécurité sur l'ensemble du réseau routier et les innombrables tracasseries sur la route de Douala rendirent impossible l'exportation des grumes. A Bangui et à l'intérieur du pays, les locaux des sociétés forestières furent pillés et leurs équipements ont été raziés par les bandes de la Séléka. Devant ce cataclysme, les derniers expatriés travaillant dans ce secteur ont quitté le pays. Dès la prise du pouvoir de Michel Djotodia Am-Nondroko, les règles nationales du code forestier et les conventions internationales en matière de gestion durable et de protection de l'environnement n'ont plus été respectées.

Le mépris des règles de droit et des obligations contractuelles est illustré par l'accord de troc du bois centrafricain contre le pétrole tchadien, conclu par les nouvelles autorités centrafricaines avec le Président Idriss Déby.<sup>141</sup> Cet accord a été établi sans se soucier des accords antérieurs

---

<sup>138</sup> Le secteur forestier représente environ 20 % du PIB et 40 % des recettes d'exportation.

<sup>139</sup> Les sept sociétés qui existaient encore en 2007 étaient IFB ( Industrie forestière de Batalimo, 206 514 ha), IFB-Ngotto (186 444 ha), SCAD ( société centrafricaine d'agriculture et de déroulage, 434 719 ha), Vica (Vicwood centrafricaine, 298 907 ha), Sofokad ( Société forestière, de la Kadéi, 174 200 ha), Thanry-Centrafricaine ( 228 000 ha), Sefca (Société d'exploitation forestière centrafricaine, 707 074 ha) et la Scaf ( Société centrafricaine forestière, 270 576 ha).

<sup>140</sup> En 2008, les taxes représentaient environ 10 milliards de FCFA.

<sup>141</sup> L'accord de troc fut signé à Ndjamena, le 23 mai 2013, par Michel Djotodia et le Président Déby. Il avait été négocié par Moussa Dhaffane (d'origine soudanaise) ministre des eaux et forêts, de la chasse et de la pêche et par Gontrand Djono Ahaba, ministre du pétrole et des mines (parent de Michel Djotodia).

signés soit dans le cadre régional (COMIFAC) soit avec l'Union européenne dans le cadre de l'accord de partenariat volontaire FLEGT de décembre 2010.

- **La fin du tourisme cynégétique et de découverte**

La faune de la Centrafrique était réputée pour sa diversité en raison d'une part, de la variété de ses territoires allant de la forêt dense équatoriale à la savane sub-sahélienne et d'autre part, de la faible densité de la population. Cette faune considérée comme l'une des plus représentatives du continent africain, attirait des touristes et des chasseurs du monde entier.

Avec les concours internationaux, l'Etat centrafricain fut précurseur dans les domaines de l'aménagement et la protection de la faune. Plusieurs parcs nationaux avaient une renommée internationale.<sup>142</sup> De nombreux campements de chasse et quelques hôtels de classe internationale offraient des capacités d'hébergement très honorables pour une clientèle généralement de haut standing. De nombreux hommes politiques, capitaines d'industrie, écrivains célèbres et expatriés de la région venaient régulièrement dans ce pays accueillant dont la capitale était justement appelée « Bangui la coquette ».

Le nombre de touristes était encore estimé à près de 20 000 en 2005. Peu à peu les parcs nationaux furent livrés à eux-mêmes et abandonnés par les amateurs de safaris. Les dernières années de la présidence du général Bozizé ont vu une progression du braconnage au long cours.

Chaque année, des caravanes de Djandjawids soudanais étaient signalées dans le sud-est et le sud-ouest du pays.<sup>143</sup> L'occupation du pays par la Séléka et la fuite des populations rurales en brousse ont quasiment fait disparaître toutes les espèces de grands animaux et réduit considérablement le nombre des animaux de brousse. Les derniers gorilles de forêt et le troupeau d'éléphants de la réserve de Bayanga ont été tués par la Séléka à l'automne 2013. Les touristes étaient déjà devenus de plus en plus rares en raison de l'insécurité grandissante et des mesures réglementant la circulation des étrangers dans les zones minières.<sup>144</sup> Depuis l'automne 2012, l'activité touristique est devenue impossible pour de longues années.<sup>145</sup>

---

<sup>142</sup> Les principaux parcs nationaux étaient ceux de Manovo-Gounda-Saint-Floris, classé patrimoine mondial par l'UNESCO en 1988, de Bamingui-Bangoran, d'André-Félix et de Dzanga-Ndoki entouré de la réserve spéciale Dzanga-Sangha.

<sup>143</sup> Des caravanes d'une centaine de Djandjawids soudanais étaient régulièrement signalées dans les régions de Carnot, Nola et Bayanga où les derniers éléphants de forêt ont commencé à être exterminés à partir de 2011. Ces trafiquants d'ivoire circulaient en toute impunité sur des centaines de kilomètres et faisaient même des incursions dans les parcs du nord-est du Cameroun. Certains de ces braconniers constituèrent les premiers envahisseurs de la Séléka.

<sup>144</sup> Le décret 09-126 du 30 avril 2009 réglemente la circulation des étrangers dans les zones aurifères et diamantifères. La circulation est sujette à autorisation administrative et au paiement d'une taxe de 300 000 FCFA. A défaut de ces formalités, le contrevenant s'exposait à des peines de prison d'autant plus lourdes que l'accusation pouvait porter également sur le crime contre la sûreté de l'Etat.

<sup>145</sup> Le site « Conseil aux voyageurs » du ministère français des Affaires étrangères déconseille formellement le séjour en Centrafrique. L'unique hôtel 5 étoiles du pays « *Le Plaza Ledger* » de 156 chambres, construit par les Chinois pour le compte de la société libyenne Laïco a été inauguré par le Président Bozizé, le 15

- **Les convoitises du secteur minier**<sup>146</sup>

Le sous-sol de toutes les régions de la Centrafrique recèle des minerais très variés dont l'inventaire est loin d'être terminé. L'enclavement, la mauvaise gouvernance, la prédation des élites politiques et l'insécurité chronique ont fait fuir les sociétés étrangères.

Les faibles poids et volume des diamants et de l'or facilitent la fraude et la contrebande qui a toujours été évaluée à plus de 50 % de leur production. Les commerçants musulmans (sénégalais, mauritaniens, soudanais) étaient passés maîtres dans cet exercice. Pour ces raisons, bien que potentiellement très riche, le secteur minier n'a jamais représenté qu'une faible part du PIB (moins de 10 %) mais sa part dans les recettes d'exportation de l'Etat n'était pas négligeable (environ 50 %).

Avant les décisions de fermeture des bureaux d'achat des diamants et de l'or et la réglementation sévère de la circulation dans les zones minières, prises en 2009 par le tout puissant ministre d'Etat aux mines, Sylvain Ndoutingai, on estimait la production annuelle de diamants à 400 000 carats dont 90 % provenaient de l'exploitation artisanale.<sup>147</sup> Ce secteur employait environ 100 000 mineurs et faisait vivre près de 500 000 personnes. De nombreux paysans quittaient le secteur agricole pour rejoindre les gisements aurifères et diamantifères davantage attractifs.

Après 2009, le démantèlement de la filière du diamant et de l'or se poursuivit notamment avec la saisie de nombreux stocks d'or et de diamants et la chasse aux collecteurs patentés. Cette situation a permis au clan présidentiel de contrôler les zones minières de l'ouest du pays, tandis que les gisements aurifères et diamantifères du nord et du centre faisaient l'objet d'une lutte fratricide entre les rebelles de la CPJP et de l'UFDR, notamment dans la Ouaka et la Haute Kotto.

Après la chute du Président Bozizé, tous les centres miniers ont été privatisés par des chefs autoproclamés de la Séléka. Devant cette situation anarchique, le 23 mai 2013, la Centrafrique a été suspendue du processus de Kimberley<sup>148</sup> de certification des diamants. Cette décision entraîne *ipso facto* un embargo sur l'exportation des diamants. De même, la Centrafrique a été suspendue, le 10 avril 2013, de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et a donc perdu son statut de pays conforme qu'elle avait obtenu en 2010.

---

septembre 2012. Il sera squatté par les chefs de la Séléka et occupé par quelques personnalités politiques et fonctionnaires internationaux, à défaut de touristes.

<sup>146</sup> « Les dangereuses petites pierres : les diamants de Centrafrique » in *International Crisis Group, Rapport n° 167* du 16 décembre 2010.

<sup>147</sup> En 2009, la Centrafrique était classée au 14<sup>ème</sup> rang mondial pour la production en volume des diamants et au 12<sup>ème</sup> rang pour la production en valeur.

<sup>148</sup> Le processus de Kimberley a été ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Il permet de lutter contre le financement des guerres civiles et conflits internes par les « diamants du sang ».

D'importants indices d'hydrocarbures sont répertoriés le long de la frontière tchadienne de Markounda à Boromata et dans la région de Birao. Lors de la présidence d'Ange-Félix Patassé, la société *Grynberg Petroleum* avait acquis des permis d'exploitation pour 13,7 millions d'acres, pour les bassins de Doseo-Salamat. Une fois arrivé au pouvoir, le général Bozizé remis en cause l'octroi de ces permis. Cette dénonciation fait encore l'objet d'une procédure judiciaire qui ne fut pas sans incidence sur les relations avec les Etats Unis d'Amérique.<sup>149</sup> Sur les conseils de Sylvain Ndoutingai, peu favorable aux occidentaux et notamment à la France, le général Bozizé noua des contacts avec les capitaux du Golfe Persique (Qatar) et les groupes pétroliers chinois.

La société chinoise *China Poly Group* se vit attribuer, le 15 octobre 2007, un permis de 21 210 km<sup>2</sup> dans les confins des frontières tchadienne et soudanaise, dans la région de Birao. La société *China Poly Group* avait aussi l'avantage d'être spécialisée dans la fourniture de matériels militaires et d'armes légères de petit calibre (ALP). En 2011, d'autres contacts furent également établis avec le groupe qatari *IAS international* de l'homme d'affaire palestinien Issam Abu Issa.

Bien avant l'arrivée de la Séléka, les différents bassins pétroliers du nord ouest ou de la région de Birao n'étaient déjà plus sous la souveraineté de l'Etat centrafricain. Plusieurs rébellions et notamment la CPJP et l'UFDR contrôlaient ces territoires et empêchaient tout début d'exploitation, estimant que les intérêts nordistes auraient été spoliés par le clan Bozizé.<sup>150</sup>

L'exploitation des hydrocarbures était l'une des principales préoccupations des fondateurs de la Séléka.<sup>151</sup> En tout état de cause, l'exploitation du pétrole centrafricain restera toujours problématique et pas seulement en raison de l'enclavement. Les potentielles réserves centrafricaines se situent dans le prolongement des bassins tchadiens de Doba et du Chari, ce qui ne peut qu'aviver la suspicion du Président Idriss Déby et les craintes des compagnies pétrolières installées au Tchad. Du côté centrafricain, les leaders nordistes, soutenus par les populations locales, n'accepteront jamais d'être dépossédés des richesses de leur sous-sol.

Depuis de nombreuses années, les potentialités de la région du Mbomou, notamment en uranium et en thorium, ont alimenté la chronique. Tour à tour, les sociétés *Uramin* et *Axmin* puis *Areva* avaient acquis des droits d'exploitation du gisement uranifère de Bakouma. Le Président Bozizé avait fondé beaucoup d'espoirs avec le contrat d'exploitation passé avec *Areva*. Dans ce domaine également, il fut lâché.

---

<sup>149</sup> La procédure a été engagée en octobre 2007 devant l'US District Court for the district of Columbia. En raison de cette procédure, Sylvain Ndoutingai, en sa qualité de ministre des finances, ne put se rendre à New York, faute de visa, afin de représenter la RCA à l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2011. Depuis 2007, une procédure est également ouverte auprès du tribunal arbitral de la Banque mondiale

<sup>150</sup> En septembre 2012, les chefs nordistes de l'UFDR et de la CPJP, Michel Djotodia Am-Nondroko, Abakar Sabone, Mohamed Dhafanne et Nourredine Adam se retrouvèrent pour créer le cartel de la Séléka.

<sup>151</sup> Dans le gouvernement d'union nationale de la Transition, le ministre d'Etat aux mines et au pétrole occupe le rang dans l'ordre protocolaire. Gontran Djono-Ahaba, est un Goula natif de Birao, neveu de Michel Djotodia Am-Nondroko.

Le site de Bakouma est en réalité difficilement exploitable, ce qui semble avoir été ignoré par *Areva*, lors de son rachat des droits d'exploitation particulièrement élevés. Aux coûts d'exploitation excessifs devaient s'ajouter des dépenses de protection du site en raison des infiltrations dans la région des éléments de la LRA de Joseph Kony. Finalement, la conjoncture défavorable, surtout après l'accident de Fukushima, a été décisive pour reporter *sine die* ce projet d'exploitation d'uranium.

Avant les événements de 2013, une cimenterie était en cours de création dans la banlieue de Bangui. Cette usine était en grande partie financée par des investisseurs indiens, mais qui étaient surtout intéressés par les immenses potentialités agricoles du pays. De nombreux experts émettaient de sérieux doutes sur cette unité industrielle qui devrait recourir à sa propre fourniture en énergie électrique et rendre opérationnel les carrières de calcaire, très éloignées du site.

### • L'abandon du secteur rural

Les activités rurales ont toujours été prépondérantes dans l'économie centrafricaine. Les activités traditionnelles de faible productivité ont longtemps permis d'assurer la sécurité alimentaire des populations de l'arrière-pays. Même avec peu de moyens, les agriculteurs produisaient des cultures vivrières suffisantes pour la population du pays. Comme les terres cultivées ne représentaient qu'une infime partie des terres arables, estimées à 15 millions d'ha, la Centrafrique aurait pu devenir le grenier du Tchad, du Cameroun et des Soudan. L'insécurité, les carences en infrastructures et la prédation n'ont pas permis le développement de ce secteur qui était prometteur jusqu'à la fin des années 1980. En 2008, l'agriculture et l'élevage représentaient près de 55 % du Produit intérieur brut et employaient 56 % de la population active.<sup>152</sup>

L'abandon du secteur rural sous la présidence du général Bozizé et surtout l'anarchie instaurée par la Séléka ont conduit à la quasi disparition de l'économie villageoise avec ses conséquences alimentaires et sanitaires dramatiques, pour des centaines de milliers d'habitants.

En raison des cours mondiaux rendant peu concurrentiels les produits d'un pays enclavé comme la Centrafrique, les cultures industrielles ont été introduites tardivement et n'ont jamais été importantes. Les fréquentes crises politiques avec leurs prolongements destructeurs ont aussi découragé les potentiels investisseurs étrangers ou nationaux.

A l'arrivée au pouvoir du général Bozizé, en mars 2003, les cultures du coton<sup>153</sup> et du café<sup>154</sup> avaient déjà été quasiment abandonnées. A partir de 2009, les immenses potentialités agricoles

---

<sup>152</sup> En 2008, les productions étaient les suivantes : manioc (600 000 t), arachides ( 140 000 t), maïs ( 125 000 t), mil-sorgho ( 55 000 t), élevage ( 3,5 de bovins, 5 millions d'ovins).

<sup>153</sup> Seulement introduite en 1925, la culture du coton était circonscrite dans le nord du pays. A son apogée en 1970, l'exportation était estimée à 60 000 t de coton-graines. En 2007, la production chuta à 6 000 t par an. Les dernières crises donnèrent le coup de grâce à cette culture, privant des milliers de paysans de tout revenu.

<sup>154</sup> Deuxième filière commerciale, le café (robusta) a beaucoup souffert des crises sous Kolingba et Patassé. Les ¾ des plantations ont été détruites entre 1990 et 2000. En 2003, la production était descendue à 2 400 t



du pays ont attirés l'attention de nouveaux venus en Afrique centrale. De grands pays émergents comme l'Inde et la Chine ont commencé à investir dans des monocultures extensives telles que la canne à sucre, le maïs, le riz et le palmier à huile. La crise qui suivit le départ du Président Bozizé a mis un terme provisoire à ce nouveau type de partenariat, généré par la mondialisation de l'économie.

La disparition de l'Etat, la ruine de l'économie, les fractures dans l'unité nationale, la perte des valeurs permettant de vivre dans une société solidaire et respectueuse de l'éminente dignité de la personne humaine sont autant d'obstacles que le peuple centrafricain, avec le concours de la communauté internationale, aura à surmonter rapidement pour construire une nouvelle République centrafricaine et éviter la disparition d'un pays qui est la pièce maîtresse du puzzle africain.

## CONCLUSION

Durant la période coloniale, l'Oubangui-Chari avait la réputation d'être la « Cendrillon de l'Afrique »<sup>155</sup>. Peu de temps après l'indépendance, la République centrafricaine apparaissait sous les traits d'un « Etat sauvage »<sup>156</sup>. Avant les événements dramatiques de 2013, le pays n'était-il pas déjà devenu un « Etat fantôme »<sup>157</sup> ? Ce pays-charnière entre les terres de l'islam et celles de la chrétienté, entre les espaces francophone et arabophone, entre les régions de savane et de forêt, entre les bassins fluviaux du Nil et du Congo a toujours été sous-administré et mal gouverné. Pouvait-il en être autrement ?

### L'Oubangui-Chari, un Etat improbable ?

Barthélémy Boganda avait pressenti l'impossibilité de rendre viable un Etat circonscrit aux seules limites de l'Oubangui-Chari. Le Président du Grand Conseil de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) était profondément opposé à la balkanisation de cette AEF<sup>158</sup>. Il préconisait un processus d'intégration fédérale devant mener, à terme, aux « *Etats Unis d'Afrique latine* » regroupant les anciennes colonies de la France, du Portugal, de l'Espagne et de la Belgique.

---

alors qu'en 1989 elle atteignait 25 000 t. Elle était alors la première culture d'exportation, fournissant près de 25 % de la valeur de toutes les exportations. La production était assurée par 50 plantations industrielles qui furent abandonnées les unes après les autres. En 2013, le Général Bozizé avait engagé une relance de cette culture qui s'interrompt avec les événements de 2013.

<sup>155</sup> L'Oubangui-Chari fut appelé « La Cendrillon de l'Afrique » par Louis Brustier dans son ouvrage paru en 1962 et « La Cendrillon de l'Empire » par Jean-Joël Brégeon dans son ouvrage « Un rêve d'Afrique : administrateur en Oubangui-Chari, la Cendrillon de l'Empire » paru en 1998.

<sup>156</sup> Georges Conchon: « L'Etat sauvage » Paris 1964. Prix Goncourt 1964. L'auteur fut coopérant à Bangui, au début de l'indépendance.

<sup>157</sup> *International Crisis Group* démontrait, déjà en 2007, que la République centrafricaine était devenue un *Etat fantôme* ( cf. le Rapport Afrique N°136 de décembre 2007).

<sup>158</sup> L'AEF comprenait le Gabon, le Tchad, le Moyen-Congo et l'Oubangui-Chari.

Avant d'aboutir à une telle organisation audacieuse et d'éviter le « suicide »<sup>159</sup> d'un pays comme l'Oubangui-Chari, Barthélémy Boganda aspirait à la création d'une fédération regroupant les Territoires de l'AEF. Dans un premier temps, il pensait qu'il était vital pour les Territoires du Tchad et de l'Oubangui-Chari, de se fondre dans un seul Etat. L'homme d'Etat était convaincu qu'une indépendance séparée du Tchad et de l'Oubangui-Chari serait lourde de conséquences pour les peuples de ces deux territoires.<sup>160</sup> En 2013, on ne peut que vérifier la justesse de ces prémonitions.

### **L'impossible édification d'un Etat moderne**

La République centrafricaine, réduite au seul Oubangui-Chari, fut donc créée dans la précipitation des indépendances, alors qu'une fonction publique était entièrement à constituer, que les infrastructures essentielles étaient à construire et qu'un corpus juridique adapté aux réalités du pays était à créer. Dans ce territoire délaissé par la puissance coloniale pour le plus grand bénéfice de la vingtaine de sociétés concessionnaires<sup>161</sup>, l'emprise des religions (Missions catholiques, sultanats musulmans) sur la population, notamment en matière d'éducation, de santé, des droits de la personne, était loin d'être négligeable, même si l'animisme restait omniprésent. Les rares élites restées au pays ont vite renoncé à construire un Etat et ont privilégié leurs intérêts personnels immédiats, souvent avec le concours intéressé d'affairistes étrangers.

A l'exception de la transition démocratique entre le général Kolingba et Ange-Félix Patassé, en 1993/1994, qui fut d'ailleurs loin d'être exemplaire, les coups d'Etat et les mutineries ont marqué la vie politique et compromis le développement économique. En dépit des moyens non négligeables, notamment mis en place par la France, le constat est implacable : le projet d'instaurer un Etat moderne au service de la Nation a globalement échoué.

Les reproches faits à la Communauté internationale et notamment à la France, ne peuvent être considérés comme les seules causes de cet échec. Si dans les années 80 et 90, le départ des centaines de coopérants français<sup>162</sup> a certes été déstabilisant pour l'administration et onéreux pour

---

<sup>159</sup> Boganda déclarait en octobre 1958 dans une série de neuf articles de la revue de l'AEF (article 3) « La division, le tribalisme et l'égoïsme ont fait notre faiblesse dans le passé. La division, le tribalisme et l'égoïsme feront notre malheur dans l'avenir. L'indépendance dans l'isolement est une dangereuse illusion. Notre unité sera la condition sine qua non de notre indépendance. La création de plusieurs Etats aéliens est un suicide ».

<sup>160</sup> Barthélémy Boganda affirmait en 1958 « C'est aujourd'hui qu'il faut bâtir la République centrafricaine, demain il sera trop tard. Les positions se cristalliseront, des engagements seront pris. Le Tchad et l'Oubangui ne manqueront pas d'être sollicités par d'autres voix et d'autres voies ». A propos de l'Oubangui, son jugement était sans appel : « Un peuple mineur, écrivait-il dans un tract distribué à Brazzaville, voilà ce que nous sommes sur le plan politique, économique et financier. L'indépendance et la souveraineté nationale consistent à se passer des autres et il n'y a pas d'indépendance vraie tant qu'on est tributaire en sens unique et sans contrepartie. Un Etat unique (Aélien) et un parlement unique (pour les quatre territoires de l'AEF) réduiront considérablement nos dépenses actuelles. Nous pourrions réduire le budget de fonctionnement et consacrer une plus grande part de nos ressources au développement du pays pour le bien-être de tous les citoyens et non seulement pour une catégorie de privilégiés ».

<sup>161</sup> Même après l'indépendance les sociétés concessionnaires continuèrent à exercer leurs « *droits de jouissance et d'exploitation agricole, forestière et industrielle* » sans que de véritables contrôles soient mis en place. Elles jouèrent un rôle important dans la vie politique locale et contribuèrent à la création de la *Françafrique*.

<sup>162</sup> Ils étaient un petit millier au début des années 1970, un peu plus de 350 au milieu des années 90, 65 en 2000 et ils étaient 14 en décembre 2012.

le budget du jeune Etat, il faut aussi rappeler que cette déflation avait été programmée et anticipée avec le financement de nombreux plans de formation de techniciens et de fonctionnaires centrafricains. Des centaines de Centrafricains ont bénéficié de bourses d'études et de stage notamment dans les domaines de la Gouvernance, de l'Education et de la Santé. De même, dans les années 90, la fin des nombreux projets sectoriels du Fonds d'Aide et de Coopération ne peut être considérée comme une autre circonstance atténuante. Ces projets du FAC ont été largement remplacés par des programmes financés par les Institutions de *Bretton Woods* (FMI, BM, PNUD, FAO, UNICEF) et les bailleurs multilatéraux (UE, Bafd). Ces programmes ont d'ailleurs été beaucoup mieux dotés en moyens financiers et humains. L'impact de ces projets multilatéraux sur le développement du pays n'a certes pas été à la hauteur des investissements. Trop souvent, la bureaucratie et la gabegie ont pris le dessus sur les véritables actions de développement.

Il faut aussi reconnaître que le renforcement de l'Etat centrafricain n'a pas toujours été l'objectif de ces programmes empreints de l'idéologie anglo-saxonne du «moins d'Etat» et chargés de mettre en œuvre des réformes découlant de «l'ajustement structurel». Il convient également de constater que la plupart des experts internationaux, mobilisés par ces programmes, accomplissaient des missions de courte durée et que leur expertise s'apparentait plutôt au « prêt-à-porter » qu'au « sur-mesure ».

Dans ce contexte d'instabilité politique et de défaillance des gouvernants, la notion d'Etat s'est inexorablement délitée. L'indispensable rajeunissement de la Fonction publique a été remis à plus tard, le développement de l'arrière-pays délaissé, la population abandonnée à ses problèmes et la lutte contre la corruption restée au niveau du slogan. Les dépenses publiques destinées à se maintenir au pouvoir<sup>163</sup> ont été privilégiées au détriment des dépenses d'équipement, de santé et d'éducation. Les ressources provenant des secteurs des mines, du développement rural et de la forêt ont été largement détournées du budget de l'Etat. Les premières victimes des entorses aux grands principes du droit budgétaire ont été les agents publics<sup>164</sup> et les retraités qui ont été purement et simplement abandonnés par les pouvoirs publics. L'oligarchie politico-administrative, constituée autour des présidents de la République successifs, a accaparé les postes de responsabilité rémunérateurs<sup>165</sup>, jusqu'au jour de leur propre disgrâce ou du départ forcé du Président.

Même si les oripeaux d'un Etat étaient apparents<sup>166</sup>, ces *beaux habits* ne pouvaient leurrer tant la population était en état de détresse, sans que les indicateurs standards des principales agences de

---

<sup>163</sup> Les dotations de la Garde présidentielle ont été privilégiées au détriment de l'Armée nationale volontairement paupérisée pour éviter les coups d'Etat. La pratique des fonds secrets hors de tout contrôle a été sans cesse développée ainsi que les dépenses extra budgétaires hors des règles de la comptabilité publique. La main mise sur le Trésor public a été vite réalisée par les différents Présidents de la République et la création de sinécures a permis d'assouvir les courtisans.

<sup>164</sup> Sous la présidence Patassé, les arriérés de traitement ont atteint près de trois années.

<sup>165</sup> Dans le langage populaire, ces postes et évidemment surtout les postes ministériels sont explicitement appelés « la mangeoire ».

<sup>166</sup> Il y avait bien une Constitution, des Pouvoirs publics constitués, des ministres, une organisation administrative avec tous les échelons territoriaux, un budget de l'Etat, une reconnaissance internationale et une adhésion à l'ONU mais tous ces éléments constitutifs de l'Etat ne sont pas suffisants pour que l'Etat

développement n'en révèlent la gravité. Depuis longtemps, les notions d'intérêt général et de service public ont totalement disparu de l'esprit de la plupart des Centrafricains.

### **Un pays mal gouverné, livré aux prédateurs** <sup>167</sup>

Depuis plus de cinquante ans, le renforcement des capacités de l'Etat, la formation des agents publics, l'amélioration des conditions de vie de la population, la sécurisation du territoire national, la consolidation d'une paix durable, le développement économique et social du pays, le démantèlement des mouvements politico-militaires ont fait l'objet de très nombreux projets financés par les bailleurs bi et multilatéraux. Ces programmes qui devaient conduire à l'instauration d'un Etat de droit, à mettre en place une gouvernance démocratique et à consolider une paix durable<sup>168</sup>, ont englouti des moyens financiers importants.

Les innombrables dotations en équipements modernes, en matériels et moyens logistiques ont rarement été utilisées pour leur véritable destination. Les nombreuses expertises et les documents stratégiques, validés à grands frais, sont restés sans suite. Le détournement systématique des financements, l'abandon de l'arrière-pays et notamment du nord-est du pays, l'aveuglement des autorités publiques et l'absence de débat politique, ne pouvaient se poursuivre indéfiniment.

Cette faillite multiforme tient principalement dans la patrimonialisation du pouvoir que dénonçait déjà Barthélémy Boganda. L'intérêt personnel immédiat prime sur toute autre considération. De tous temps, les autorités centrafricaines ont pratiqué, non sans succès, la politique du statu quo et de la main tendue sans vraiment se préoccuper de l'amélioration de la gouvernance de leur pays. Les mauvais indicateurs deviennent de bons arguments pour solliciter davantage une communauté internationale. L'«esprit de cueillette» sévit dans tous les cercles des pouvoirs politiques, économiques et sociaux. Les leaders de l'opposition, dite démocratique, n'ont jamais eu d'autre projet que celui de prendre la place des gouvernants en place. La plupart des principaux acteurs de la vie associative ne représentent souvent qu'eux-mêmes et sont en attente permanente de la manne internationale afin de faire fructifier leur « fonds de commerce ». Les chefs rebelles ont toujours eu pour seule ambition d'assurer leur autorité sur les zones minières afin d'en récolter les royalties au détriment des droits de l'Homme et du citoyen. Les plus importants d'entre eux attendent une compensation financière afin d'accepter leur futur ralliement au pouvoir en place et

---

**assure la sécurité de ses citoyens et des investisseurs, soit le moteur du développement économique et social du pays et devienne le garant de la cohésion nationale.**

<sup>167</sup> L'indice 2013 Mo Ibrahim qui mesure l'état de la gouvernance dans 52 pays africains classe la Centrafrique au 49<sup>ème</sup> rang (32,7) devant l'Erythrée, la RDC et la Somalie qui est au dernier rang.

<sup>168</sup> On citera le programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) financé notamment par la CEMAC et l'Union européenne, le processus électoral 2010/2011 financé par le PNUD, l'POIF, l'Union européenne, la Bafd et la France ainsi que le fonds de consolidation de la paix de l'ONU (2009-2012).

obtenir ensuite une sinécure. La rente a toujours été au cœur du système politique centrafricain et a conduit à annihiler tout espoir de développement durable du pays.

### **Un pays devenu une proie idéale**

Ayant déjà suffisamment de problèmes sur son territoire, la République centrafricaine est aussi confrontée aux *métastases* des conflits régionaux qui affectent les Etats voisins dont certains sont déjà en voie de désagrégation avancée<sup>169</sup>.

Il n'est pas anodin de constater que les seize départements du pays ont tous une frontière avec un Etat voisin (Cameroun, Tchad, Soudan, Soudan du Sud, RDC) et que les principales ethnies (Gbaya, Gbaka, Banda, Sara, Zandé, Runga et Goula) sont aussi présentes dans ces pays.

Cet environnement régional tourmenté accentue le naufrage d'un pays enclavé qui dépend, chaque jour davantage, de l'extérieur et qui a toujours attiré les aventuriers. De toutes parts, le pays voit s'amonceler de lourdes menaces qui sont susceptibles de remettre en cause, à jamais, la souveraineté de l'Etat centrafricain sur l'ensemble du territoire national et compromettre l'unité nationale.

Le principe de l'intangibilité des frontières, cher à l'Union Africaine, a déjà volé en éclats, à plusieurs reprises<sup>170</sup>. Les menaces d'implosion n'ont jamais été aussi réelles et concernent toutes les régions du pays :

#### **1/ Au nord-est et au sud-est du pays**

L'indépendance du Soudan du Sud et la persistance de l'irrégentisme au Darfour constituent des facteurs déstabilisants pour les départements de la Vakaga, de la Haute-Kotto, du Haut Mbomou et du Bamingui-Bangoran. Les habitants de ces contrées, essentiellement des sahéliens musulmans originaires du Soudan nilotique, ont toujours eu le sentiment d'être marginalisés par les autorités de Bangui<sup>171</sup> et d'avoir été délaissés par les bailleurs de fonds. La prise du pouvoir des nordistes de l'ex Séléka aura un effet accélérateur sur les relations commerciales et monétaires avec les deux Soudan qui s'étaient développées, depuis le début du XXIème siècle, avec le concours des hommes d'affaires et trafiquants soudanais.<sup>172</sup>

---

<sup>169</sup> Le Soudan a déjà connu l'implosion avec la création de l'Etat du Soudan du Sud. Le Darfour connaît une rébellion irrédentiste depuis de nombreuses années. La RDC est en proie à de nombreux conflits internes et ne constitue plus vraiment un Etat unitaire, une grande partie du territoire échappant à l'autorité de Kinshasa. Le sud du Tchad est fréquemment troublé par des mouvements politico-militaires mettant en cause le pouvoir du Président Déby. Les Haoussas du nord Cameroun ont la nostalgie de la période Ahidjo et n'ont guère oublié les événements d'avril 1984. Ils se sentent de plus en plus proches de leurs coreligionnaires du Tchad et du Nigéria et certains sont séduits par Boko Haram qui a établi ses quartiers au Nigeria voisin.

<sup>170</sup> L'Erythrée s'est séparée de l'Ethiopie, la Somalie a implosé tandis que le Soudan a dû abandonner le Soudan du Sud et rencontre beaucoup de difficultés à maintenir le Darfour dans son giron. Des forces centrifuges menacent l'unité de plusieurs pays comme le Mali (Azawad), la Libye (Cyrénaïque) ou l'Angola (Cabinda).

<sup>171</sup> Les événements de 2012-2013 impliquent directement des Centrafricains musulmans du Nord, épris de revanche et appartenant principalement aux ethnies Runga (CPJP) et Goula (UFDR).

<sup>172</sup> Le nouveau chef de l'Etat, Michel Djotodia Am-Nondroko, originaire de Gordil (Vakaga) occupa son unique poste de diplomate à l'étranger à Nyala (Soudan) en qualité de consul. Il développa sensiblement les relations commerciales voire politiques entre sa région natale et le Soudan. Gordil n'est située qu'à 350 km de

Dans le sud-est, la lutte contre la LRA de Joseph Kony n'est plus, depuis 2009, le fait des FACA avec l'assistance militaire de la France, mais de détachements de l'Armée ougandaise avec le concours de quelques experts américains. Dans ces contrées orientales, le sango et le français sont devenues des langues étrangères, tandis que les transactions commerciales et monétaires se font désormais avec la livre soudanaise. La scissiparité de l'ancien Oubangui-Chari est en marche.<sup>173</sup>

Après avoir accompli leurs forfaits et rapatrié leur butin, les « seigneurs de la guerre » de la Séléka pourraient se replier dans leurs fiefs de l'est dont ils sont originaires et organiser la scissiparité avec Bangui. Ils pourront alors développer, en toute quiétude, leurs relations avec des groupes proches du terrorisme africain et, en particulier, les extrémistes soudanais et les Shebab. Quoi qu'il en soit, les événements de 2013 laisseront des traces indélébiles chez les Centrafricains. La réconciliation nationale sera difficile notamment en raison de la dimension religieuse du chaos, introduite par la Séléka et renforcée par les extrémistes de tous bords.

## **2/ Au nord-ouest et au centre du pays**

Les territoires de l'Ouham, du Gribingui, du Bamingui-Bangoran et de l'Ouham-Pendé ont toujours été sensibles aux influences venant du Tchad. Barthélémy Boganda, pourtant grand nationaliste, ne voyait pas l'avenir de l'Oubangui-Chari sans le Tchad.

De même, les autorités tchadiennes ont toujours été soucieuses de l'évolution politique de la Centrafrique. Le Président Idriss Déby éprouve peu d'égards pour la classe politique centrafricaine. Rejoignant l'opinion de Barthélémy Boganda, il estime que la République centrafricaine n'a pas la *masse critique* pour être un Etat et que les gouvernants centrafricains ont toujours été d'un niveau affligeant. Le Président Déby n'a connu que des déceptions avec les présidents Kolingba, Patassé et Bozizé.<sup>174</sup> En mars 2013, une fois de plus, le Président tchadien a mis en selle un nouveau président centrafricain. Comme les autres, Michel Djotodia Am-Nondroko s'était montré très accommodant avec son puissant voisin<sup>175</sup>.

---

**Nyala. L'homme fort du régime, Nourredine Adam est plus familier des contrées soudanaises et des Emirats du Golfe que des territoires bantous. Il exerça d'importantes responsabilités dans la Garde présidentielle du Fondateur des Emirats Arabes Unis, Cheikh Zayed Ben Sultan, qui régna sur Abu Dhabi.**

<sup>173</sup> Le 22 décembre 2013, Abakar Sabone, l'un des fondateurs historiques de la Séléka et conseiller spécial du Président Djotodia, avec qui il avait été emprisonné 18 mois à Cotonou, a ouvertement menacé d'organiser la partition de la Centrafrique. Les musulmans prendraient leur indépendance à l'Est laissant les chrétiens à l'Ouest. Cette déclaration reflète bien la position des chefs de l'ex Séléka, en cas d'échec de leur maintien au pouvoir à Bangui.

<sup>174</sup> Dès le XVIIème siècle, les sultanats du Bornou, du Baguirmi, du Ouaddaï pratiquèrent la traite des esclaves à grande échelle. A la fin du XIXème siècle, les sultans Kober, Rabah et Senoussi ont participé à la désertification de ces territoires aujourd'hui centrafricains. Leurs descendants ont toujours cette volonté de domination sur les habitants de ces régions. Senoussi qui donna beaucoup de fil à retordre aux Français avait fondé un sultanat dans le Dar el-Kouti, avec Ndélé pour capitale. Ndélé sera le premier centre de formation de la Séléka.

<sup>175</sup> L'un des premiers gestes du nouveau Président centrafricain aura été de conclure un accord avec le Tchad, pour fournir d'importantes quantités de bois, évidemment en dehors de toutes les conventions internationales et accords commerciaux existants. En sa qualité de Président en exercice de la CEEAC, le Président Déby exerce une véritable tutelle sur le Président de la Transition.

Mais l'incurie, l'effondrement de tous les étages de l'Etat, les tueries qui s'apparentent à des génocides et surtout le sort réservé aux Tchadiens, commerçants et militaires, ont sonné la fin de partie pour Michel Djotodia Am-Non-Droko et pour son Premier ministre d'une transparence coupable. De nouveaux acteurs arriveront bientôt sur la scène politique centrafricaine. Leur marge de manœuvres vis-à-vis du président tchadien sera très mince.

La consolidation de la frontière du sud du Tchad est une préoccupation constante du président Déby qui, mieux que quiconque, redoute l'interpénétration des mouvements politico-militaires des deux côtés de la frontière.<sup>176</sup>

A cette motivation politique s'ajoutent des raisons économiques vitales pour le Tchad : l'exploitation des nappes pétrolifères mitoyennes, l'assèchement du Lac Tchad qui peut être freiné par l'alimentation en eau venant du Chari et la sécurisation des voies internationales de communication pour approvisionner son pays. L'emprise du Tchad sur le territoire centrafricain est une constante historique. Les derniers événements s'inscrivent dans cette tradition. Le contingent de militaires tchadiens a toujours été prépondérant dans les Forces armées internationales, comme celles de la Force multilatérale de l'Afrique centrale (FOMAC) de la CEEAC (MICOPAX) ou de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA) de l'Union africaine.

A cette présence militaire résultant de décisions internationales, il faut ajouter la participation d'éléments tchadiens dans les mouvements rebelles et notamment au sein de la Séléka. Que ce soit sous l'uniforme des Forces internationales de maintien de la paix ou sous la bannière de la Séléka, les Tchadiens sont directement impliqués dans un pays qui apparaît de plus en plus comme un protectorat du Tchad.<sup>177</sup>

---

<sup>176</sup> En mars 2003, le général Bozizé avait bénéficié du soutien décisif du Président Déby pour renverser le Président Patassé qui avait osé prendre ses distances avec lui. A partir de 2010, les relations entre le général Bozizé et son mentor sont devenues moins chaleureuses. Cette détérioration des relations entre les deux présidents a commencé avec les péripéties de l'aventure tchado-centrafricaine de Baba Laddé et la disparition de Charles Massi, ancien ministre et chef de la CPJP, livré par les autorités tchadiennes au Président Bozizé. La dégradation se poursuivra avec les tentatives d'émancipation du Président Bozizé, notamment avec l'exploitation, par les Chinois, de gisements pétroliers situés près des champs pétrolifères tchadiens et par les facilités accordées par Bangui à certains opposants tchadiens. Elles deviendront franchement mauvaises après les pillages et les assassinats de quelques ressortissants tchadiens à Bangui, au début 2012 et avec le renvoi des éléments tchadiens de la Garde présidentielle centrafricaine, en août 2012. La Séléka fut créée en septembre 2012 et le Président Bozizé ne pourra plus compter, cette fois-ci, sur le soutien de son collègue tchadien pour arrêter l'avancée irrésistible de la Séléka sur Bangui.

<sup>177</sup> Le 23 décembre 2013, le contingent tchadien de la MISCA, composé essentiellement de Zaghawa, est venu au secours des éléments tchadiens de l'ex Séléka, également d'origine Zaghawa, qui ont mis à sac Bangui et commis de nombreux crimes. Il ne fallait pas être grand clerc pour savoir que les chrétiens de Bangui avaient depuis longtemps dénoncé la collusion des Tchadiens de la FOMAC/MISCA avec ceux de l'ex Séléka.

### 3/ A l'ouest et au sud-ouest du pays

Les territoires de la Nana-Mambéré, de la Sangha, de la Haute-Sangha et de la Lobaye, limitrophes du Congo-Brazza et du Cameroun, deviennent aussi une zone de turbulences<sup>178</sup>. Les populations et les autorités camerounaises sont exaspérées par les crimes et les pillages commis par les rebelles venus de la République centrafricaine. Les escarmouches impliquant des hommes armés venant de Centrafrique sont de plus en plus fréquentes et meurtrières. Les postes de la frontière, à Beloko et à Garoua-Boulai, situés sur le corridor Douala-Bangui, sont fréquemment affectés par des violences faites aux personnes et par les vols de marchandises. Une dégradation des relations camerouno-centrafricaines<sup>179</sup> est à craindre.

Avec la multiplication des exactions dans la partie orientale du Cameroun, il n'est pas exclu que les Forces camerounaises exercent un droit de suite en territoire centrafricain. Le corridor Douala-Bangui, véritable cordon ombilical de la République centrafricaine, pourrait aussi connaître de nouvelles embûches<sup>180</sup>, dommageables pour l'activité économique de la Centrafrique.

Au-delà de ces péripéties, un projet politique est en train de naître chez certains leaders Gbaya<sup>181</sup>, avec les encouragements probables de quelques personnalités camerounaises de l'est. La constitution d'une région autonome, reprenant les limites de l'ancienne Sangha, datant de la courte période allemande<sup>182</sup> est parfois évoquée. Déjà en 1983/1984, le général Bozizé, alors chef

---

<sup>178</sup> Les relations avec le Cameroun sont marquées par des souvenirs historiques douloureux. Les sultans de l'Adamaoua pratiquaient les razzias d'esclaves chez les Gbaya, Sara et Gbaka. Le travail forcé des Oubangiens a permis la construction du chemin de fer Douala-Yaoundé, sous la colonisation allemande. Les Camerounais, notamment les Bamilékés, n'oublient pas le rôle joué par les supplétifs centrafricains dans les opérations de maintien de l'ordre contre l'UPC, au début des années 60.

<sup>179</sup> Les autorités de Yaoundé ont vu d'un mauvais œil l'arrivée au pouvoir de Michel Am-Nondroko Djotodia et des mouvements politico-militaires de la Séléka, composés principalement de musulmans. L'asile politique a été longtemps accordé au général Bozizé, en dépit du traitement infligé à Antoine Nstimi, évincé brutalement de la Présidence de la CEMAC, par le Président centrafricain. Le président Biya n'a pas daigné recevoir le nouvel homme fort de Bangui et le Cameroun s'est abstenu de participer à haut niveau aux réunions de la CEMAC sur la Centrafrique. Le Président Paul Biya a certainement en mémoire les événements d'avril 1984 durant lesquels il s'était opposé violemment au clan de l'ancien président Ahidjo, composés d'Haoussa, des musulmans du Nord. La montée en puissance de la secte Boko Haram dans le nord du Cameroun incite également les autorités camerounaises à éviter d'avoir un nouveau foyer de déstabilisation sur leur frontière centrafricaine.

<sup>180</sup> Les camionneurs camerounais acheminant les marchandises à Bangui, par le corridor Douala-Bangui, sont de plus en plus souvent victimes de vols et mêmes de violences physiques. En 2012, deux camionneurs camerounais ont été assassinés sur le trajet, provoquant un mouvement anti centrafricain et une menace de fermeture du corridor. En 2013, les grèves des camionneurs camerounais sont de plus en plus fréquentes.

<sup>181</sup> Quelques intellectuels et militaires de l'ethnie Gbaya, celle du général Bozizé, évoquent l'idée d'une région « Haute Sangha » qui aurait des liens privilégiés avec le Cameroun et le sud du Tchad. L'ethnie Gbaya est très présente dans l'est camerounais avec Bertoua comme centre d'activités. En décembre 1984, une hypothétique République du Logone, avec à sa tête le général Bozizé, avait été évoquée dans les medias français.

<sup>182</sup> A la suite du Traité franco-allemand d'Agadir, en 1911, une partie du sud-ouest et en particulier la Lobaye avait été rattachée au Kamerun allemand de manière à permettre une liaison entre la Sangha et l'Oubangui puis le fleuve Congo. Cette période allemande se termina en 1917. Durant cette période, les Gbaya et les Sara furent réquisitionnés pour la construction du chemin de fer Douala-Yaoundé.



d'état-major des Armées avait songé à la création d'une hypothétique République du Logone regroupant l'ethnie Gbaya. Cette idée est actuellement peu concevable. Il va de soi que la période de l'après-Biya est pleine d'inconnues, surtout dans les relations entre les nordistes nostalgiques de la période Ahidjo, les anglophones, les Bamilékés et les ethnies du sud. A l'évidence, l'interaction des contextes centrafricain et camerounais mérite d'être davantage suivie.

#### **4/ Le territoire de l'ancien Oubangui-Chari, nouveau hub du djihadisme ?**

La plus grave des menaces est toutefois liée au contexte international et, en particulier, avec l'irruption des terroristes djihadistes sur la scène africaine. Avant 2013, les Centrafricains étaient déjà réceptifs à l'islam qui se propageait dans les zones traditionnellement chrétiennes<sup>183</sup>. Etant donné la situation géographique du pays<sup>184</sup>, cette propagation était plus rapide que celle enregistrée dans les autres Etats d'Afrique centrale. Avec l'effondrement de l'Etat et l'arrivée de musulmans radicaux, pour la plupart étrangers, une nouvelle zone de fertilisation de l'extrémisme religieux est en voie de constitution.

Le territoire centrafricain pourrait devenir un lieu de convergence approprié, une sorte de hub, pour les islamistes radicaux. Plusieurs branches du terrorisme islamique pourraient se retrouver ainsi au cœur stratégique du continent africain<sup>185</sup>. Les adeptes de Boko Haram, sévissant au nord du proche Nigeria<sup>186</sup>, ont déjà trouvé des relais en Centrafrique, avec notamment les commerçants et passeurs de drogue nigériens qui ont ouvert de nouvelles routes passant par Bangui.<sup>187</sup> Le Soudan, où se trouvaient les premiers fiefs du terrorisme islamique<sup>188</sup>, exerce une influence politico-économique grandissante sur la Centrafrique, surtout depuis l'arrivée de la Séléka et la présence des Djandjawids sur tout le territoire. Les courants djihadistes soudanais ont trouvé de nouvelles zones d'expansion en Centrafrique leur permettant de joindre facilement les rives de l'Océan Atlantique.

---

<sup>183</sup> Voir le paragraphe consacré à la progression de l'islam (III-II) ci-dessus.

<sup>184</sup> Le nord du Nigeria et du Cameroun, le Tchad, les Soudan sont essentiellement peuplés de musulmans.

<sup>185</sup> Le général Mangin, qui avait servi en Oubangui-Chari déclarait en 1910 « qui tient le Tchad, tient l'Afrique ». A cette époque une partie du Tchad faisait partie de l'Oubangui-Chari.

<sup>186</sup> La ville de Maïduguri, fief de Boko Haram, ne se trouve qu'à environ 600 km de la ville de Bouar.

<sup>187</sup> Les premiers trafiquants nigériens de cocaïne, venant du Brésil via l'Angola, ont été arrêtés à l'aéroport de Bangui, en novembre 2011.

<sup>188</sup> Lors de son séjour au Soudan, Ben Laden avait effectué quelques voyages en Centrafrique.

L'accord régional de sécurité de Khartoum, du 17 juin 2013<sup>189</sup>, annonçait un tournant stratégique pour la République centrafricaine. Un pays majoritairement chrétien était partie à un accord international visant à sécuriser une zone arabo-musulmane africaine. Avec le départ de Djotodia Am-Nondroko, la participation de la RCA à cet accord est fortement compromise. Comme l'activisme des Shebab somaliens n'est plus circonscrit à la seule région de Mogadiscio, il est à craindre qu'un axe allant des anciens Tribunaux islamiques des Shebab aux Katibas d'Aqmi soit en train de se constituer. Les milices islamistes ougandaises de l'ADF-NALU, sévissant au nord Kivu et en Ituri, pourraient continuer leur progression vers le Mboumou et assurer la jonction avec les djihadistes sahéliens.<sup>190</sup> Les persécutions à grande échelle des musulmans, à partir du 5 décembre 2013, et le rapatriement de milliers de musulmans au Tchad ne laisseront probablement pas insensibles les groupes djihadistes de la région. De manière discrète et dans l'indifférence de l'Occident, notamment de l'Union européenne, le maillon faible de l'Afrique centrale pourrait devenir prochainement le trait d'union du terrorisme islamique africain.

### **La communauté internationale peut-elle arrêter la désintégration du pays ?**

A l'image de l'ancienne Somalie, la Centrafrique devient, chaque jour un peu plus, un espace de non-droit. Ce territoire livré aux « seigneurs de la guerre » de la Séléka constitue désormais un refuge pour les ennemis de la démocratie et un terreau favorable pour le développement des entités mafieuses.

Davantage préoccupés par d'autres crises, notamment la crise au Sahel, la communauté internationale et les institutions onusiennes ont été, jusqu'en octobre 2013, peu concernées par cette dernière crise. La CEMAC, embourbée dans une série de scandales financiers, a démontré, une fois de plus, les limites de son influence et son incapacité à agir. La CEEAC, plus représentative et mieux structurée, a essayé de prendre en main cette crise, mais n'a pu empêcher l'échec de la MICOPAX/FOMAC et la caducité de l'Accord de Libreville, du 11 janvier 2013, qu'elle avait suscité. Le rôle moteur du Tchad au sein de la CEEAC empêche toutefois celle-ci d'avoir une vision objective de la crise. Comme pour les autres crises continentales, faute de moyens, l'Union africaine ne peut que condamner et s'en remettre à l'ONU. Cette dernière crise africaine révèle, de manière éclatante, l'inanité des positions de l'Union africaine et la modestie de ses apports à la restauration de la paix. La Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA), du ressort de l'Union africaine, ne sera efficace que grâce aux forces françaises et au versement des contributions financières des Etats Unis d'Amérique et de l'Union européenne.

---

<sup>189</sup> Cet accord, qui a eu peu de publicité, a réuni le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Soudan et l'Égypte. Il a été analysé par le chercheur australien Gregory R Copley, consultant au Pentagone, dans un rapport sur le djihad en Afrique, paru le 2 juillet 2013. Les sites internet centrafricains *Centrafrique libre*, le 19 août 2013, et *Journaldebangui* du 25 août 2013, ont publié ce rapport mettant en évidence le rôle du Soudan dans l'expansion de l'islam radical vers le golfe de Guinée.

<sup>190</sup> L'ADF-NALU est née de la fusion des Forces démocratiques alliées et de l'Armée nationale pour la libération de l'Ouganda. Elle est présidée par l'ancien Ougandais Jamil Mukulu et se signale par des atrocités dans les régions de Beni et de Bunia en RDC. Très liée aux Shebab somaliens, l'ADF-Nalu prône l'instauration rigoriste de la charia et le djihad. Son rayon d'action n'est qu'à environ 700 km de la Centrafrique.

La création de cette Mission africaine, qui sera la 10ème opération de la paix déployée en Centrafrique depuis 1997, permet de masquer les carences de l'organisation africaine, de donner une légitimité à l'intervention française et d'éviter l'inaction jusqu'à la mise en place d'une Mission onusienne de maintien de la paix. La MISCA, constituée de bric et de broc mais avec un fort contingent tchadien<sup>191</sup>, pourra-t-elle prendre toute sa part dans le retour à la paix ?

L'ONU peut-elle encore arrêter la catastrophe humanitaire qui ne fait que s'amplifier ? Une mise sous tutelle de la République centrafricaine est parfois envisagée pour reconstruire un Etat, réformer les secteurs de sécurité et former des agents publics. Si le Conseil de tutelle des Nations Unies<sup>192</sup> a été récemment réactivé, on peut néanmoins douter de l'efficacité d'une telle solution qui n'est pas susceptible de résoudre les maux fondamentaux de la Centrafrique et de la Région.

Comme pour les autres crises africaines on s'en remettra finalement à la constitution d'une Mission onusienne de maintien de la paix, avec des milliers de casques bleus et de policiers. Comme en Somalie, au Darfour ou en RDC, la restauration de la paix et le retour à une gouvernance démocratique risquent de prendre du temps. L'extranéité des envahisseurs de la Séléka exigera une longue présence militaire, le long de la frontière orientale de la Centrafrique. Ce caractère spécifique de la crise centrafricaine devra conduire à la coordination avec les Missions onusiennes dans les deux Soudan et en RDC avec une mutualisation des moyens humains et des matériels.

Les reproches portés à ces Missions onusiennes sont connus. La motivation de la plupart des Etats participant à ce type d'opération n'est pas toujours en adéquation avec la décision du Conseil de sécurité. Pour de nombreux pays en développement, ces missions de maintien de la paix permettent d'éloigner des militaires encombrants et de recevoir de substantielles contributions financières, pas toujours reversées aux ayants-droit. Sur tous les théâtres mondiaux de ces missions onusiennes, on constate peu d'améliorations et, même souvent, la poursuite des violences. Le statu quo permet de pérenniser ces interventions onéreuses et de préserver les multiples avantages que retirent les participants à ces opérations extérieures. La situation humanitaire et l'avenir politique du pays ne sont pas toujours considérés comme l'objectif prioritaire de cette mobilisation internationale.

---

<sup>191</sup> Déjà à la fin de la présidence de Bozizé, les militaires tchadiens de la FOMAC et de la Garde présidentielle étaient honnis de la population centrafricaine, notamment à Bangui. Depuis le 24 mars 2013, la présence à Bangui des militaires tchadiens est un facteur de désordre car leur proximité avec la Séléka n'a jamais fait aucun doute. Le redéploiement des Forces tchadiennes de la MISCA vers le nord pourrait favoriser les idées de partition qu'ont certains chefs musulmans de la Séléka. La participation valeureuse des Tchadiens à l'opération Serval au Mali contraint la France à la retenue envers les Tchadiens en Centrafrique.

<sup>192</sup> Le Conseil de Tutelle est composé des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU. Il est chargé de contrôler l'administration d'un pays non-indépendant par un Etat membre. Depuis 1994, la mise sous tutelle n'a plus été mise en place et encore, elle ne l'avait été auparavant que pour des Territoires devant accéder à l'indépendance et non pas pour un Etat ayant déjà accédé à l'indépendance. Il a été réactivé en août 2013 avec la nomination d'un Français comme nouveau Président.

## **La prise en compte de nouveaux paradigmes**

La crise actuelle en Centrafrique n'est pas dissociable de ce qui se passe depuis une vingtaine d'années au Tchad et au Darfour. Cette fois-ci, les « prédateurs sans frontières » ont jeté leur dévolu sur les richesses minérales, les terres agricoles et les zones pastorales de cet eldorado que représente pour eux ce pays sans défense, avec une population plutôt docile.

Essayer de trouver une sortie de crise dans le seul cadre centrafricain ne semble pas être une approche réaliste. La crise est transfrontalière et elle devient contagieuse. Les populations des confins tchadiens et soudanais sont parties prenantes à la crise. Le Soudan du sud, la partie orientale du Cameroun, le sud du Tchad et la région de l'Equateur de la RDC sont directement menacés par la disparition de l'Etat centrafricain.

En continuant de fonctionner avec d'anciens paradigmes, l'ONU, l'Union africaine, les organisations régionales ainsi que les ONG internationales risquent de faire fausse route. Les institutions onusiennes, l'Union européenne, les grands bailleurs internationaux, les ONG internationales n'ont jamais su intervenir dans des Etats désintégrés. Tous ces acteurs qui mobilisent des fonds considérables continuent de s'appuyer sur des Etats, des administrations, des structures qui n'existent plus réellement. Dans ces pays ravagés par le chaos, la notion d'Etat administrant un territoire dans un cadre juridique bien défini pour le bien-être de la population est désormais théorique. Ces pays engloutissent les financements, les moyens militaires et les opérations de maintien de la paix, les missions et sommets en tous genres sans que la paix, la démocratie, le développement soient au rendez-vous. Combien de temps faudra-t-il encore pour prendre en compte ces réalités ?

Le retour à la paix dans cette région d'Afrique centrale ne pourra se faire qu'avec la prise en compte de nouveaux paradigmes. La sécurisation des territoires ne peut plus se concevoir dans le seul cadre étatique alors que les principales causes de la déstabilisation sont largement transfrontalières. La reconstruction d'un Etat ne peut plus se faire sur la base d'un Etat unitaire en soutenant financièrement les projets de renforcement des capacités de l'administration centrale et en ignorant les  $\frac{3}{4}$  du pays comme cela a été le cas durant ces cinquante dernières années. Des processus bureaucratiques et budgétivores, tels que le DDR ou la RSS, ont suffisamment fait preuve de leur inefficacité et engendrés d'importants détournements, notamment sous la présidence Bozizé, pour ne plus être remis à l'ordre du jour, par les mêmes thuriféraires.

S'en remettre à des échéances électorales prochaines pour instaurer une gouvernance démocratique est un pari audacieux, alors que l'Etat a disparu, que les collectivités territoriales ont été anéanties, que les actes de l'état civil ont été irrémédiablement détruits, que les listes électorales doivent être entièrement reconstituées, que la capitale a perdu contact avec toutes les régions du territoire national ? La mascarade des élections législatives et présidentielles de 2011 ne doit pas être oubliée.

Des élections précipitées donneraient certes bonne conscience aux dogmatistes du suffrage universel en tous lieux et en toutes circonstances mais risqueraient de remettre en selle les

politiciens, bien connus des medias occidentaux, s'appuyant sur leur clientèle ethnique et affairiste, qui ont, peu ou prou, participé au désastre actuel. Un grand pas vers la partition du pays aura été accompli.

Les populations du nord, peu nombreuses et rarement inscrites sur les listes électorales, pourraient ainsi être démocratiquement exclues du jeu politique national et céder aux sirènes des djihadistes. La restauration d'une paix durable et la reconstruction d'un Etat exigent du temps et une union nationale. La période de pacification sera longue et passera par des schémas de réconciliation nationale comme l'ont connus des pays comme l'Afrique du sud après l'apartheid et le Rwanda après le génocide. La création d'un Tribunal pénal international pour la Centrafrique par l'ONU, la mise en place d'une justice transitionnelle avec un regard sur les tribunaux populaires Gacaca rwandais, l'édiction du crime de l'indignité nationale avec toutes ses conséquences citoyennes, la mise en place de commissions de pacification avec le concours des principales religions seront des passages obligés pour réunir le peuple centrafricain.

### **Une nouvelle République centrafricaine**

La volonté de ne plus connaître un tel déchaînement de violences et d'engager un véritable processus de développement durable passe par une remise en cause totale des remèdes proposés depuis cinquante ans. La construction d'un nouvel Etat exige la prise en compte de schémas juridiques inédits et de nouvelles modalités de gouvernance démocratique. Le cadre de l'Etat unitaire centralisé et le rôle de l'administration publique doivent être totalement reconsidérés.

Si le fédéralisme supranational, cher à Barthélémy Boganda, apparaît aujourd'hui comme une chimère, en revanche, certains principes du fédéralisme et de la décentralisation territoriale peuvent être pris en considération dans la perspective de la reconstruction d'un Etat.

Sans aller jusqu'à envisager un Etat fédéral avec des Etats fédérés, hypothèse peu crédible même si cette expérience n'est pas inconnue dans la région<sup>193</sup>, en revanche, il ne serait pas incongru d'envisager une certaine autonomie des différentes régions du territoire national qui ont un passé, un peuplement, une situation géographique et une économie bien différenciés. Le maintien de l'unité nationale sera probablement à ce prix.

La distribution du pouvoir ne serait plus de type pyramidal avec un chef de l'Etat omnipotent élu au suffrage universel avec le concours de communicants ou arrivé au pouvoir par la force, des pouvoirs publics gouvernant sans contrôle depuis la capitale en ignorant la province, des projets de développement trop centralisateurs. La nouvelle architecture serait plutôt de nature horizontale avec pour base les territoires. La proximité des citoyens est susceptible d'accroître la responsabilité des autorités et de les obliger à rendre compte. Le principe général est d'inverser la source du pouvoir et de la légitimité. L'*imperium* ne viendrait plus du sommet de l'Etat mais du niveau local. Une telle révolution ne va évidemment pas de soi et les conservatismes de tous bords vont se coaliser. Bientôt il sera trop tard...

---

<sup>193</sup> Dans des circonstances très différentes, le Cameroun connut un régime fédéral de 1961 à 1972. Cette période permit d'unifier le Cameroun francophone et le Cameroon anglophone. Le Soudan du sud, guère plus vaste que la RCA, est un Etat fédéral.

Si une telle perspective était néanmoins retenue, l'architecture étatique pourrait s'organiser autour de plusieurs régions autonomes ayant chacune une certaine homogénéité. Celles-ci pourraient être au nombre de cinq : une région orientale regroupant la Vakaga, la Haute Kotto, le Haut Mbomou et le Mbomou, une région centrale constituée par le Bamingui-Bangoran, la Ouaka, la Basse Kotto, le Gribingui et le Kemo-Gribingui, une région occidentale avec l'Ouham, l'Ouham-Pendé, la Nana-Mambéré, une région méridionale comprenant la Haute-Sangha, la Sangha et la Lobaye et la région de Bangui avec l'Ombella-Mpoko.

Ces régions pourraient bénéficier de compétences propres et même de particularismes juridiques et administratifs, à l'image des cantons suisses ou des *länder* allemands. Il n'y aurait plus de suffrage universel à l'échelon national, trop sujet à malversation et aux détournements. Le suffrage universel serait réservé au niveau régional pour l'élection des membres de l'assemblée régionale et du président de région. L'organisation des élections serait moins lourde et les contrôles plus faciles. La mainmise des oligarques sur ces élections serait plus difficile. Les élus seraient plus représentatifs. Chaque assemblée régionale désignerait, en son sein, d'une part, les députés à l'Assemblée nationale au prorata de leur population et, d'autre part, les membres d'un Conseil d'Etat composé de cinquante conseillers d'Etat, à raison dix par région. Le Président de la république serait élu par le Conseil d'Etat. Chaque région, sauf la région du Président, aurait un vice-président. Le chef de l'exécutif serait un Premier ministre issu de la majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale.

Cette nouvelle organisation de l'Etat devrait s'accompagner d'une remise à plat de l'administration publique. Outre une forte décentralisation administrative, nécessaire pour lutter contre les prédatons du pouvoir central, il conviendrait de développer les partenariats public/privé, les délégations de service public et les concessions.

Le rétrécissement du secteur public serait certainement plus efficace et moins onéreux que les services en régie. De même, les salariés de ces nouvelles entreprises seraient probablement davantage motivés que ne le sont actuellement les agents de l'administration. Des projets de développement transfrontaliers, avec le Cameroun et le Tchad, incluant les volets « éducation », « santé », « sécurité » et « infrastructures », pourraient être menés avec les nouvelles régions, la société civile et des acteurs de la diaspora. Ce nouveau dialogue, transfrontalier et intra national, devrait être instauré sans délais, afin de construire une nouvelle espérance.

Les Pôles de développement régionaux,<sup>194</sup> qui ne purent être créés en raison de la centralisation caricaturale de la présidence Bozizé, auraient toutes les chances d'être progressivement mis en place dans chaque capitale régionale. Ces Pôles de développement pourraient jouer un rôle majeur dans la consolidation de la paix, le développement régional et la reconstruction nationale.

---

<sup>194</sup> La stratégie de développement du pays par la création d'une dizaine de Pôles de développement régionaux, dans des centres urbains de province, suffisamment peuplés et offrant des réelles opportunités économiques, était fortement soutenue par le Xème FED de l'Union européenne. Etaient concernés les secteurs suivants : infrastructures, développement rural, relance du système de production, secteurs sociaux, justice, eau/assainissement et gouvernance locale. Cette approche territoriale est la bonne car elle permettrait d'atteindre une masse critique d'interventions sur un nombre limité de sites très ciblés. La coopération décentralisée internationale pourrait être complémentaire avec le concours de la diaspora.

En revanche, le renforcement hypothétique de l'Etat central, avec les mêmes programmes qui ont tous échoués depuis cinquante ans, la noria d'experts internationaux vendant des schémas de sortie de crise standards et inopérants et la mise en place d'une bureaucratie onusienne et locale captant une bonne partie des financements, sera probablement une nouvelle fois au centre de la stratégie de relèvement de la Centrafrique. Un nouvel échec serait inévitable et, cette fois-ci, irrémédiable.

Les novations proposées doivent aussi s'appuyer sur les progrès incessants des technologies de l'information. La révolution du numérique doit permettre de résoudre des problèmes jusqu'à maintenant insolubles en Centrafrique et améliorer la gestion des affaires publiques. Les technologies modernes devront être utilisées dans l'administration, les relations avec les citoyens, la gestion financière et les contrôles de la légalité. L'internet permettra le désenclavement du pays, de l'administration et contribuera à l'instauration d'une bonne gouvernance. La diaspora, davantage sensibilisée à ces nouvelles technologies, devra être étroitement associée à ce renouveau.

Enfin, parallèlement à ces réformes, des programmes de désenclavement avec la réhabilitation et la modernisation des infrastructures routières, fluviales et aériennes ainsi que de nouvelles stations hydroélectriques devront être rapidement mis en œuvre par des agences spécialisées ou des organisations à compétence supranationale favorisant l'intégration régionale.<sup>195</sup>

Faute des réformes en profondeur qu'exige la gravité de la situation, les habituels appuis financiers aux autorités centrales connaîtront évidemment les mêmes désillusions avec pour principale conséquence la pérennisation de zones de non-droit qui, à moyen terme, ne concerneront plus uniquement cette partie de l'Afrique/.

Le 20 janvier 2014

## **Didier Niewiadowski**

*Chevalier de la Légion d'Honneur*

*Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

*Officier de l'Ordre des Palmes Académiques*

---

<sup>195</sup> Dans leur domaine spécifique, une agence comme l'Association pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) et une structure interétatique comme l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) peuvent être de bons exemples.

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>LA FICTION DE L'ETAT</b>	<b>6</b>
<b>I-1 L'hypothétique souveraineté territoriale</b>	<b>6</b>
- L'important déficit en infrastructures	7
- La <i>Darfourisation</i> du <i>Far East</i>	7
- Le règne de la prédation et de l'insécurité	8
- La généralisation de l'anarchie	10
<b>I-2 Des pouvoirs publics décrédibilisés et ayant perdu toute légitimité</b>	<b>11</b>
- Une structure gouvernementale marginalisée	11
- L'omnipotence présidentielle	13
- L'échec du bicéphalisme de l'exécutif	14
- Une Assemblée nationale peu représentative	15
- Des institutions républicaines sans moyens et dans pouvoir	15
<b>I-3 La privatisation des emplois publics</b>	<b>16</b>
- L'abandon des agents publics	16
- La recherche de revenus de substitution au traitement	17
<b>I-4 La crise permanente des finances publiques</b>	<b>18</b>
<b>II- LA DISPARITION DE L'ETAT DE DROIT</b>	<b>21</b>
<b>II-1 Les difficultés d'application du principe de légalité</b>	<b>22</b>
- L'absence de contrôle de la légalité des actes juridiques	22
- Les difficultés de connaître le droit applicable	23
- L'émergence de pratiques peu soucieuses des droits de l'Homme	24
<b>II-2 Un système judiciaire en décomposition</b>	<b>24</b>
- La régression dans la formation des juristes	25
- La perte de crédibilité de la magistrature	25
- Les irrégularités de procédures et vices de forme	26
<b>II-3 Les dysfonctionnement puis la destruction de l'état civil</b>	<b>27</b>



<b>II-4 La loi du plus fort et des structures parallèles .....</b>	<b>28</b>
- Les exactions des hommes en uniforme et les difficultés de la RSS .....	28
- L'abandon des missions régaliennes au bénéfice de personnes privées .....	30
<b>III LA DESTRUCTURATION DE LA SOCIETE.....</b>	<b>31</b>
<b>III-1 L'acculturation et la faillite des élites restées au pays .....</b>	<b>32</b>
<b>III-2 La progression de l'islam et l'affaiblissement du christianisme.....</b>	<b>33</b>
- La montée de l'islam radical .....	34
- La crise de l'Eglise catholique et le dévoiement des églises du réveil .....	35
<b>III-3 Une société civile largement instrumentalisée .....</b>	<b>36</b>
<b>III-4 La paupérisation de la population .....</b>	<b>38</b>
<b>IV LA RUINE DE L'ECONOMIE.....</b>	<b>40</b>
<b>IV-1 La destruction des structures à vocation économiques .....</b>	<b>40</b>
- L'abandon des instituts de recherche renommés .....	41
- Le secteur bancaire au bord du gouffre .....	41
- La faillite des entreprises.....	42
<b>IV-2 La lente perte d'activité des secteurs économiques.....</b>	<b>43</b>
- Le ralentissement de l'exploitation forestière .....	43
- La fin du tourisme cynégétique et de découverte.....	44
- Les convoitises du secteur minier .....	45
- L'abandon du secteur rural.....	47
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>49</b>
- <b>L'Oubangui-Chari, un Etat improbable ?.....</b>	<b>48</b>
- <b>L'impossible édification d'un Etat moderne.....</b>	<b>50</b>
- <b>Un pays mal gouverné et livré aux prédateurs.....</b>	<b>51</b>
- <b>Un pays devenu une proie idéale.....</b>	<b>52</b>
- <b>La communauté internationale peut elle éviter la désintégration du pays ? .....</b>	<b>57</b>
- <b>La prise en compte de nouveaux paradigmes.....</b>	<b>59</b>
- <b>La nouvelle République centrafricaine.....</b>	<b>60</b>

## Quelques références bibliographiques

- Boulvert (Yves) :** *Le Centrafrique au seuil du troisième millénaire*. Article paru dans la Revue de la société de Géographie, n°1506, septembre 2002 ; *Bangui 1889-1989. Points de vue et témoignages* Edition Sépia, 1989, 310 p.
- Bourget (Henri) :** *Merveilleux pays : République centrafricaine*, Edition Delroisse, 1968, 126 p.
- Brégeon (Jean-Joël) :** *Un rêve d'Afrique : administrateurs en Oubangui-Chari, la cendrillon de l'Empire*, Paris 1998, 336 p.
- Brustier (Louis)** *Cendrillon africaine* Edition du Scorpion, Paris, 1962, 182 p.
- Conchon (Georges)** *L'Etat sauvage* Albin Michel, Paris 1964, 272 p.
- Daigre R.P.** *Oubangui-Chari, souvenirs et témoignages*, Editions Dillen, 1950, 200 p.
- Danzi Gabriel :** *Un soleil au bout de la nuit*, NEA, Dakar, 1985, 254 p.
- Delpy (Roger) :** *Affaires centrafricaines, quand la Centrafrique bougera, l'Afrique explosera...*Jacques Grancher, éditeur 1985, 248 p.
- Eboué (Félix) :** *Les peuples de l'Oubangui-Chari, Essai d'ethnographie, de linguistique et d'économie sociale*, Comité de l'Afrique française, Paris, 1933, 111 p.
- Faes (Géraldine) et Smith (Stephen) :** *République centrafricaine : la solitude et le chaos*. Politique internationale, Paris n°88 2000 pp. 281-296.
- Gallo (Thierry Jacques) :** *N'Garagba maison des morts : un prisonnier sous Bokassa*, l'Harmattan, Paris, 1988, 159 p.
- Gide (André) :** *Voyage au Congo, Carnets de route*, Gallimard, Paris, 1927, 151 p.
- Gide (André) :** *Retour du Tchad*, Gallimard, Paris, 1929, 305 p.
- Goyémidé Etienne) :** *Le dernier survivant de la caravane*, Hatier, Paris, 1985, 168 p. et *le silence de la forêt*, Hatier Paris 1992,
- Goumba (Abel) :** *Les Mémoires et les réflexions politiques du résistant anti-colonial, démocrate et militant panafricaniste*, Abel Goumba, Edition Sambela Cinia-com, 2007, 289 p.
- Grellet (G),Mainguet (M.), Soumille (P.) :** *La République centrafricaine*. Que sais-je ? P.U.F. 1982, 128 p.
- Hibou (B) :** *Le capital social de l'Etat falsificateur* P. 152 in J.F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou *La criminalisation de l'Etat en Afrique* Paris, Ed. Complexe 1997, p. 152.
- International crisis group, Rapport Afrique N°136** de décembre 2007 ; *Briefing Afrique n° 69 du 12 janvier 2010 ; Rapport Afrique n° 167 du 16 décembre 1010 : les urgences de la transition ; Rapport Afrique n°203 du 11 juin 2013 : de dangereuses petites pierres, les diamants de Centrafrique ; Briefing Afrique n°96 du 2 décembre 2013.*
- Kalck (Pierre)** *Histoire de la République centrafricaine*, Berger-Levrault, Paris 1974, 343 p. *Barthélemy Boganda, élu de Dieu et des Centrafricains*, Edition Sépia, 1995, 224 p.
- Mackfoy (Sammy) :** *L'odyssée de Mongou*, Hatier, Paris 1982 et *De l'Oubangui à la Rochelle*, L'Harmattan, 2003 Paris 237 p.
- Makombo Bamboté (Pierre):** *Princesse Mandapu*, Edition Présence africaine, 1972, *Le coup d'Etat nègre*, Ed. Humanitas, 200 P.

**Mangin (Charles)** : *Souvenirs d'Afrique : tournée d'inspection au Congo, 1908*, Denoël et Steel, Paris, 1936, 265 p.

**Maran (René)** : *Batouala, véritable roman nègre* Albin Michel, Paris 1921, 188 p..

**Mehler (Andreas) et Da Cruz (Vincent)** *République centrafricaine, la démocratie n'est pas un vaccin*, L'Afrique politique 2000, pp 197-208.

**Ngoupandé (Jean-Paul)** : *L'Afrique sans la France*, Albin Michel Paris, 2002, 400 p.

**Psichari (Ernest)** : *Terres de soleil et de sommeil*, Paris Calmann Lévy, 1908 et *Carnets de route* (1948).

**Raynal (J.J.)** : *L'évolution politique et constitutionnelle de la République centrafricaine* (1958-1983), Revue juridique et politique n°37, 1983, pp 795-816.

**Saulnier (Pierre)** : *Le Centrafrique, entre mythe et réalité*, L'Harmattan, Paris 1998, 210 p.

**Schulders (G.)** : *S'unir. Le défi des Etats d'Afrique centrale*. L'Harmattan, Paris, 1990, 272 p.

